RAPPORT

D'ACTIVITE

2016

Association A.D.E.J.

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

5, cours Joseph Thierry – 13001 Marseille – Tél : 04.91.50.50.86 – Fax : 04.91.50.87.81

www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

RAPPORT MORAL

Dans un contexte de politiques publiques s'éloignant, en 2016, pour certaines, des programmes mis en œuvre dans les années antérieures, avec des incidences financières importantes pour l'association, comme le soulignera notre trésorier, Georges Berrin, l'ADEJ, conformément à ses objectifs fondamentaux et prioritaires, a poursuivi ses actions d'information juridique, toujours convaincue de la nécessité de transmettre aux jeunes les connaissances de leurs droits et obligations, dans les différents domaines du Droit qui les concernent, et de leur permettre de devenir des citoyens.

Cette nécessité ne résulte pas d'une simple conviction de notre association qu'elle défendrait pour seulement continuer à exister, mais d'un constat implacable, répétitif depuis des années, comme en témoignent tous les rapports d'activité jusqu'à ce jour, qu'il faut apporter aux jeunes les moyens pour qu'ils s'approprient ces connaissances juridiques, fondement essentiel de notre vie en société, pour lutter contre les inégalités, le racisme, la violence... mais aussi qu'ils aient connaissance du caractère protecteur des lois à leur égard.

La CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) date de 1989, ratifiée par la France en 1990. L'ADEJ a été créée en 1995 dans l'objectif de mettre en pratique de façon volontariste et concrète les droits protecteurs qui garantissent l'intérêt supérieur de l'enfant mineur, de faire percevoir les enfants et les jeunes comme sujets de droits, de transmettre aux jeunes leurs droits et leurs devoirs, les former à leurs droits par l'exercice même de ces droits, les entraîner à l'exercice du jugement, de la liberté dans le respect de ceux d'autrui, pour les guider vers une citoyenneté libre et éclairée. Donc, les « préparer pleinement à avoir une vie individuelle dans la société, les élever dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité » réclame la CIDE.

J'ai rappelé ces données essentielles pour souligner qu'il est impératif de poursuivre notre mission, aux objectifs très étendus par rapport au présent et à l'avenir des jeunes que nous rencontrons, même s'il peut être jugé comme davantage prioritaire de les former à un métier ou de façon préventive à des problématiques concrètes du quotidien, ce qui ne doit pas exclure l'accès aux connaissances plus larges des droits pour les faire vivre.

Nous l'avons fait en 2016, comme en témoigne très précisément le rapport d'activité avec la présentation de toutes les interventions effectuées et leur analyse concrète, détaillée qui rejoint notre conviction de l'importance à transmettre aux jeunes les moyens objectifs d'exercer leurs droits et devoirs.
Le volume d'actions a légèrement baissé du fait de la diminution de certains financements. Cela n'entache pas notre volonté de poursuivre notre mission et de la défendre auprès des partenaires qui, certes, ne la remettent pas en cause dans son bien-fondé et ses réalisations concrètes, mais qui n'accordent plus une priorité à l'application de la CIDE, comme cela est constaté à l'égard de la France dans les rapports extrêmement critiques du comité de l'ONU, chargé de vérifier son application.

C'est ce que nous devrons faire et réaliser en 2017 suite à l'annulation du marché public avec le Conseil Régional, avec le Conseil Départemental qui modifie certains axes de ses actions éducatives (hors compétences de l'ADEJ).

Néanmoins, nous devons souligner un point très positif et important en 2016 : la convention de partenariat que nous avons signée avec le Défenseur des Droits pour le projet en commun de « Club de droit » dont l'objectif est de favoriser l'accès au(x) droit(s) des jeunes et des habitants de quartier, avec le soutien de jeunes, notamment engagés en service civique et préalablement formés. L'ADEJ doit notamment, dans ce projet, assurer la formation des jeunes en service civique recrutés par l'ADEJ et la représentante du Défenseur des Droits.

Cela, dans le contexte relativement négatif que nous avons indiqué supra, nous a remis en confiance par cette forme de reconnaissance positive de notre engagement concret et constructif auprès des jeunes, afin qu'ils transmettent à leur tour les savoirs.

Bien évidemment, je tiens à remercier toute l'équipe de l'ADEJ pour son travail inlassable pour la réalisation de toutes les actions, que détaille le rapport d'activité, sa forte implication sur le terrain dont nous avons toujours des retours très positifs, sa compétence pédagogique, son écoute des partenaires et interlocuteurs. Sans elle, l'ancrage de l'association et son adaptation à l'évolution des besoins des jeunes seraient impossibles.

Comme nous l'avons indiqué, l'année 2016 amorce des perspectives quelque peu négatives que nous craignons de voir se confirmer voire s'aggraver en 2017. Mais, dans l'intérêt des jeunes auxquels s'adresse notre action, nous défendrons l'importance de nos missions et objectifs, bien évidemment avec l'aide et le concours de notre Directrice, qui sait faire des propositions au regard des orientations des partenaires dans le strict respect de notre mission d'accès au droit des jeunes, axée sur la citoyenneté, la liberté, l'égalité et la laïcité.

Clara MARINELLO
Présidente de l'ADEJ

Sommaire

INTRODUCTION 3

1ère partie : LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES 9

I. Droit des mineurs 10

A. Que ferais-tu si ? 10
B. Droit et Internet 12
C. www.lycée.net 14
D. Mon Internet en sécurité 16
E. A la rencontre d'Eloi 17
F. Alice au pays des droits de l'enfant 19
G. Graine de droit 20

II. Justice des mineurs 21

A. Exposition 13/18, Questions de Justice 21
B. L'audience est ouverte 24
C. Tribunal : mode d'emploi 25
D. En quête de justice 26
E. Procès fictif 29

III. Promotion de l'égalité 31

A. BD Kiffer / Qui fait l'autre ? 31
B. Fille comme garçon 35
C. Les autres, ça m'est égal ? 36
D. Différents, et alors ? 39

IV. Citoyenneté 40

A. Changement majeur 40
B. Je(u) suis citoyen ! 44
C. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés 46

V. Droit et milieu scolaire 48

Questions de violences 48

2ème partie : LA REALISATION DES PROJETS 51

I. Droit au quotidien Marseille 53

A. Structures associatives / MMA / SESSAD 59
B. Etablissements scolaires 71

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône 87

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air - Cabries 89
B. Droit au quotidien Vitrolles 96
C. Droit au quotidien Martigues 105
D. Droit au quotidien Miramas 108
E. Droit au quotidien Port-de-Bouc 111
F. Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau 115
G. Droit au quotidien Aix-en-Provence 119
H. Droit au quotidien Port St Louis du Rhône 122
I. Droit au quotidien Gardanne 124
J. Actions complémentaires FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 126

III. CHANGEMENT MAJEUR 131

IV. Actions éducatives du Conseil Départemental 143

V. Projets spécifiques 157

A. Ateliers d'implication civique (Marseille) 158
B. Forum de recrutement « Service civique » le 16 novembre 2016 169
C. Actions diverses Bouches-du-Rhône 172
D. Club de droit à l'ASCC La Castellane 174

3ème partie : LA FORMATION DES PROFESSIONNELS 177

A. Formation de volontaires en Service civique à l'ADEJ 178
B. Formation laïcité pour la CAF et les centres sociaux de Meurthe-et-Moselle 179

4ème partie : ADMINISTRATEURS AD HOC 181

5ème partie : LES PERSPECTIVES POUR 2017 183

ANNEXES 185

INTRODUCTION

Depuis sa création, l'ADEJ s'investit pour favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes, et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes consiste à leur rendre le droit plus accessible. Pour l'ADEJ, il s'agit surtout de le leur rendre plus intelligible en les informant de leurs droits afin qu'ils puissent les utiliser. Enfin, l'accès au droit constitue un moyen de socialisation des enfants et des jeunes en leur donnant des repères pour leur évolution dans la société.

C'est dans cette optique qu'en 2016, l'ADEJ a continué son action**.** L'ADEJ intervient, d'une part, en rencontrant directement les enfants et les jeunes pour les informer de leurs droits, par le biais d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté. D'autre part, l'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels, notamment en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'objectif reste le même : une meilleure appropriation du droit dans le vécu des jeunes et des adultes qui les accompagnent.

En 2016, les actions de l'ADEJ ont concerné 8361 jeunes. Si les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté à destination des jeunes constituent toujours l'activité principale de l'association, l'action à destination des professionnels, bien que moins importante en volume, demeure toutefois essentielle. En effet, ce sont souvent ces professionnels qui accompagnent les enfants et les jeunes dans la mise en œuvre effective de leurs droits. Cette information à destination des professionnels ne revêt plus désormais que la forme d'interventions spécifiques, sollicitées par les professionnels eux-mêmes. Nous avons en effet arrêté les ateliers de sensibilisation dans le cadre de notre action « Droit au quotidien Marseille », faute de financements.

Pour adapter le droit aux besoins et aux réalités de son public, l'action **« Droit au quotidien »** se décline sous plusieurs formes en fonction de la thématique abordée et des territoires sur lesquels elle est conduite. De ce fait, le cadre dans lequel ces actions sont mises en œuvre est varié. En effet, qu'il s'agisse des actions à destination du public jeune ou celles à destination des professionnels, les interventions de l'ADEJ peuvent être réalisées sur sollicitation directe d'un établissement scolaire, d'un centre social ou d'une association. Elles peuvent également être réalisées à l'initiative des acteurs institutionnels ou des collectivités territoriales qui souhaitent insuffler une dynamique sur leur territoire. Enfin, l'ADEJ propose et initie elle-même certains projets d'accès au droit.

Ainsi, les interventions de l'ADEJ concernent l'ensemble de la Région PACA. Toutefois, l'essentiel des actions a lieu dans le département des Bouches-du-Rhône, particulièrement à Marseille mais aussi à Miramas, Martigues, Vitrolles, Port de Bouc, Simiane, Cabriès, Bouc Bel Air, les Pennes Mirabeau, Port Saint Louis du Rhône, Gardanne et Aix en Provence dans le cadre des Contrats de Ville, CLSPD ou CISPD de ces communes.

Les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté ont concerné 7888 jeunes dans le cadre scolaire et 473 dans le cadre extra-scolaire. L'ADEJ est intervenue dans 103 structures : 89 établissements scolaires (15 écoles, 40 collèges, 34 lycées et CFA), mais aussi dans 14 centres sociaux ou autres structures associatives, ce qui représente un total de 442 interventions.

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPES D'ETABLISSEMENTS

	Nb établissements	Nb interventions	Nb filles	Nb garçons	Nb total jeunes
Lycées	29	112	1004	1094	2098
Collèges	40	206	2250	2168	4418
CFA	5	13	18	173	191
Ecoles	15	56	598	583	1181
Sous-total Ets scolaires	***89***	***387***	***3870***	***4018***	***7888***
Centres sociaux + autres	***14***	***55***	***188***	***285***	***473***
TOTAL	**103**	**442**	**4058**	**4303**	**8361**

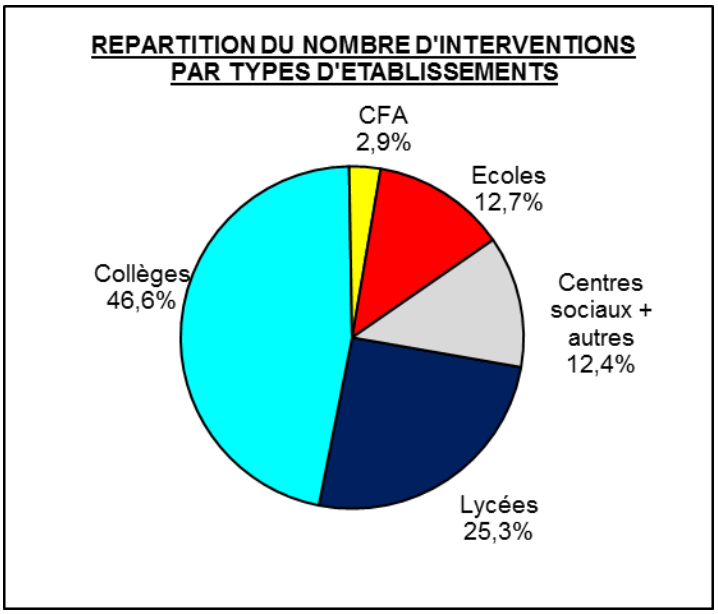

Depuis 2008, l'ADEJ s'était fixé comme objectif de développer les actions en dehors du cadre scolaire : un travail de fond a pu être effectué avec des centres sociaux, notamment durant les vacances scolaires, démarche que nous poursuivons.

L'équipe de l'ADEJ continue son travail de création et d'actualisation de ses outils pédagogiques. En 2016 le support « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés » a ainsi vu le jour. Il permet d'expliquer les principes d'Egalité, de Liberté et de Fraternité.
La plupart des actions de l'ADEJ se déroulent en moyenne sur une plage de deux heures. Cependant, l'équipe s'attache à poursuivre les projets de fond sur plusieurs séances, qui permettent d'approfondir certaines thématiques, telles que la Justice des mineurs notamment.

En 2016, l'ADEJ a utilisé 20 outils pédagogiques différents (Exposition, vidéo, BD, jeux…) que l'on peut regrouper en cinq thématiques :

- Droit des mineurs
- Justice des mineurs
- Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations
- Citoyenneté
- Droit et milieu scolaire

Nous avons réalisé cinq projets de fond, distincts des procès fictifs que nous incluons dans nos outils.
Nous nous sommes impliqués dans un nouveau projet de Club de Droit en partenariat avec le Défenseur des droits, l'ASCC (Association sportive et culturelle de la Castellane) et la Politique de la Ville des 15/16ème arrondissements de Marseille.

Cette année encore, l'actualité a été au cœur des interrogations des jeunes. En effet, la série d'attentats perpétrés en France à la fin d'année 2015 et en 2016, ainsi que certains conflits comme la guerre en Syrie, sont sources de débats avec les jeunes.

Ainsi, la notion d'état d'urgence et ses modalités d'application ont été expliquées.
Ensuite, le champ de la liberté d'expression a quasi systématiquement été défini, tout en expliquant l'absence de sanction du blasphème dans la loi pénale française et les limites de l'humour et des caricatures. Cela a été l'occasion de revenir sur la distinction entre la morale et la loi. Le principe de laïcité a souvent été détaillé, ce qui permet aux jeunes de comprendre qu'il s'agit d'une garantie de notre liberté de culte, et non une restriction de l'expression des convictions religieuses, sauf en cas de troubles à l'ordre public.

Par ailleurs, l'évocation de conflits armés permet de rappeler le cadre légal du port d'armes en France, d'évoquer les migrations, de distinguer des notions amalgamées telles que le statut de réfugié, de demandeur d'asile, de « clandestin » et d'immigré. Cette thématique appelle souvent l'explication du régime de protection des mineurs isolés étrangers.

Pour analyser le bilan de l'activité 2016, nous avons choisi, dans la première partie du rapport :

- De présenter les supports pédagogiques de façon détaillée : leur contenu caractéristique et leurs objectifs.
- De définir la méthodologie adoptée par les juristes.
- D'indiquer les structures dans lesquelles ils ont été utilisés.
- De faire apparaître l'évaluation de chacun d'eux (lorsque les jeunes étaient en mesure d'effectuer cette évaluation).
- De retransmettre les lignes essentielles du déroulement des actions pour chaque outil avec les points similaires quant à la réaction de l'ensemble des jeunes rencontrés.

La deuxième partie, consacrée à la réalisation des projets, analyse les interventions effectuées dans les différentes structures (établissements scolaires, associations, centres sociaux) au titre du Droit au quotidien à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.
Elle explicite le dispositif « Changement Majeur », les actions éducatives du Conseil Départemental et les projets spécifiques.
Elle fait apparaître, pour chacun d'eux, les modalités particulières d'interventions, les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, les réactions et les questions différentes des jeunes par rapport aux éléments récurrents énumérés dans la première partie (les supports pédagogiques).

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES (tous établissements)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Que ferais-tu si ?	11	115	95	210
Droit et Internet	97	1125	1033	2158
www.lycée.net	12	118	113	231
Mon Internet en sécurité	9	103	101	204
A la rencontre d'Eloi	35	404	366	770
Alice au pays des droits de l'enfant	5	52	43	95
Graine de droit	4	13	19	32
Total Droit des mineurs	***173***	***1930***	***1770***	***3700***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	1	12	4	16
L'audience est ouverte	4	17	31	48
Tribunal : mode d'emploi	21	99	98	197
En quête de justice	13	108	115	223
Procès fictif	2	13	5	18
Atelier d'implication civique	10	22	66	88
Projet CAR (Centre social Del Rio)	8	5	5	10
Projet Logo MJD (Aix-en-Provence)	6	98	104	202
Total Justice des mineurs	***65***	***374***	***428***	***802***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	50	496	539	1035
Fille comme garçon	5	62	59	121
Les autres, ça m'est égal ?	20	207	230	437
Différents, et alors ?	13	143	141	284
Projet Vivre ensemble (Vitrolles)	8	36	49	85
Total Promotion Egalité	***96***	***944***	***1018***	***1962***
Citoyenneté				
Changement majeur	80	661	897	1558
Je(u) suis citoyen	1	11	11	22
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	4	12	25	37
Club de droit (AEC Castellane)	7	8	24	32
Projet "page Youtube" (CS La Corderie)	2	5	7	12
Total Citoyenneté	***94***	***697***	***964***	***1661***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	10	106	111	217
Total Droit et milieu scolaire	***10***	***106***	***111***	***217***
Autres thématiques				
Exposition "20 ans ADEJ"	1	7	5	12
Projet Prévention des risques (Addap 13)	3	0	7	7
Total Autres thématiques	***4***	***7***	***12***	***19***
TOTAL	**442**	**4058**	**4303**	**8361**

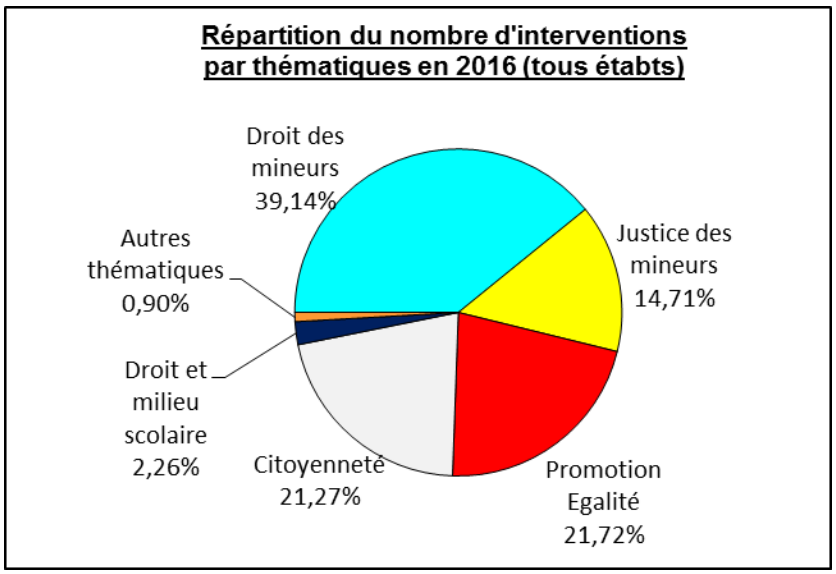
Répartition du nombre d'interventions
par thématiques en 2016 (tous étabts)
Droit des mineurs 39,14%
Justice des mineurs 14,71%
Promotion Egalité 21,72%
Citoyenneté 21,27%
Droit et milieu scolaire 2,26%
Autres thématiques 0,90%

1ère partie :

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

I. Droit des mineurs

Cette thématique a concerné 3700 jeunes, ce qui représente 173 interventions.
7 outils différents ont été utilisés :

- Que ferais-tu si ?
- Droit et Internet
- www.lycée.net
- Mon internet en sécurité
- A la rencontre d'Eloi
- Alice au pays des droits de l'enfant
- Graine de droit

A. Que ferais-tu si ?

1. Objectifs

L'objectif de cette animation est double : il s'agit, d'une part, de sensibiliser les collégiens de 6ème et de 5ème au phénomène de la maltraitance et de l'enfance en danger et, d'autre part, de proposer des moyens d'action face à de telles situations.

Les jeunes peuvent avoir des représentations erronées des conséquences d'un signalement, ce qui peut constituer un obstacle à la parole d'une victime ou de ses pairs. L'action comprend donc également un travail sur les idées reçues.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ utilise un support Powerpoint audio mettant en scène deux enfants en danger ; l'un d'eux est un enfant en risque, tandis que l'autre est un enfant maltraité. A travers l'analyse des différentes étapes de leur histoire, les juristes de l'ADEJ sollicitent les élèves pour envisager ensemble les solutions pour protéger ces enfants et aider leur famille.

L'animation se décompose en plusieurs phases qui permettent d'aborder les thèmes suivants :

- L'autorité parentale : droits et devoirs des parents dans l'éducation des enfants.
- L'enfance en danger : définition à partir des situations décrites dans l'animation puis élargissement à toutes les formes de maltraitance.
- Les personnes et institutions impliquées dans la protection de l'enfance (au sein du collège, des services administratifs et judiciaires), les moyens dont ils disposent et la notion de secret professionnel.

L'implication des équipes médico-sociales durant l'animation est vivement souhaitée afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'action au sein de l'établissement.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
11	5è-4è	115	95	210

Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Provence
Collège Jean Moulin - Marseille
Collège St Joseph Viala - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	116	68,64%	49	28,99%	4	2,37%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	150	88,76%			19	11,24%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	142	84,02%			27	15,98%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	141	83,43%			28	16,57%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,89					

5. Déroulement

De façon générale, les collégiens rencontrés participent activement au bon déroulement du module.

Nous analysons en détail la notion d'autorité parentale. Cette approche nous permet d'expliquer tout ce que celle-ci englobe en termes de droits et d'obligations.
Une fois les paramètres de cette notion exposés, les élèves comprennent très vite la raison d'être d'une telle autorité à savoir, la protection de l'enfant, ainsi que les règles qui en découlent. La définition de la maltraitance peut alors être donnée.

Dans la plupart des établissements où cette action est programmée, les élèves s'interrogent sur l'existence d'une loi empêchant les responsables légaux de lever la main sur leurs enfants. Nous expliquons alors les limites de l'autorité parentale en abordant les 4 objectifs liés à son usage, à savoir l'éducation, la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant. Nous précisons alors qu'il est interdit même pour un parent de contrevenir à l'un de ces objectifs : l'obligation générale étant de protéger l'enfant, cela implique *ipso facto* l'interdiction de mettre en danger les enfants sur lesquels s'exerce l'autorité parentale.

A cette occasion la définition des termes « représentant légaux » est donnée, ce qui nous permet d'envisager les différents modèles familiaux.

Les jeunes ont des difficultés pour apprécier l'application de l'autorité parentale dans la vie réelle, c'est pourquoi de nombreux exemples sont donnés pour illustrer nos propos, souvent nourris par les anecdotes des enfants, anecdotes qui concernent la plupart du temps les sanctions.
Nous les informons alors de la possibilité de se confier à des personnes ressources, présentes dans l'établissement comme en-dehors de l'établissement scolaire, dont l'une des tâches est de vérifier que les limites ne soient pas franchies.

Ils nous font souvent part de leur difficulté à faire confiance à un adulte, même s'il est identifié comme personne ressource. Nous insistons donc sur le secret professionnel et sur le fait que s'ils ne disent rien, des faits identiques risquent de se reproduire. Cette notion de personne ressource est élargie et complétée par celle « d'adulte de confiance ». Nous exposons alors les deux situations « classiques » pour aboutir à la prise en charge d'un mineur au titre de la protection de l'enfance, à savoir le signalement auprès du Président du Conseil Départemental, prise en charge administrative, ou suite à la commission d'une infraction par les représentants légaux sur la personne de leur enfant mineur dans la mesure où cet acte serait porté à la connaissance de la justice (dépôt de plainte).

B. Droit et Internet

1. Objectifs

A travers des exemples de l'utilisation d'Internet, il s'agit de montrer comment la loi permet de protéger les enfants et de garantir le respect de leurs droits. En se servant d'un support de plus en plus prisé des jeunes, d'une part les juristes sensibilisent les enfants sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies, et, d'autre part, ils montrent comment la loi permet de les protéger en posant, au besoin, des limites.

2. Méthodologie

Dans cet objectif, l'association ADEJ a réalisé une « animation PowerPoint » qui sert de support à l'intervention.

Le thème des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram…) est traité avec les jeunes du fait de leur utilisation quotidienne. Nous abordons ici les limites à la liberté d'expression (insultes et propos racistes/homophobes), et certains comportements que les jeunes adoptent parfois sans se rendre compte qu'ils sont dans l'illégalité (diffamation et harcèlement, notamment moral).

Nous mettons aussi l'accent sur le droit à l'image et le respect de la vie privée, ainsi que sur l'utilisation de certains sites ou applications (Skype, Snapshat…). Cela permet de sensibiliser les jeunes sur les conséquences, parfois tragiques, de certaines attitudes.

La notion de droit d'auteur est développée, afin qu'ils prennent conscience des règles qui régissent la création artistique et son emploi (téléchargement et streaming). Nous fournissons des repères pour une utilisation conforme à la loi.

Enfin, les jeux en réseau et les sites +18 sont des exemples permettant de montrer aux jeunes que la loi vise également à les protéger, et quels sont les mécanismes mis en place pour cela (contrôle parental, « P.E.G.I », limites d'âge…)

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
97	6è-3è	1125	1033	2158

Collège Ampère - Arles
Collège Anatole France - Marseille
Collège Clair Soleil - Marseille
Collège Gaston Defferre - Marseille
Collège Georges Brassens - Bouc Bel Air
Collège Gérard Philipe - Martigues
Collège Grande Bastide - Marseille
Collège Henri Wallon - Martigues
Collège Jean Giono - Marseille
Collège Massenet - Marseille
Collège Matraja - Sausset les Pins
Collège Miramaris - Miramas
Collège Paul Eluard - Port de Bouc
Collège Pont de Vivaux - Marseille
Collège Robespierre - Port St Louis du Rhône
Collège Simone de Beauvoir - Vitrolles
Collège Vallon des Pins - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1357	69,73%	533	27,39%	56	2,88%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1705	87,62%			241	12,38%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1646	84,80%			295	15,20%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1461	74,92%			489	25,08%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,87					

5. Déroulement

Les établissements associaient généralement notre action « Droit et Internet » à la validation du B2I, brevet informatique et Internet, mais ce fut beaucoup moins le cas cette année. Les actions sont réellement liées à l'usage des jeunes et à la prévention des infractions dont ils pourraient être victimes ou auteurs.

Les interventions démarrent systématiquement par un rappel des finalités des lois mises en place. Puis, après avoir rappelé les objectifs d'égalité et de protection de la loi, une définition commune d'Internet est recherchée. Il est très fréquent de constater une utilisation régulière de cet outil par les jeunes, mais rares sont les classes où une définition exacte en est donnée.

Il convient cependant de noter qu'Internet est de moins en moins considéré comme une zone de non droit par les élèves. En effet, les affaires relayées par la presse, ou même celles qui se sont déroulées dans l'enceinte même des établissements dans lesquels l'action est programmée, les conduisent à avoir un œil beaucoup plus critique qu'auparavant. Ainsi, nous pouvons désormais observer des classes où Internet est considéré comme un outil potentiellement nuisible, et d'autres où les histoires relayées ne sont pas considérées comme véritablement graves. Notre objectif est bien entendu non pas de diaboliser Internet, mais de montrer qu'il peut être un formidable outil s'il est utilisé en respectant certaines règles.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, du fait qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement ou bien la diffamation, ce qui donne lieu à de riches échanges.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même si les jeunes paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Une observation non négligeable est à faire ici. A l'heure actuelle, nous sommes confrontés lors de nos échanges avec les collégiens à des préoccupations qu'auparavant nous retrouvions principalement au niveau lycée. Ainsi, les difficultés rencontrées se concentrent davantage sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes, avec des conséquences de plus en plus graves.

C. www.lycée.net

1. Objectifs

Si la plupart des lycéens sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des lycéens afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités.

L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ a développé cet outil en se basant sur une autre animation « Droit et Internet » mais en l'adaptant, tant par sa forme que par son contenu, à un public de lycéens.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les élèves sur différentes activités pratiquées sur Internet. La liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats, le téléchargement et enfin la cybercriminalité sont ainsi abordés.

Il s'agit ici, de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'aller sur Internet en tant que personne responsable de ses actes (un focus sur la Justice Pénale des Mineurs est fait à cette occasion) mais également de leur faire connaître les règles de sécurité dans son utilisation.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
12	16-21 ans	118	113	231

AAJT Escale St Charles - Marseille
Lycée Blaise Pascal - Marseille
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence
Lycée Georges Duby - Luynes
Lycée Hôtelier - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	167	86,08%	27	13,92%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	180	92,78%			14	7,22%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	177	91,24%			17	8,76%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	170	87,63%			24	12,37%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,10					

5. Déroulement

Les lycéens ont à peu près les mêmes réactions que les collégiens autour de ce support pédagogique. Mais avec les lycéens, nous sommes confrontés, par les faits qu'ils rapportent, à des comportements plus violents ayant des conséquences parfois dramatiques. Les difficultés rencontrées se concentrent toujours sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, du fait qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement, la diffamation ou encore la provocation au suicide, ce qui donne lieu à des échanges riches et particulièrement constructifs.

Nous les informons alors des recours possibles à la fois sur Internet mais également au niveau judiciaire.

Ils se montrent aussi parfois inquiets quant à l'accès de leurs futurs employeurs à des informations concernant leur vie privée.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même s'ils paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Puis, nous détaillons avec eux les modalités d'achat en ligne, en mettant l'accent sur certains points : paiement sécurisé, délais de réflexion et de rétractation, sensibilisation aux « arnaques ».

Enfin, nous envisageons les infractions liées à la cybercriminalité, ici nous sommes de plus en plus questionnés sur le « Deep » et « Dark » Web.

D. Mon Internet en sécurité

1. Objectifs

Internet est désormais un outil incontournable, et concerne de plus en plus les jeunes enfants (9/10 ans) tant sur le plan pédagogique que sur le plan des loisirs. Il s'agit de faire comprendre aux élèves des écoles primaires comment utiliser Internet en toute sécurité. Le but est de les sensibiliser aux risques engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies, tout en leur démontrant que la loi est aussi présente dans cet espace de liberté, afin de les protéger par la voie de limites posées.

2. Méthodologie

L'ADEJ a réalisé une « animation Powerpoint » qui sert de support à l'intervention d'une durée de 1h30 pour traiter de la sécurité sur Internet à partir de trois axes principaux :

- Définition : Qu'est-ce qu'Internet ? Que peut-on y faire ? Que peut-on y trouver ? Puis-je me protéger ?
- Protection : Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit sur Internet ? A partir du leitmotiv « Ni victime, ni auteur(e) », donner des exemples d'infractions et donner aux jeunes élèves les clés pour qu'ils se protègent et qu'ils soient protégés.
- Discussion et échange : Les informations sur Internet sont-elles toujours sérieuses ? Peut-on y trouver des images choquantes ? Certains propos sont-ils dangereux ?

Le support Powerpoint élaboré a été adapté à la tranche d'âge concernée. En intervention, l'échange est organisé autour des questions « Vrai ou Faux » facilitant l'interactivité, la pédagogie et la mémorisation. De nombreux exemples viennent illustrer l'éveil juridique envisagé, permettant aux enfants de reconnaître certaines situations et utiliser ainsi Internet en toute sécurité.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
9	9-11 ans	103	101	204

MMA Denis Papin - Marseille
Ecole Marius Roussel - Simiane

4. Déroulement

De manière générale, les enfants sont intéressés par ce thème et le plus souvent, nous ont volontiers fait part de leur expérience.

Nous pouvons ainsi affirmer que les enfants utilisent de plus en plus tôt certains réseaux sociaux et nombreux sont ceux qui jouent en ligne. A cette occasion, nous les sensibilisons sur les rencontres faites sur internet. La quasi-totalité des enfants sont assez vigilants et conscients des risques encourus de rencontrer un inconnu. Mais certains reconnaissent avoir fait des rencontres amicales sur internet et fixé un rendez-vous, auquel ils se sont rendus. Par exemple, il est arrivé à un jeune de s'y rendre avec son grand frère et de se retrouver face à des adultes.

Le thème du droit à l'image intéresse beaucoup les enfants, il leur est de moins en moins difficile d'appréhender les contours de cette notion en raison de leurs expériences personnelles et/ou de leur entourage.

Néanmoins, de façon générale, il leur est souvent difficile de se repérer sur Internet entre ce qui est légal ou non légal, en raison du fait que de nombreux contenus accessibles sur internet ne respectent pas la loi. Nous devons à chaque fois prendre le temps de distinguer la capacité de pouvoir faire quelque chose en termes de faisabilité, de la question de la légalité de l'acte en cause.

L'affiche distribuée en fin d'intervention résumant le contenu de l'action, a captivé les élèves et ils étaient ravis de pouvoir l'emporter chez eux.

E. A la rencontre d'Eloi

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Livret pédagogique	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30 + séances*

Un livret pédagogique et ludique distribué à chaque élève sert de support à cette animation, qui a été créée en partenariat avec la mission Prévention de la Ville de Marseille dans le cadre du CLSPD.

Notre objectif, dans cette animation, est de permettre aux enfants de comprendre pourquoi les lois existent, à travers les différents niveaux de règles (famille, école, ville, pays…). Nous souhaitons leur permettre d'identifier les auteurs, les acteurs des lois, et les personnes chargées de les faire appliquer.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs phases :

1. Définir les règles et les différencier des lois en expliquant pour chacune les auteurs et les lieux où elles sont applicables. Nous partons des règles de la famille en élargissant à celles qui s'appliquent partout et à tous.
2. Expliquer les fonctions des lois en matière de protection et de gestion de la vie en société.
3. Expliquer ce qui se passe lorsque les lois ne sont pas respectées et pourquoi il existe des sanctions.
4. Enfin, nous expliquons aux enfants qu'ils bénéficient de droits spécifiques inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
35	8-11 ans	404	366	770

Centre aéré Ecole Jules Verne - Port St Louis du Rhône
Ecole Aupècle - Martigues
Ecole Calanques de Sormiou - Marseille
Ecole Canto Perdrix 2 - Martigues
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air
Ecole Lucien Toulmond - Martigues
Ecole Paul di Lorto - Martigues
Ecole Robert Desnos - Martigues
Ecole Virginie Dedieu - Bouc Bel Air

3. Déroulement

Au travers des aventures d'Eloi et de petits jeux dans le livret, les juristes envisagent les différentes règles applicables au sein de la société.

En premier lieu, ils expliquent les notions de base que sont les droits, les obligations et les interdictions, en illustrant le tout de plusieurs exemples.

Ensuite, ils font deviner aux enfants quels sont les différents types de règles qui peuvent exister et quelles sont les personnes qui peuvent les imposer. Pour cela, ils partent du domaine privé avec les règles parentales pour élargir au domaine public (école, centre social, club de sport…).

La notion d'autorité parentale est alors définie. Cette progression permet d'expliquer aux enfants que les règles posées par les parents peuvent différer selon les familles mais que d'autres règles sont les mêmes pour tous. Par exemple, si les règles peuvent varier d'une école à une autre, elles sont communes à tous les élèves d'une même école.

L'existence de lois est ensuite détaillée, les juristes expliquent notamment leur création et leur champ d'application. Cela permet de revenir sur certaines fausses idées, par exemple que « c'est le Président qui fait les lois ». C'est aussi l'occasion de bien insister sur le fait que la loi est la même pour tous, qu'elle s'applique partout et à tous, et ainsi rappeler le principe d'égalité.

Il s'agit aussi de leur faire prendre conscience qu'il n'existe pas de lieux qui ne seraient régis par aucune règle.

En outre, d'autres jeux dans le livret permettent de faire deviner aux enfants quels sont les différents buts des règles et de la loi. Ils prennent alors généralement conscience que la loi n'est pas là que pour sanctionner mais qu'elle sert aussi à protéger les personnes. C'est l'occasion de développer quelles sont les personnes qui sont chargées de la faire respecter et de la faire appliquer. Les juristes expliquent alors ce qui se passe, tant pour un mineur que pour un majeur, lorsque les règles ne sont pas respectées.

Enfin, les aventures d'Eloi se terminant en Chine, les juristes évoquent le fait que si chaque pays détermine sa propre loi, il existe des lois communes à tous les pays. Ils développent cette idée en donnant l'exemple de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant visant à protéger les enfants dans le monde entier.

D'une manière générale, le fascicule support de cette action permet une véritable interaction avec les élèves.
Ces derniers participent volontiers à l'intervention et en profitent pour poser de multiples questions, le plus souvent sur « qui fait les lois » et sur le rôle de la police et de la justice.

Un des points communs à ces interventions est que, paradoxalement, elles prennent vraiment un visage différent en fonction des territoires. Les enfants sont plus ou moins insouciants en fonction de leur environnement de vie et posent donc des questions plus ou moins concrètes sur les droits des enfants et sur les actions de la police et de la justice.

F. Alice au pays des droits de l'enfant

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30*

Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé, dans lequel les personnages « voyagent » au travers de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin de présenter les 10 droits les plus importants de la Convention. Elle est aussi illustrée par des photos d'enfants sur différents thèmes, tels que la misère, la famine, le travail forcé, la maladie, la guerre.

Après avoir regardé la vidéo, les enfants doivent trouver, en groupe, parmi des photos qui leur sont distribuées, celles qui se rapportent à chacun des droits abordés dans la vidéo. Cette animation permet aux élèves de s'exprimer sur les droits de l'enfant.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
5	8-11 ans	52	43	95

MMA Denis Papin - Marseille
CS Tichadou - Port de Bouc
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air
Ecole des Pins - Bouc Bel Air

3. Déroulement

Les enfants se plongent rapidement dans le monde des droits de l'Enfant grâce au dessin animé et se prennent au jeu des photos.

Ils sont surpris des situations que vivent d'autres enfants dans le monde et cherchent à comprendre pourquoi les inégalités existent.

Ils sont particulièrement en demande d'explications sur les enfants soldats et les enfants en mauvaise santé physique.

Une des caractéristiques communes aux interventions sur cette thématique réside dans l'influence de l'actualité médiatique sur les questionnements des enfants et, par voie de conséquence, une focalisation sur un droit ou un autre lors de l'animation. Cette année, suite aux questions ou à l'évocation de faits divers par les élèves, un focus a été fait, très régulièrement, sur le mécanisme de la protection de l'enfance en France, amenant à définir la notion de maltraitance.

G. Graine de droit

1. Objectifs et méthodologie

Support	Thèmes	Durée d'animation
Jeu de plateau	*Convention Internationale des Droits de l'Enfant* *Justice / Egalité*	*1h à 1h30*

Suite à une demande croissante d'actions dans les écoles élémentaires, l'outil « Graine de droit » a été créé par l'ADEJ en partenariat avec le centre social Saint-Gabriel et l'école Clair Soleil de Marseille.

« Graine de droit » se présente sous forme d'un jeu de plateau où les enfants doivent répondre à des questions qui ont trait à des problèmes juridiques. Quatre grandes thématiques sont abordées au cours du jeu : Justice, Citoyenneté, Droits de l'enfant, Acceptation des différences.

Dans le jeu, il est proposé aux enfants de partir faire le tour du Monde avec la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) pour découvrir les droits et les devoirs des enfants dans ce Monde dont ils font partie.

Le point de départ est New-York et, en avançant, les élèves parcourent la planète.
Les enfants lancent les dés et avancent sur le plateau, ils tirent une carte qui correspond à une des thématiques citées plus haut. En outre, ils peuvent tomber sur la catégorie "Le savais-tu ?", où il n'y pas de question mais où nous apportons un petit éclairage sur la situation des enfants dans le Monde.

Ces questions permettent d'engager le débat avec les enfants et de les informer sur la loi.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	8-12 ans	13	19	32

Centre aéré Ecole Jules Verne - Port St Louis du Rhône MMA Denis Papin - Marseille

3. Déroulement

Ce jeu permet un apprentissage ludique de certaines notions juridiques et des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous avons pu relever un grand enthousiasme des enfants à participer à ce jeu, ce qui permet de leur transmettre plus facilement les notions abordées. En fonction de la composition de la classe, ils sont séparés en plusieurs groupes. A travers le jeu et les défis que les juristes proposent aux enfants, ces derniers découvrent, tout en s'amusant, des notions qui peuvent, parfois, être complexes à assimiler. Les enfants relèvent le challenge et sont le plus souvent bon joueurs.

Le plus souvent, nous sommes agréablement surpris des bonnes connaissances qu'ils ont sur les thématiques proposées.

II. Justice des mineurs

Cette thématique a concerné 802 jeunes, ce qui représente un total de 65 interventions, et la réalisation de 3 projets de fond.
5 outils différents ont été utilisés :

- Exposition 13/18, Questions de Justice
- L'audience est ouverte
- Tribunal : mode d'emploi
- En quête de justice
- Procès fictif

A. Exposition 13/18, Questions de Justice

1. Objectifs

Cette exposition, conçue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'inscrit dans le cadre de la prévention des maltraitances et de la délinquance, grâce à une information sur les droits de l'enfant ainsi que sur la Justice des mineurs.
L'animation de l'exposition met en avant la corrélation entre les droits dont chaque citoyen est bénéficiaire et les devoirs dont il est redevable. Faire émerger la réflexion sur la nécessité de l'existence de règles à respecter, dans toute collectivité, constitue l'objectif principal de cette exposition. Les droits sont primordiaux, mais pour que chacun puisse en bénéficier, le respect des règles est nécessaire.

2. Méthodologie

L'animation de l'exposition « 13/18, Questions de justice » se déroule sur deux heures. Elle nécessite la présence de deux intervenants.
Depuis 2006, l'ensemble des panneaux de l'exposition ont été inclus dans un support informatique (Powerpoint). Cette présentation a un avantage certain au niveau pratique et facilite la venue de l'ADEJ dans les établissements.

L'animation fonctionne en trois temps :

- <u>L'introduction</u> :
L'introduction permet de mieux définir la notion de loi, en suscitant les interventions des élèves par diverses questions (Pourquoi la loi ? Qui fait la loi ?…). L'idée forte de ce panneau, consacré à la loi, établit que la loi existe pour éviter la « loi du plus fort » : la loi a pour objectif d'assurer l'égalité et de protéger.

- <u>Les droits et devoirs</u> :
Les principaux droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont repris un à un : droit à l'identité, droit à l'instruction, droit d'expression, droit à une justice adaptée…
La partie sur les droits se termine sur le thème de la justice pénale des mineurs, ce qui constitue une transition vers la troisième partie : les interdictions.
Avant toute chose, il convient de s'arrêter avec les jeunes sur le lien qui existe entre les droits et les devoirs. Toujours présentées séparément, voire de manière antinomique, ces deux notions sont intimement liées. Il n'y a de droits pour personne s'il n'existe pas de devoirs pour chacun.

- <u>Les interdictions</u> :
Les interdictions sont ensuite appréhendées sous le prisme de la loi pénale : les infractions. Nous revenons sur les définitions de contravention, délit et crime, à l'aide d'exemples qui suscitent toujours le débat.

Tout au long de l'animation, les intervenants de l'ADEJ sollicitent les élèves afin que l'animation soit interactive. De même, de nombreux exemples viennent illustrer les trois parties de l'animation, ce qui permet d'instaurer un débat.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	6è-5è	12	4	16

Collège Edouard Manet - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	14	93,33%	1	6,67%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	15	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	66,67%			5	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	86,67%			2	13,33%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,20					

5. Déroulement

Si l'ensemble des thèmes abordés semble intéresser les jeunes, il s'avère que certains d'entre eux retiennent particulièrement leur attention et donnent lieu à des échanges intéressants.

Tout d'abord, à l'annonce de l'intitulé de l'intervention, « 13/18 Questions de justice », souvent, les élèves sont intrigués quant aux raisons du fait que la prison est applicable aux mineurs à partir de 13 ans. Nous leur expliquons donc les raisons de ce seuil.

Ensuite, les élèves, pour la majorité, découvrent l'existence de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les principaux droits qu'elle garantit.

Le thème du droit à une identité et à la famille suscite toujours beaucoup d'interrogations de leur part.
En effet, ils s'interrogent sur les modalités de l'adoption et sur le sort des enfants, notamment en cas de séparation des parents. En nous appuyant sur leurs propos, nous répondons à leurs attentes et cherchons à les rassurer.
En outre, la possibilité pour la femme d'accoucher sous X, soulève souvent un débat. Devant l'incompréhension massive des enfants face à cette possibilité, nous tentons de leur faire comprendre, par le biais de mises en situation et d'exemples, comment et pourquoi un tel dispositif existe. Nous expliquons également qu' à l'heure actuelle il est mieux encadré par la loi afin de se conformer à la CIDE et notamment au droit pour l'enfant d'avoir accès à ses origines.

De plus, devant leurs réactions, nous insistons sur le fait que, en principe, le nom patronymique ne peut pas être changé sauf exceptions très spécifiques.

Par ailleurs, ils se montrent très intéressés par les conditions d'acquisition de la nationalité française.
Ce thème est aussi l'occasion de dissiper la confusion générale faite entre nationalité, origine et religion, ainsi que l'amalgame entre les clandestins et les immigrés. Souvent nous devons nous attarder et multiplier les exemples pour qu'ils appréhendent plus justement ces notions.
La problématique liée aux discriminations et au racisme surgit fréquemment dans ce thème, notions que nous prenons toujours le temps de définir lorsque les jeunes les évoquent.

Lorsque nous abordons la dimension protectrice du droit à l'instruction et que nous illustrons ce qui peut se passer dans les pays où il n'est pas appliqué, nous avons beaucoup de réactions sur la prostitution, le proxénétisme et les enfants soldats, et plus généralement sur l'exploitation par le travail de ces jeunes enfants.
Sur ces sujets nous devons régulièrement faire face à quelques préjugés que nous parvenons à dissiper à l'aide d'exemples et de mises en situation.

En dernier lieu, le thème sur la justice pénale des mineurs intéresse plus particulièrement les élèves. Très régulièrement ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements.

Nous leur expliquons les particularités de la justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Ils se montrent très intéressés par les peines alternatives à l'emprisonnement et notamment par le sursis, le travail d'intérêt général et le stage de citoyenneté : cela leur permet de prendre conscience que la prison n'est pas la seule sanction et que si une personne reconnue coupable d'une infraction ne va pas en prison, cela n'est en aucun cas de l'impunité. Aussi, ils nous interrogent beaucoup sur les conditions de vie en milieu carcéral.
De façon générale, ils portent un grand intérêt aux questions de justice, notamment concernant la garde à vue, la détention provisoire et la peine de mort, ce qui suscite l'explication des particularités de la procédure pénale applicable aux mineurs.

Toujours sur le thème de la justice, les jeunes sont très intéressés par la notion de légitime défense : ils ne comprennent pas qu'elle ne soit envisageable que de façon très restrictive. Nous devons quasi systématiquement nous attarder afin qu'ils comprennent que la légitime défense ne puise pas sa légitimité dans la vengeance mais constitue au contraire une exception, acceptée au titre de la protection des biens et des personnes.

De plus, il n'est pas rare, afin d'éclaircir certaines confusions, que nous devions prendre le temps d'expliquer et distinguer l'aide juridictionnelle et l'avocat commis d'office, ainsi que le fonctionnement du casier judiciaire, sur lequel beaucoup d'idées préconçues dominent.

En définitive, au départ, nombre de jeunes expriment une certaine méfiance voire défiance envers la justice. Néanmoins, en leur expliquant, de façon continue, le rôle protecteur et l'objectif d'égalité de la loi, illustrés d'exemples concrets si nécessaire, ils semblent comprendre l'intérêt de la loi et de la justice. Souvent, nous assistons à une réelle prise de conscience chez les jeunes du rôle protecteur de la loi et de sa vocation d'assurer l'égalité.

B. L'audience est ouverte

1. Objectifs

Cette action permet d'apporter une vision concrète de la Justice et du déroulement d'un procès pénal. Grâce aux extraits d'audiences correctionnelles, les élèves découvrent la réalité d'un procès pénal et la confrontent ainsi aux représentations qu'ils peuvent en avoir.

Il s'agit, d'une part, de permettre d'appréhender le rôle et le fonctionnement de la Justice dans sa globalité et, d'autre part, de découvrir plus précisément les différents acteurs de la Justice. Une attention particulière est portée à l'explication des spécificités de la Justice des mineurs.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice et plus précisément le déroulement d'un procès devant le Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance. Nous définissons le rôle et la fonction de chacun des acteurs en présence (juge, procureur, huissier, avocats…).

Puis, un support vidéo est présenté à la classe afin d'illustrer les explications fournies la première heure, mais également pour faire émerger la parole et exposer la réalité d'une audience pénale en matière délictuelle.

Les juristes de l'ADEJ proposent ensuite un débat aux élèves, au cours duquel ils répondent aux questions suscitées par la vidéo, en revenant sur les affaires jugées, le déroulement de l'audience et les peines infligées.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	13-17 ans	17	31	48

Collège Gaston Defferre - Marseille
Collège Henri Fabre - Vitrolles
Maison de l'apprenti - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	18	62,07%	10	34,48%	1	3,45%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	27	93,10%			2	6,90%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	24	82,76%			5	17,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	25	86,21%			4	13,79%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,62					

5. Déroulement : voir page 26

C. Tribunal : mode d'emploi

1. Objectifs

Lors de nombreuses interventions de l'ADEJ relatives à la Justice des mineurs, les intervenants ont été interpellés par certaines réactions des élèves. En effet, bien souvent ceux-ci ont des représentations erronées du fonctionnement de la Justice.

L'idée nous est donc naturellement venue d'emmener des classes au Tribunal afin que les élèves puissent voir comment se déroule un procès concrètement. En se rendant au Tribunal, outre la découverte du déroulement d'un procès et de ses acteurs, ils prennent également la mesure de ses enjeux.

2. Méthodologie

L'action se décompose en 3 séances.

Avant les audiences, les juristes de l'association donnent des clés de compréhension aux élèves en abordant, notamment, le fonctionnement et l'organisation de la justice pénale, la procédure pénale, les acteurs à l'audience et le vocabulaire juridique lors d'une première séance introductive de deux heures.

Puis, l'ADEJ accompagne les élèves et leurs enseignants aux audiences sur un après-midi.

Enfin, après les audiences, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de celles-ci et répondent aux questions.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
21	13-18 ans	99	98	197

Collège Henri Fabre - Vitrolles
Collège Vallon des Pins - Marseille
Lycée Ampère - Marseille
Lycée Blaise Pascal - Marseille
Lycée Louis Aragon - Les Pennes Mirabeau

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	100	91,74%	7	6,42%	2	1,83%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	106	97,25%			3	2,75%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	101	92,66%			8	7,34%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	96	88,07%			13	11,93%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,47					

5. Déroulement : voir page 26

D. En quête de justice

1. Objectifs

Cette action permet de définir le rôle et la fonction de chacun des acteurs de la Justice (juge, procureur, huissier, avocats…) et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal. Les juristes détaillent la façon dont s'applique la Justice afin de permettre une meilleure compréhension de cette dernière par les élèves. Ils analysent et déconstruisent les stéréotypes concernant la Justice, et fournissent les explications nécessaires sur les difficultés qu'elle rencontre et sur les jugements rendus.

Les sentiments d'injustice, d'impunité, ou au contraire la perception de sévérité éprouvés par les jeunes, peuvent alors être nuancés, voire disparaître, grâce aux explications apportées.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice en mettant en évidence son rôle protecteur et régulateur au sein de notre société. Ils soulignent les différents champs de la Justice : civile, pénale et administrative et montrent la participation directe ou indirecte des citoyens à son fonctionnement.

Puis, un focus est fait concernant la Justice pénale, et notamment les spécificités de cette justice adaptée aux mineurs.

Enfin, la vidéo d'une audience, filmée au Tribunal correctionnel de Marseille à l'occasion du jugement d'un délit, est présentée à la classe. La place est alors laissée au débat afin de répondre aux questions suscitées par la vidéo et les propos des intervenants.

Un livret reprenant les notions essentielles de l'action et illustré par des schémas explicatifs, est remis aux élèves à la fin de l'intervention.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
13	11-22 ans	108	115	223

AAJT Escale St Charles - Marseille
CS Font-Vert - Marseille
Collège Henri Fabre - Vitrolles
Collège Sacré Cœur - Aix-en-Provence
Collège Stéphane Mallarmé - Marseille
Collège Ubelka - Auriol

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	127	70,56%	49	27,22%	4	2,22%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	158	87,78%			22	12,22%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	164	91,11%			16	8,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	126	72,00%			49	28,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,65					

5. Déroulement des actions « L'audience est ouverte », « Tribunal : mode d'emploi » et « En quête de justice »

Dans la mesure où ces trois actions ont un contenu, certes différent, mais très proche, nous avons choisi de présenter leur déroulement en un seul chapitre.

Dans ces trois actions, nous expliquons aux jeunes les différentes juridictions, civiles, pénales et administratives. Puis, au travers d'exemples, nous leur montrons que la Justice n'est pas uniquement là pour sanctionner, mais qu'elle peut être amenée à trancher un conflit ou même permettre l'exercice de certains droits, tel que l'adoption. Si la Justice n'a pas toujours pour but de sanctionner, elle doit toujours protéger.

Nous détaillons la Justice pénale en précisant les différentes catégories d'infractions et les juridictions compétentes en la matière. Les élèves peuvent ainsi bien comprendre la logique d'articulation du droit pénal basé sur la gravité de l'infraction.

Nous nous attardons sur les ressemblances et les différences concernant les audiences des mineurs et des majeurs.

Nous envisageons avec les jeunes les différents acteurs, leurs rôles ainsi que leur ordre de passage dans le déroulement d'une audience pénale. Ils prennent ainsi conscience du caractère codifié du procès pénal et du rôle de chacun. Le rôle de l'avocat est souvent très discuté dans le sens où ils ont tendance à croire que l'avocat commis d'office défend moins bien son client car il est, selon eux, mal payé. Egalement, il apparait nécessaire de bien leur expliquer la distinction entre l'avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle.

Nous insistons bien sur le rôle de chaque acteur à l'audience. En effet, au départ les jeunes ont tendance à assimiler le Procureur de la République au Président du Tribunal, et beaucoup ont tendance à envisager la justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

Les élèves découvrent l'étendue du rôle du juge. En effet, pour eux le juge est uniquement là pour punir. Ils comprennent alors que le but du juge est aussi d'éviter la récidive et de permettre le reclassement de l'auteur de l'infraction dans son propre intérêt comme dans celui de la société. Dès lors, ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en considération la personnalité de l'auteur afin de prononcer le verdict. Ici, les élèves se montrent très curieux quant aux éléments pouvant être pris en considération. Ce travail est facilité par la mise en perspective du maximum encouru prévu par la loi, des réquisitions du Procureur de la République et de la peine effectivement prononcée à l'encontre de la personne reconnue coupable par le Tribunal.

En revanche, il arrive qu'ils se montrent très critiques vis à vis de l'attitude des prévenus. Ils approuvent le jugement rendu, ou avouent qu'à la place du juge ils auraient été, la plupart du temps, plus sévères.

En matière de peine, les élèves prennent pleinement conscience que l'incarcération ne constitue pas la seule sanction à disposition du magistrat.

Ainsi, nous envisageons les différentes peines applicables telles que le sursis simple ou avec mise à l'épreuve par exemple, ou encore les obligations (de soin, de formation…) qui peuvent être ordonnées au titre de la peine complémentaire. Les juristes exposent donc les différentes peines que le juge peut prononcer, mais aussi les peines complémentaires et alternatives. Ainsi, les notions suivantes sont systématiquement expliquées aux élèves : peine de prison, perpétuité, peine de sureté, aménagements de peine (permission de sortir, bracelet électronique…), les peines alternatives à l'emprisonnement (travail d'intérêt général, sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve…).

En outre, nous nous attardons particulièrement sur les mesures applicables aux mineurs.
Ici, ils sont généralement très surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale dès l'âge de discernement.
Egalement, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision. En

effet, nous leur expliquons que les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore les ateliers d'implication civique.

Par ailleurs, nous explicitons la distinction entre les dommages et intérêts et l'amende. Ici, nous distinguons donc la responsabilité civile de la responsabilité pénale, pour les informer ensuite de la possibilité pour la victime de se constituer partie civile afin de pouvoir suivre la procédure et demander réparation du/des préjudice(s) subi(s). En effet, ces deux notions sont souvent confuses voire amalgamées dans l'esprit des enfants.

De plus, généralement, les jeunes nous interpellent sur le casier judiciaire. En effet, beaucoup pensent qu'il redevient automatiquement vierge à la majorité, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui. Ils se demandent souvent aussi si les employeurs peuvent demander le casier judiciaire de leurs employés. Nous les informons alors sur les différents bulletins présents au casier judiciaire, leurs modes d'accès et les personnes habilitées en la matière, ainsi que sur les conditions d'effacement d'une mention de condamnation au casier judiciaire.

Enfin, les jeunes sont très curieux quant aux conditions de vie en détention. Là aussi, nous sommes amenés à rétablir la réalité en démontant plusieurs idées reçues, liées aux possibilités pour les détenus d'accéder à certains services et loisirs, même s'il est très difficile pour les jeunes d'imaginer les effets de la privation de liberté.

En conclusion, ces animations leur permettent de mettre en relief le monde judiciaire bien souvent connu mais dont les représentations sont souvent erronées et/ou « édulcorées. »

Ainsi, ils prennent conscience de toute l'étendue du rôle de la Justice et plus spécifiquement de celui du juge, du fait que l'on juge une personne et pas uniquement un fait, aussi grave soit-il. Généralement, le principe de personnalisation des peines est bien compris, de même que l'intérêt de l'ensemble des acteurs du procès pénal.

Dans l'action **« L'audience est ouverte »**, nous projetons différentes affaires judiciaires mettant en scène des majeurs jugés en comparution immédiate. Ici, ils sont surpris, pour la plupart, de la possible rapidité de la Justice pénale. Devant leurs réactions, nous leur expliquons qu'il est impossible de leur montrer des audiences mettant en cause des mineurs dans la mesure où le huis clos est de rigueur et que ce mode de jugement, d'une particulière célérité, est proscrit s'agissant des mineurs. Nous expliquons également que, concernant les majeurs, la comparution immédiate n'est possible que lorsque l'affaire est en état d'être jugée, sinon le juge ouvre une information judiciaire, et que le prévenu a le droit de refuser cette procédure et d'avoir un délai pour préparer sa défense.

Concernant l'action **« Tribunal : mode d'emploi »**, la première séance est consacrée à l'explication de l'organisation et du fonctionnement de la justice. Un schéma détaillant le parcours et le traitement d'une plainte est projeté aux élèves afin qu'ils s'approprient la chaine pénale. Par ailleurs, dans la mesure où ils vont assister à des audiences en comparution immédiate, nous nous attardons sur ce type de procédure, dont l'intérêt est de faire juger une personne dans un délai assez court à la suite de la garde à vue, lorsque les faits sont assez simples.
Les consignes pour le jour de l'audience sont alors données (tenue correcte, téléphones portables éteints, pas de bavardages…). Au regard de leurs interrogations, nous leur expliquons qu'il est impossible d'assister à une audience mettant en cause un mineur, étant donné que ce sont des audiences qui se tiennent à huis clos.

Dans un second temps, l'ADEJ accompagne donc les élèves et les enseignants à l'audience. Enfin, lors de la troisième rencontre, en classe, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse des audiences et répondent aux questions que cela a pu susciter et/ou à certaines incompréhensions.
De manière générale, les jeunes sont assez surpris par les lieux, ils imaginaient souvent qu'une salle d'audience était plus grande. Il est nécessaire également de s'attarder sur les différents costumes de la justice.

E. Procès fictif

1. Objectifs

Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec les établissements, l'ADEJ apporte un soutien sur les questions liées à la Citoyenneté, l'accès au Droit, la Justice et la prévention de la délinquance.
Le projet consiste à informer les jeunes sur la citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs. Plus particulièrement, l'accent est mis sur la justice afin de rendre les jeunes à leur tour acteurs et ainsi vecteurs d'informations pour leur entourage.
Il s'agit donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils puissent s'approprier la chaîne pénale et le fonctionnement de la Justice pénale. Une fois ces connaissances et cette compréhension de la Justice acquises, les jeunes vont participer activement, dans un second temps, à la réalisation d'un procès, dont ils auront fixé eux-mêmes tous les contours.

Il s'agit ainsi de proposer un travail de fond sur la Justice, de rendre accessible au plus grand nombre une information transversale relative à la Justice, afin d'informer et de déconstruire les préjugés et idées reçues.

2. Méthodologie

6 à 10 séances sont prévues, leur nombre varie selon l'ampleur du projet souhaité par la structure demandeuse et le nombre de jeunes concernés par le projet. En effet, certaines séances peuvent être doublées en fonction du nombre de participants et de leur emploi du temps.
Chaque « procès fictif » correspond à un projet de fond spécifique et est donc aménageable en fonction des besoins recensés. Ce projet de fond peut être accompagné de rencontres avec des professionnels de la justice tels que des juges, des avocats… Dès lors ces rencontres sont organisées par l'ADEJ.

Exemple d'échéancier

Séance(s) d'introduction

Introduction à la justice : par le biais des supports « 13/18 questions de justice » ou bien « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés », nous mettons en parallèle les droits et les obligations de chacun afin de mettre en avant l'intérêt d'un Etat de Droit pour pouvoir vivre en société. Ensuite, nous appréhendons ensemble le fonctionnement de la Justice pénale des mineurs et des majeurs, la notion d'infraction, ainsi que les droits fondamentaux d'un individu (droit d'être défendu…).

Séance(s) de préparation à l'audience

« L'audience est ouverte » : cette intervention permet d'appréhender directement le fonctionnement de la Justice au sein même d'un tribunal correctionnel, par le biais de trois séquences filmées montrant de vraies audiences au sein du tribunal correctionnel de Marseille. Cela nous permet d'identifier ensemble les acteurs d'un procès, leur rôle, ainsi que la prise en compte par la chaîne judiciaire des circonstances dans lesquelles une infraction a été commise.

Séance(s) au TGI

« Tribunal Mode d'Emploi » : durant cette action, il s'agit d'accompagner les élèves au tribunal correctionnel afin d'assister avec eux à des audiences, souvent en comparution immédiate. Les élèves comprennent ainsi le rôle de chaque intervenant dans la chaîne pénale, ainsi que les nombreux paramètres dont le juge doit tenir compte avant de rendre son verdict. La qualification des infractions est abordée avec les élèves.

Il leur est alors demandé de réfléchir et de choisir l'infraction qu'ils aimeraient aborder pour le montage de leur scénario.

Séances de phase préparatoire à la réalisation du procès fictif

Toutes les circonstances de la commission de l'infraction sont définies. Les rôles des acteurs au procès sont répartis entre les élèves. Il ne reste aux juristes de l'ADEJ qu'à formaliser en termes juridiques le scénario construit par les élèves. Ce scénario ainsi rédigé est ensuite envoyé par mail au professeur référent du projet, qui le fait parvenir à ses élèves pour que ceux-ci puissent en prendre connaissance et s'en imprégner.

Séance « répétition générale »

Il s'agit pour le(s) groupe(s), de faire une « répétition générale » du procès. Cela permet aux juristes de l'ADEJ d'expliquer le sens des termes juridiques inscrits dans le scénario, et de rectifier certaines incompréhensions ou confusions afin que chaque élève puisse incarner totalement son personnage.

Séance de réalisation du procès fictif

C'est la phase de réalisation du procès fictif. Chaque groupe présente à l'autre, le cas échéant, son travail. Une fois le procès fictif réalisé, un petit débat a lieu dans la salle en présence du groupe assistant à l'audience, et permet aux juristes de répondre à certaines interrogations quant à l'infraction en question, aux rôles des acteurs au procès, et aux peines énoncées. Enfin, la mise en situation permet aux élèves d'acquérir une meilleure représentation de la justice pénale.

Selon les projets, les élèves peuvent être amenés à réaliser leur procès fictif en costumes et dans une véritable salle d'audiences. Le procès peut alors peut faire l'objet d'une captation vidéo.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	4è	13	5	18

Collège Jules Ferry - Marseille

4. Déroulement

Un projet « Procès fictif » a débuté en novembre 2016 et sera finalisé au cours de l'année 2017 avec une classe du Collège Jules Ferry de Marseille.

Le bilan des séances réalisées en 2016 figure en deuxième partie du présent rapport.

III. Promotion de l'égalité

Cette thématique a concerné 1962 jeunes, ce qui représente 96 interventions. Un projet de fond a également été réalisé.
4 outils ont été utilisés :

- Kiffer / Qui fait l'autre ?
- Fille comme garçon
- Les autres, ça m'est égal ?
- Différents, et alors ?

A. BD Kiffer / Qui fait l'autre ?

1. Objectifs

L'outil consiste en une B.D. servant de support pour aborder les relations filles/garçons. Elle propose plusieurs saynètes présentant des situations que les jeunes peuvent quotidiennement rencontrer dans leurs relations avec l'autre sexe. Le sexisme et les violences y sont abordés en lien avec leurs réponses juridiques.

L'objectif est d'améliorer ces relations, de donner des clés de compréhension pour la relation avec l'autre et de fournir les informations afférentes aux conséquences de certains actes pouvant être sanctionnés juridiquement.

L'image, les dialogues et parfois l'humour sont les moyens que nous choisissons pour traiter ces thèmes difficilement abordables avec les adolescents. Cela favorise l'émergence du dialogue de la part des jeunes pour laisser la place au débat.

2. Méthodologie

L'animation se déroule en deux heures. Chaque saynète de la BD permet d'instaurer un débat sur les thèmes suivants :

- Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité.

- Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle.

- Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication.

- Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste.

- Saynète 5 : l'influence du groupe.

- Saynète 6 (ajoutée en 2016) : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
50	11-18 ans	496	539	1035

AAJT Escale St Charles - Marseille
CS Malpassé - Marseille
Collège Clair Soleil - Marseille
Collège Gaston Defferre - Marseille
Collège Louis Pasteur - Istres
Collège Pesquier - Gardanne

Collège St Eutrope - Aix-en-Provence
Collège Thiers - Marseille
Collège Vallon des Pins - Marseille
Lycée Blaise Pascal - Marseille
Lycée Frédéric Mistral - Marseille
Lycée La Calade - Marseille
Lycée Saint-Exupéry - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	579	62,39%	298	32,11%	51	5,50%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	776	83,62%			152	16,38%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	751	80,93%			177	19,07%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	729	78,56%			199	21,44%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,77					

5. Déroulement

Tout d'abord, en fonction des classes, du nombre de questions posées et de la maturité des groupes, nous adaptons le contenu afin d'être au plus près des attentes des jeunes. Ainsi, parfois toutes les saynètes ne seront pas envisagées faute de temps, ou bien le contenu sera généralisé afin de ne pas heurter les plus jeunes (saynète 2 notamment).

Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité

Cette première scène a vocation à mettre en exergue l'apparition du principe d'égalité entre tous et plus spécifiquement entre l'homme et la femme.
Ainsi, au travers de références historiques, les jeunes s'aperçoivent que la notion d'égalité est apparue relativement tardivement.
A ce sujet, nous constatons, au départ, beaucoup d'idées reçues : ainsi, nous entendons souvent « l'homme est supérieur à la femme ».
En outre, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent, la maçonnerie est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme par exemple.
De la même manière, nous nous confrontons régulièrement au préjugé selon lequel un homme coiffeur ou une femme conductrice de poids lourd seraient homosexuel(le).

Néanmoins, en poussant la discussion, nous nous apercevons qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples.

En effet, nous observons souvent un certain paradoxe. Alors même que pour eux l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un principe acquis, pour beaucoup il est difficile de l'admettre en pratique, tant il est vrai qu'au quotidien le principe est mis à mal comme ils le soulignent par la voie d'exemples concrets.

En outre, ce thème est souvent l'occasion de revenir et de dissiper certaines idées reçues ou mal maîtrisées telles que la prostitution ou encore l'esclavage.

Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle

Ce thème permet aux élèves de bien comprendre ce que recouvre la notion légale de consentement. En effet, trop souvent, ils en font une application sinon erronée, du moins tronquée.

A l'évocation de ce thème ils rebondissent sur la question du viol. Nous observons qu'ils ont souvent beaucoup de difficultés à comprendre l'étendue de la définition du viol. Nous multiplions les exemples afin de dissiper certains *a priori*.

Ainsi, par exemple, beaucoup pensent que ne constitue pas un viol le fait, dans le but d'avoir une relation sexuelle, d'obtenir le consentement de la personne par surprise (altération du discernement). Pour eux, un consentement même donné de façon viciée fait obstacle à la qualification de viol. Il faut donc insister sur les conditions de validité que doit revêtir le consentement pour que celui-ci soit valable, c'est-à-dire donné de façon libre et éclairée.
En outre, cette scène permet de revenir sur certaines notions mal maîtrisées et des amalgames faits par exemple entre la pédophilie, l'homosexualité et la prostitution…

En outre, après avoir envisagé l'infraction criminelle qu'est le viol, nous nous attardons sur le délit que constitue l'agression sexuelle. Là encore, nous parvenons à leur faire comprendre la limite entre, ce qui pour eux est souvent assimilé à un jeu, et la réalité des comportements qui relèvent, en cas de refus de l'autre personne, d'une infraction à caractère sexuel.

Enfin, nous envisageons les recours possibles pour la victime et les personnes auxquelles elle peut faire appel pour une prise en charge tant judiciaire que psychologique.

Par ailleurs, cette scène nous permet d'expliquer la notion de majorité sexuelle qui est souvent mal comprise par les élèves. En effet, pour eux cela équivaut à une interdiction d'avoir des relations sexuelles avant 15 ans ou encore l'obligation de demander la permission aux parents. Nous leur expliquons donc que la loi n'a pas vocation à s'immiscer dans les relations intimes entre les personnes, mais qu'en revanche, elle vient fixer ce seuil afin de protéger le mineur contre d'éventuelles pressions pouvant être exercées par un majeur compte-tenu de son jeune âge.
C'est également l'occasion de distinguer la notion de détournement de mineur très souvent confondue avec celle de majorité sexuelle.

De façon générale, le thème de la majorité sexuelle retient particulièrement l'attention des élèves. Pour la plupart, ils apprennent ce que signifie et engendre ce seuil légal. Dès lors, ils en déduisent, d'eux même, le rôle protecteur de la loi.

Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication

Cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent la liberté d'expression ressort des propos des jeunes dès l'introduction et elle est donc traitée à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence.
En tout état de cause, nous leur expliquons le principe ainsi que ses limites. Généralement, principe et limites sont unanimement admis. En revanche, il nous faut souvent faire la distinction entre injures et grossièretés, soit plus largement entre la loi et la morale.

Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste

Tout d'abord, nous définissons les deux notions car les élèves ont généralement tendance à les mélanger.

Les thèmes de la discrimination et du sexisme donnent lieu à des échanges intéressants. Aussi, après avoir clairement défini les notions en cause, étayées par des exemples concrets, nous revenons sur certaines idées reçues lorsqu'elles sont verbalisées par les élèves. C'est ainsi que nous revenons toujours sur la définition du racisme. En outre, il n'est pas rare que les jeunes pensent que l'on peut légitimement déduire d'une attitude ou d'une tenue vestimentaire les réelles intentions d'une personne.

Aussi, nous constatons régulièrement que beaucoup de garçons pensent avoir une autorité légitime sur leurs sœurs. Nous leur expliquons donc que la seule autorité légale existante est celle dévolue aux parents ou plus largement au(x) représentant(s) légal(aux).

Enfin, après avoir étudié avec eux ces comportements, nous abordons l'infraction que constitue la diffamation et nous la distinguons de l'atteinte à la vie privée. En effet, beaucoup de jeunes ont du

mal à distinguer ces deux notions. Là encore, le recours à de multiples exemples facilite leur compréhension.

Saynète 5 : l'influence du groupe

Tout comme la saynète 3, cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent ces notions sortent dès la saynète précédente et sont donc envisagées à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence notamment pour faire un focus sur l'influence du groupe.

Ce thème permet de faire prendre conscience aux jeunes que, parfois, il peut leur arriver de prendre des décisions en considération du groupe dans lequel ils évoluent plutôt qu'en fonction de leurs propres aspirations, et que cela ne va pas toujours dans leur intérêt.

Nous notons que les élèves se montrent toujours très curieux quant à la justice pénale qui est envisagée de façon transversale tout au long de la BD. Nous leur expliquons les grands principes de la Justice applicables aux mineurs. De même, régulièrement, nous nous attardons afin de tenter de défaire certaines idées reçues concernant le monde de la Justice et l'univers carcéral notamment.

Saynète 6 : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation

Cette saynète a été ajoutée en 2016 suite au constat, de plus en plus fréquent, qu'une rumeur débutant au sein d'un établissement scolaire prend souvent une ampleur considérable du fait de sa diffusion sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

L'objectif ici est de sensibiliser à nouveau les jeunes sur les questions de diffamation. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une infraction pénale, nous essayons de leur faire comprendre les conséquences de la propagation d'une rumeur sur la victime. En effet, ces réputations s'arrêtent rarement aux portes des établissements scolaires, elles se poursuivent au sein de la sphère privée via l'utilisation de divers supports technologiques (téléphone portable, tablette…).

De plus, la rumeur se transformant régulièrement en harcèlement, nous abordons avec eux cette infraction pénale. Les différentes formes de harcèlement (moral, physique, voire sexuel) sont expliquées et les sanctions encourues détaillées (pénales et disciplinaires). La notion d'« appels malveillants » est également précisée.

La diffusion de photos allant souvent de pair avec les réputations, les intervenants font toujours un point sur le droit à l'image. Les composantes de ce droit sont détaillées et les sanctions de son non-respect sont énoncées.
Une parenthèse sur l'interdiction de diffusion d'images de violences est parfois faite en fonction des interrogations des jeunes.

Les élèves nous font souvent part de cas de suicides suite à des situations de harcèlement, parfois même de suicides diffusés en direct via les réseaux sociaux. Cela permet de sortir un peu du cadre juridique pour insister sur les conséquences réelles sur la vie d'une victime de harcèlement ou de diffamation. C'est aussi l'occasion de préciser l'infraction de provocation au suicide.

Pour finir, nous sensibilisons les jeunes sur l'importance de parler de ce type de comportement à des adultes de confiance. Les personnes « ressources » au sein de leur établissement sont indiquées et nous expliquons ce que recouvre le secret professionnel de l'assistante sociale ou de l'infirmière.

La possibilité de déposer plainte pour les différentes infractions détaillées est également rappelée.

B. Fille comme garçon

1. Objectifs

A partir d'un jeu invitant les enfants à exprimer leurs représentations sur des métiers, les juristes déconstruisent les stéréotypes de ces derniers. Ils accompagnent les enfants dans une réflexion sur l'Egalité hommes/femmes.

L'objectif est de promouvoir l'Egalité et d'améliorer les relations filles/garçons.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ laissent les enfants exprimer librement les clichés qu'ils peuvent avoir des filles et des garçons.

Puis, un jeu consistant à tirer au sort un métier ou une activité (jeu, tâche ménagère, sport) et à l'attribuer à un sexe ou aux deux, leur est proposé. A travers ce jeu et en s'appuyant sur la parole même des enfants, les juristes déconstruisent peu à peu les stéréotypes.

Les juristes poursuivent sur le fait que l'égalité est consacrée par la Loi et que les discriminations sont interdites par celle-ci.

Pour illustrer cela et approfondir les notions, les juristes distribuent un questionnaire aux élèves, qui les interroge sur les stéréotypes filles/garçons. En le corrigeant ensemble, et en s'appuyant à nouveau sur la parole des enfants, les juristes reviennent sur le principe d'égalité et déconstruisent ces clichés.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
5	CE2-CM2	62	59	121

Ecole Auguste Benoît - Cabries
Ecole Van Gogh - Miramas

4. Déroulement

L'animation de cette action s'est principalement décomposée en deux temps.

Le premier consiste en un jeu du chapeau au cours duquel les élèves doivent tirer une carte portant sur un métier ou une activité, et l'appliquer à un sexe. Dans la majorité des classes, les juristes ont été positivement surpris par la réflexion des élèves sur la déconstruction des clichés. La carte correspondant au jeu lego, qui a été tirée dans la majorité des classes, est celle qui a le plus fait réagir les élèves sur les notions de stéréotypes.

En fonction des cartes tirées et des thèmes abordés, les juristes ont pu revenir sur le principe d'égalité entre homme et femme, en couvrant beaucoup de situations et en expliquant la discrimination. Les élèves ont semblé très réceptifs au message de l'intervention, notamment sur l'absence de métier réservé uniquement aux hommes ou aux femmes.

Le second temps consiste en la distribution d'un questionnaire d'une dizaine de questions qui revient sur certains stéréotypes entre garçons et filles : c'est l'occasion d'approfondir les notions abordées lors du jeu du chapeau et de développer les explications lors de la correction.

En règle générale, les enfants déconstruisent d'eux-mêmes les stéréotypes, néanmoins il est parfois nécessaire de revenir longuement sur le principe d'égalité et les libertés de chacun. Par exemple, dans une classe, suite à la réaction d'un élève pour qui, une fois mariée, « si la fille sort et que le mari ne veut pas, il peut la taper » les juristes ont dû rappeler qu'il était interdit de frapper quiconque, encore moins son conjoint, et qu'au sein du mariage, les époux sont égaux.

C. Les autres, ça m'est égal ?

1. Objectifs

Les objectifs de cette action sont multiples : il s'agit tout d'abord de présenter aux enfants les différentes formes de discriminations existantes et de leur expliquer que la discrimination constitue une infraction pénale sanctionnée par la loi. D'autre part, il s'agit de leur exposer les différents moyens de lutter contre la discrimination et de déconstruire les préjugés qui peuvent l'alimenter.

L'enjeu à long terme est de faire évoluer les mentalités, de tendre vers l'acceptation des différences sans qu'elles ne suscitent de hiérarchisation, et de permettre une égalité de fait entre les individus.

2. Méthodologie

Cette animation a pour support une exposition réalisée par les juristes de l'ADEJ avec deux classes de 3ème du collège Edgar Quinet à Marseille, accompagnées par leur professeur d'arts plastiques et mise en forme par un graphiste. Les slogans, les dessins et les remakes de tableaux célèbres réalisés par les élèves permettent d'interpeller le public et d'instaurer le débat, tandis que les exemples de jurisprudence et le rappel des textes de lois montrent comment la discrimination peut être combattue.

L'exposition illustre tous les types de discriminations (selon le sexe, le handicap, les origines, l'orientation sexuelle…) et les domaines dans lesquels elles s'exercent (logement, travail, apprentissage, accès aux biens et aux loisirs…).

L'animation se déroule en plusieurs temps.
Tout d'abord il s'agit d'interpeller sur les représentations et stéréotypes qui sous-tendent les discriminations à partir des images et des textes de l'exposition.
Ensuite sont données des informations et des explications concernant les lois visant à lutter contre les discriminations, afin de permettre une bonne connaissance de ces dernières et de les comprendre au travers d'exemples de jurisprudence.
Puis les juristes de l'ADEJ abordent les moyens de défendre les droits des victimes, en fournissant toutes les informations sur les démarches à accomplir et les structures en mesure de venir en aide dans ces situations.
Enfin, il s'agit de faire prendre conscience de la gravité de ces infractions et de faire connaître les sanctions encourues si l'on commet une discrimination, quelle qu'elle soit.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
20	11-18 ans	207	230	437

AAJT Escale St Charles - Marseille
CS Font-Vert - Marseille
Collège Grande Bastide - Marseille
Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau
Collège Marie Mauron - Cabries

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	224	71,57%	79	25,24%	10	3,19%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	274	87,54%			39	12,46%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	259	82,75%			54	17,25%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	259	82,75%			54	17,25%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,61					

5. Déroulement

Nous débutons l'intervention en expliquant le principe d'égalité consacré par la Loi. Ensuite, nous demandons si, en pratique, ce principe fondamental est toujours observé. Spontanément, les élèves nous répondent que non, que certaines personnes sont racistes et que d'autres font de la discrimination.
Dès lors, ensemble nous définissons ces deux concepts sans trop les développer afin de leur laisser l'opportunité de découvrir par eux-mêmes toute leur étendue, lors de la découverte de l'exposition présentée.
Si, pour la plupart, les élèves connaissent le terme de discrimination, sa définition n'est pas toujours maîtrisée et souffre de confusions. En revanche, la notion de racisme est plutôt bien cernée par les élèves même si de prime abord ils n'en perçoivent pas toute la portée.

Ensuite, nous les questionnons sur le sens du titre de l'exposition. D'emblée, tous nous répondent généralement « ça veut dire qu'on s'en fiche des autres ». Dès lors, nous leur faisons prendre conscience du second degré de cette question. Ainsi, ils saisissent que cette exposition doit être envisagée avec un certain recul afin de susciter des réactions de leur part.

Puis, après leur avoir exposé le comment et le pourquoi de l'exposition nous leur laissons le temps d'en prendre connaissance librement. Afin de faciliter la compréhension du thème et sa mise en perspective, nous leur distribuons un questionnaire dont les réponses se trouvent dans les panneaux exposés. Cette approche ludique facilite l'interactivité comme l'intérêt des jeunes.

En outre, nous restons à leur écoute afin de les guider, de les renseigner sur cette exposition et de recueillir leurs impressions spontanées.

Ensuite, nous ouvrons la discussion et envisageons les réponses au questionnaire. Entre chaque réponse nous revenons sur les notions abordées et les formes de discriminations évoquées en nous appuyant sur les illustrations des panneaux.

De façon générale, au travers de cette exposition les jeunes découvrent, par eux-mêmes, toute l'étendue de ce que recouvre le terme de discrimination. Pour chaque discrimination envisagée nous multiplions les exemples ainsi que les mises en situation afin de s'assurer de leur compréhension.

Dès lors, ils comprennent bien que la discrimination consiste à refuser un droit à quelqu'un en fonction d'une différence spécifiquement énoncée par la loi.

En outre, cette exposition permet de revenir sur certains préjugés. Ainsi, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent : la sécurité est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme. De la même manière, un homme coiffeur est homosexuel comme une femme conductrice de poids lourds.

Néanmoins, en avançant dans la discussion, nous nous apercevons assez régulièrement, qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples ou en adhérant aux nôtres.
C'est ici l'occasion d'envisager et d'expliquer le sexisme.

Nous revenons également et systématiquement sur la distinction entre nationalité, origine et religion, que les jeunes amalgament dans une grande confusion.
Ensuite nous expliquons ce que recouvrent le principe de laïcité et ses corollaires.
Le thème de la religion et de la laïcité soulève généralement beaucoup de questions de leur part. Ils ont souvent tendance à penser que la laïcité signifie « interdiction de pratiquer sa religion » ou parfois « interdiction d'en parler au sein d'un établissement scolaire ». Cette notion est donc approfondie.

Cette animation est aussi l'occasion de recenser et de dissiper un grand nombre d'*a priori* sur l'homosexualité, le transsexualisme et l'hermaphrodisme…

Enfin, une fois la notion de discrimination bien maîtrisée et ses différentes formes envisagées, nous nous attardons sur les moyens existants pour combattre la discrimination.

Ici, après nos explications, les élèves comprennent l'intérêt de déposer plainte tant pour soi, lorsque l'on est victime, que pour les autres, afin de favoriser l'évolution des mentalités. Nous leur exposons aussi les différentes associations ou institutions existantes pour aider les victimes de discrimination.
De plus, grâce à l'exposition, les élèves prennent conscience que, tour à tour, on peut être auteur et victime de discrimination ou d'infraction en général.

Cet outil interpelle les jeunes. Leur intérêt se devine au travers de l'importance de leurs questions et de leur envie de réfléchir aux problématiques soulevées.

Cette intervention permet une mise en perspective intéressante du principe d'égalité. Elle permet aussi aux jeunes de bien comprendre le rôle protecteur de la loi ainsi que sa vocation à assurer l'égalité.

De façon générale, l'intervention se révèle positive en donnant aux jeunes la possibilité de réfléchir et de dissiper beaucoup d'idées reçues.
L'aspect ludique de l'exposition leur plaît particulièrement, ce qui favorise l'interactivité.

D. Différents, et alors ?

1. Objectifs et méthodologie

En partant de courts-métrages issus de la vidéo « 12 regards sur le racisme au quotidien », nous abordons les thèmes des différences, du racisme et des discriminations.
Une explication des différences entre origine, nationalité et religion permet d'amener à la définition du racisme et des discriminations.
Les objectifs sont de susciter le débat sur ces questions afin de mettre en perspective les idées reçues relatives à ces notions, et de reposer le cadre de la Loi.
Les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations, ainsi que les recours possibles lorsque l'on en a été victime, sont également présentés.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
13	5è-4è	143	141	284

Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc
Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau
Collège La Carraire - Miramas

3. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	189	71,32%	70	26,42%	6	2,26%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	234	88,64%			30	11,36%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	229	86,74%			35	13,26%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	214	81,06%			50	18,94%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,87					

4. Déroulement

Nous retrouvons sur les sujets du racisme et des discriminations les mêmes réactions que nous avons décrites quant aux autres outils supports dans cette thématique de « la promotion de l'égalité ».

Cependant, comme nous centrons l'intervention sur le droit à la différence et l'égalité via la lutte contre le racisme et les discriminations, nous constatons davantage de fatalisme ou de scepticisme : fatalisme dans le sens où les jeunes nous indiquent souvent « qu'on ne peut rien faire contre les personnes racistes », et scepticisme vis-à-vis de l'application des lois et des sanctions données aux contrevenants.
Nous passons alors beaucoup de temps à débattre des moyens de prouver les infractions et expliquons les avancées législatives, sans nier les difficultés propres à ces types d'infractions.

Les amalgames entre origine, nationalité et religion sont également largement abordés dans cette intervention.

IV. Citoyenneté

Cette thématique a concerné 1661 jeunes pour un total de 94 interventions, et la réalisation de deux projets de fond.
3 outils ont été utilisés :

- Changement majeur
- Je(u) suis citoyen
- Je, tu, il… nous exerçons nos libertés.

A. Changement majeur

1. Objectifs

En présentant l'exposition « 13/18, Questions de Justice » auprès du public lycéen, les intervenants de l'ADEJ ont réalisé que de nombreuses questions relatives au Droit se posaient pour les jeunes majeurs ou en passe de le devenir. Il a semblé nécessaire de développer un outil spécifique pour ce public.

En effet, le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

2. Méthodologie

La notion d'acquisition de la capacité juridique à 18 ans est abordée de façon transversale par le biais de 7 thématiques :
Il est à noter que faute de temps, devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés. Ainsi, nous partons toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité.
Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre :

- *Citoyenneté : Droit de vote, Institutions, Actions citoyennes …*
- *Famille : Autorité parentale, Mariage, PACS, Divorce…*
- *Justice : Responsabilité civile, Responsabilité pénale, Infractions, Actions en Justice…*
- *Argent : Compte en banque, Crédits, Impôts…*
- *Contrats : Contrat de travail, bail, vente…*
- *Santé : Choix médicaux, Couverture sociale, Cotisations…*
- *Sexualité : Libre choix du partenaire, Majorité sexuelle…*

A la fin de l'intervention, un « pass' à la majorité » est remis à chaque élève. Ce livret reprend les différents thèmes abordés sous forme de résumés accompagnés de modèle de lettres et de renseignements pratiques.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
80	15-20 ans	661	897	1558

SESSAD Le Chemin - Marseille
CFA BTP - Toulon
CFA Charles Privat - Arles
CFA Chb des métiers - Avignon
CFA Florentin Mouret - Avignon
CFA Travaux Publics - Mallemort
Lycée Adam de Craponne (général) - Salon de Provence
Lycée Adam de Craponne (pro) - Salon de Provence
Lycée Alexandre Dumas - Cavaillon

Lycée Amiral de Grasse - Grasse
Lycée Auguste Escoffier - Cagnes sur Mer
Lycée Célony - Aix-en-Provence
Lycée Charles Péguy - Marseille
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence
Lycée EREA Paul Vincensini - Vedène
Lycée Fourcade - Gardanne
Lycée Francis de Croisset - Grasse
Lycée Frédéric Mistral - Marseille
Lycée Georges Duby - Luynes
Lycée Henri Matisse - Vence
Lycée Jean Monnet - Vitrolles
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc
Lycée Jean-Henri Fabre - Carpentras
Lycée La Ricarde - L'Isle s/Sorgue
Lycée Les Ferrages - St Chamas
Lycée Paul Héraud - Gap
Lycée Pierre Mendès France - Veynes
Lycée St Louis - Marseille
Lycée Val de Durance - Pertuis

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1102	79,05%	254	18,22%	38	2,73%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1281	91,63%			117	8,37%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1202	85,98%			196	14,02%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1174	83,98%			224	16,02%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,97					

5. Déroulement

Citoyenneté : Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils peuvent exprimer leurs idées par l'exercice du droit de vote ou l'adhésion aux partis politiques, syndicats, associations, et qu'ils peuvent également mettre en œuvre leurs projets en créant une association ou en se présentant aux élections.
Ce thème permet de développer les modalités de la représentation lors des périodes pré-électorales, et de définir le rôle des différents représentants élus. Plus largement, il aide à revenir sur l'élaboration de la loi et ses objectifs de protection et d'égalité.

Famille : Afin de mieux appréhender ce que comporte la phase de transition entre la minorité et la majorité, la notion d'autorité parentale est abordée. A 18 ans, l'autorité parentale s'éteint, mais l'obligation alimentaire perdure. Nous insistons sur le fait qu'elle est « réciproque ».
En l'espèce, il n'est pas rare que des jeunes majeurs ou des mineurs en passe de devenir majeurs, nous interpellent sur leur situation personnelle compliquée. Il ne s'agit pas ici de leur apporter une solution mais de les rassurer et leur indiquer les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour pallier ce conflit familial.
Nous présentons ensuite les différentes possibilités d'unions dès 18 ans (mariage, PACS, concubinage) sous l'angle des contrats. Il n'est pas rare ici de revenir sur l'évolution législative en la matière. En effet, l'âge nubile a été relevé à 18 ans pour les femmes afin de s'ajuster sur l'âge des hommes dans le but de gagner en effectivité en terme d'égalité et de lutter contre les mariages forcés.

Ensuite, nous détaillons les droits et obligations que ces unions, reconnues par la loi, entraînent, ainsi que leurs modalités de rupture. La différence entre union civile et religieuse est également abordée.
Ainsi, ce thème permet généralement de rappeler et d'expliquer ce que revêtent la laïcité et ses corollaires.
En outre, il permet également de reprendre des propos, parfois violents, que peuvent exprimer certains jeunes quant à l'homosexualité.

Justice : Deux volets de responsabilités sont définis : la responsabilité civile et la responsabilité pénale.
La responsabilité civile engagée est celle des parents lorsque les enfants sont mineurs. Lorsqu'ils deviennent majeurs, ils engagent leur propre responsabilité, et doivent vérifier s'ils bénéficient d'une assurance (scolaire, carte bleue, assurance habitation…).
A contrario, la responsabilité pénale est engagée très tôt, dès que l'enfant mineur est « discernant ».
Pour chacun de ces thèmes, toute la chaîne judiciaire est abordée. Nous insistons toujours sur les différences que la Loi établit entre la Minorité et la Majorité, en insistant sur les spécificités de la justice adaptée aux mineurs.
Sur ce point, ils sont généralement surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale.
Ainsi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision.
En effet, les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore l'atelier d'implication civique.
Les jeunes mineurs prennent alors véritablement conscience de la portée des actes qu'ils commettent : s'ils engagent effectivement la responsabilité civile des représentants légaux, c'est bien leur propre responsabilité pénale qui se trouve engagée.

Argent : A 18 ans, on acquiert la capacité d'ouvrir un compte en banque seul, de le gérer soi-même et de disposer de tous les moyens de paiements. Ces « pouvoirs » bancaires sont transmis au jeune, un peu brutalement, souvent sans qu'il bénéficie au préalable d'une information sur les risques encourus quant au découvert autorisé, chèques impayés, ainsi que sur les différents modes de gestion d'une carte bancaire (débit immédiat/différé). L'accent est mis également sur les crédits à la consommation, souvent faciles d'accès mais qui peuvent représenter un danger, si le jeune ignore les risques encourus en cas d'échéances non réglées.
Il ne s'agit pas de diaboliser le recours au crédit, mais de responsabiliser ses utilisateurs face à un engagement lourd de conséquences.

Contrats : Chaque jeune peut, dès la majorité, signer seul un contrat : contrat de travail, contrat de bail ou contrat de vente.

Concernant le contrat de travail, la différence entre contrat à durée déterminée, indéterminée et contrat d'apprentissage est exposée, en insistant sur les mentions obligatoires qu'il doit comporter dans tous les cas. Les conditions de rupture sont également envisagées et détaillées en fonction du type de contrat. Ici, nous abordons la problématique du travail dissimulé. Bien souvent, les jeunes n'en conçoivent pas le danger. Ainsi, à l'aide de mises en situations nous leur faisons comprendre le caractère protecteur du droit du travail et donc plus largement de la Loi.

Quant au contrat de bail, au moment où les jeunes sont parfois rapidement amenés à prendre leur envol, il est nécessaire de les sensibiliser sur les documents qu'un bailleur est en droit de demander au locataire pour constituer son dossier. L'état des lieux d'entrée et de sortie peut parfois entrainer des déconvenues si le jeune ne vérifie pas ce qui y est noté. La signature d'un bail de 9 mois (bail étudiant), 1 an (en général pour les meublés) ou 3 ans (bail de principe), donne lieu à des droits et obligations. Le paiement du loyer, le détail des charges, sont abordés de façon détaillée.

Pour le contrat de vente, nous insistons sur la différence entre minorité et majorité, la responsabilité du vendeur en cas de vente à un mineur, ainsi que le déséquilibre qu'il peut parfois y avoir dans un contrat de vente (escroquerie, vices cachés, livraison non-conforme à la commande…) et les moyens d'agir pour faire rétablir ses droits. De même nous pouvons aborder la distinction entre vente entre particuliers et vente entre un professionnel et un particulier.

Santé : Pour ce thème nous insistons sur le droit à la santé. A 18 ans, le jeune choisit lui-même d'accéder ou non aux soins (hospitalisations), choisit le type de soins, donne son accord pour les dons du sang ou d'organes. Il doit absolument s'assurer qu'il est bien affilié à la Sécurité sociale (plusieurs régimes possibles : étudiant, salarié, régimes spéciaux).
Par contre, une personne mineure doit être informée, et l'on doit s'efforcer d'obtenir son consentement dès que cela est possible en fonction de son discernement, même si l'autorisation des représentants légaux doit être recueillie avant toute intervention sauf si le pronostic vital de l'enfant est engagé.
L'accent est également mis sur la nécessité de souscrire une complémentaire santé lorsque l'on n'est plus couvert par celle des parents. La Sécurité sociale ne prend pas en charge toutes les dépenses de santé et certains actes médicaux peuvent coûter cher (dentiste, ophtalmologiste…). Enfin, la Région PACA a mis en place le « pass santé »+ qui permet aux jeunes de bénéficier gratuitement d'une contraception, de consultations médicales spécialisées, de bilans sanguins. Nous les informons sur les moyens d'obtenir cet avantage.
Nous présentons aussi les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, la Loi fait à ce sujet une exception au principe de l'autorisation préalable des représentants légaux, car l'anonymat de la jeune fille doit être respecté si elle le souhaite. Puis, nous leur indiquons les structures à même de pouvoir les accueillir et les prendre en charge.

Sexualité : Lors du passage à la majorité, le jeune acquiert le droit de choisir librement son partenaire, son orientation sexuelle. Nous devons, quasiment toujours, définir les trois orientations sexuelles reconnues et les dissocier de certaines déviances que les jeunes peuvent parfois assimiler à des orientations sexuelles. Ainsi, nous revenons et expliquons certaines pratiques ou comportements qui ne sont pas des orientations sexuelles mais constituent des infractions telles que la pédophilie, la zoophilie…
La règle de la majorité sexuelle est envisagée en détail, pour que les jeunes aient bien conscience que dès 18 ans, ils ont le devoir de protéger les mineurs. Souvent, nous devons insister afin qu'ils prennent conscience que cette règle de protection ne s'applique pas uniquement aux jeunes filles mais aux mineurs en général, en vertu du principe d'égalité.

B. Je(u) suis citoyen !

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre le système législatif et démocratique français, de mieux connaître les lois et la différence entre origine, nationalité et religion. Un autre objectif est de permettre aux élèves de réfléchir et de s'approprier ce qu'ils auront compris du premier temps de l'intervention : c'est une initiation à la prise de position, à l'argumentation et au sentiment d'être citoyen à part entière.

2. Méthodologie

Cette intervention se déroule sur trois heures. Elle consiste en l'animation d'un débat entre les élèves, préalable au vote d'une loi. Les élèves jouent les rôles des parlementaires lors de la discussion et du vote de la loi.

Il est tout d'abord expliqué aux élèves le fonctionnement du pouvoir législatif en France : vote direct/indirect, définition d'un mandat, différence entre fonction et métier, et explication des rôles du Chef d'Etat, Premier ministre, ministres, députés et sénateurs. Nous devons prendre le temps de bien dissocier le rôle de chacun des acteurs. En effet, bien souvent les jeunes pensent que c'est le Président de la République qui fait les lois. Cela permet de définir le mode d'élaboration de la loi et de mettre en avant la séparation tripartite des pouvoirs établie en France et d'expliciter les notions de dictature et de démocratie.

Ensuite, nos juristes font l'état des lieux concernant le droit à la différence, la liberté d'expression, la liberté de conscience, la laïcité. Là encore, nous prenons le temps d'expliquer et d'illustrer chaque notion. Ainsi, en fonction des réactions des jeunes nous nous attardons sur le racisme, la discrimination afin qu'ils appréhendent l'étendue des comportements en cause. Nous exposons également le principe de la séparation de l'Etat et des différents cultes.

Enfin, nous demandons aux jeunes de trouver un sujet de loi sur lequel débattre : s'ils n'ont pas d'idée, 3 propositions de lois leur sont présentées (loi sur la discrimination positive, sur le port de l'uniforme en milieu scolaire, sur l'imposition d'une religion d'Etat…). Ils en choisissent une, et en préparent la discussion. Pour ce faire, ils sont divisés en deux groupes, encadrés par les intervenants. En général, ils choisissent le Président de l'Assemblée nationale après qu'il se soit présenté et ait suscité l'intérêt. Il est chargé de répartir les temps de paroles entre les groupes, de façon équitable. L'enjeu du vote de la loi est important puisqu'il concerne la vie quotidienne des citoyens. Chaque groupe, ayant désigné un porte-parole, va défendre sa position avec force et conviction, proposant, de façon organisée, une argumentation riche et construite.
Pour finir, le Président de l'Assemblée Nationale clôture les débats et fait procéder au vote à bulletins secrets. En général, cette mise en situation suscite l'engouement des élèves et permet dans tous les cas une meilleure compréhension sur la façon dont les lois sont élaborées et adoptées.

Au terme de la séance, nous remettons aux élèves un livret « Je(u) suis citoyen ! » qui regroupe l'ensemble des informations qui ont été exposées.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	5è	11	11	22

Collège Château Double - Aix-en-Provence

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	10	47,62%	9	42,86%	2	9,52%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	90,48%			2	9,52%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	17	80,95%			4	19,05%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	17	80,95%			4	19,05%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,24					

5. Déroulement

Chaque intervention est différente, notamment du fait que d'une classe à l'autre, les élèves n'opèrent pas le choix de la même loi. Mais à chaque fois, les jeunes débordent d'enthousiasme lors du débat précédant le vote des lois.

Le bilan de l'intervention au collège Château-Double figure en deuxième partie du rapport.

C. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés

1. Objectifs

Cette action, que nous avons créée en 2016, vise à présenter et développer les principes fondateurs de la République démocratique française : les libertés et la manière de les utiliser, l'égalité et les moyens mis en œuvre pour qu'elle soit effective, la fraternité et les dispositifs qui contribuent à son fonctionnement.

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre l'exercice des libertés de chacun en collectivité. Cette action permet d'échanger avec les jeunes sur toutes les dimensions de la citoyenneté.

2. Méthodologie

L'intervention se déroule sur deux heures. Elle consiste en la présentation d'une affiche principale et d'un diaporama PowerPoint déclinant les principales libertés (la liberté d'expression, le droit d'être entendu, le droit au respect…)

Les libertés, l'égalité et la fraternité sont abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Un livret pédagogique qui récapitule les thèmes abordés lors de l'intervention est remis à chaque élève.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	11-18 ans	12	25	37

CS Malpassé - Marseille
STEI Chutes Lavie - Marseille
Lycée Blaise Pascal - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	17	65,38%	9	34,62%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	80,77%			5	19,23%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	21	80,77%			5	19,23%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	88,46%			3	11,54%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,58					

5. Déroulement

L'exercice de la citoyenneté nécessite au préalable un apprentissage des libertés. A partir des images figurant sur le support utilisé, nous sollicitons les élèves sur leur perception des libertés, de l'égalité et de la fraternité.

Nous pouvons alors rebondir sur leurs propos afin d'expliquer les principes fondamentaux du système démocratique français, et ainsi, le cas échéant, déconstruire les idées reçues. Il s'agit de comprendre comment les libertés s'articulent dans une démocratie.
Toute liberté n'est pas absolue et il arrive parfois que les libertés individuelles et collectives soient en contradiction, c'est pourquoi la loi impose des limites dans le but de protéger les individus. Ainsi, sont développés la liberté d'expression, le droit au respect, le droit d'être entendu lors d'une procédure…

Ensuite, le principe d'égalité est développé afin de mieux en cerner les contours. La laïcité est également définie ici comme constitutive et garante à la fois de l'égalité et des libertés individuelles.
Afin que l'égalité soit effective, la loi prévoit un cadre permettant de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations, que nous exposons aux élèves.

Enfin, ces principes favorisent la fraternité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Ainsi, le système solidaire français est présenté à travers des exemples concrets : le droit à l'instruction, la santé, la retraite, les aides sociales… ce qui explique l'existence des contributions financières et leur utilisation pour l'intérêt général.
L'intervention a été proposée deux fois seulement en 2016. Nous pourrons donc développer davantage sur les réflexions et réactions des jeunes en 2017.

V. Droit et milieu scolaire

Cette thématique a concerné 217 jeunes pour un total de 10 interventions.
Nous avons utilisé l'outil « Questions de violences »

Questions de violences

1. Objectifs

Cette intervention s'inscrit dans une optique de prévention des violences en milieu scolaire. L'ADEJ propose de donner une qualification juridique aux actes de violence en se référant au règlement intérieur et à la Loi.

L'objectif est de permettre tout d'abord aux enfants de pouvoir s'exprimer librement à propos de la violence (sous toutes ses formes) au sein des établissements scolaires. Puis, il s'agit de les informer que certains comportements sont interdits, à la fois par le règlement intérieur mais aussi par la Loi.

2. Méthodologie

Il s'agit tout d'abord de débattre avec les élèves sur le thème de la violence à l'école. Pour ce faire, trois courts-métrages leur sont présentés.
Ces vidéos sont le résultat d'un projet réalisé avec les élèves d'une classe de 4ème du collège Miramaris de Miramas, qui ont choisi de mettre en scène les thèmes des vols, des bagarres et des agressions sexuelles. Ils ont imaginé eux-mêmes les scénarios et interprété les différentes saynètes.

Dans un second temps, à partir des réactions suscitées, nous élargissons le débat à d'autres formes de violences rencontrées au collège (violences verbales comme les insultes, la diffamation, le harcèlement moral…). Puis, nous envisageons les suites tant pour les victimes que les auteurs, ces conséquences pouvant être de plusieurs types : sanctions disciplinaires internes à l'établissement, sanctions judiciaires si une plainte a été déposée.

Ainsi, les phénomènes de banalisation des violences et de culpabilité des victimes peuvent être discutés, et l'image parfois négative qu'ont les jeunes du fait d'être victime est remise en question.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
10	6è-3è	106	111	217

Collège Henri Barnier - Marseille
Collège Marie Mauron - Cabries
Collège Robert Morel - Arles

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	132	60,55%	70	32,11%	16	7,34%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	180	82,57%			38	17,43%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	180	82,57%			38	17,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	174	79,82%			44	20,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,57					

5. Déroulement

Dans le cadre de cette action, nous avons pu constater un amalgame entre les notions de légitime défense et de vengeance, notamment lors de la diffusion de la vidéo sur la bagarre.
En effet, les élèves considéraient qu'ils se trouvaient en légitime défense dès que la situation leur paraissait injuste. Cependant, leur base de référence n'était pas la Loi, mais diverses considérations d'ordre moral. Ainsi, à chaque fois que les besoins l'exigent, les juristes rappellent que seules les lois votées au Parlement font office de référence commune à l'ensemble des personnes présentes sur le territoire.

Il est aussi rappelé aux élèves la possibilité de porter plainte s'ils sont victimes d'infractions. Cette année nous avons remarqué, de façon assez générale, que, de prime abord, les jeunes ont une vision négative de la personne victime d'une infraction, l'assimilant à un état de faiblesse selon leur propos : « il se victimise » « c'est la victimisation » « c'est de la faute de la victime »… Là encore, c'est à force de mises en situations que les jeunes ont pu modérer leur vision du statut de victime.

La vidéo traitant du vol est incontestablement celle qui suscite les plus vifs échanges. Plusieurs points sont mis en avant lors de la projection de cette vidéo.
Tout d'abord nombre d'élèves considèrent que le fait de laisser en évidence un objet susceptible d'attiser les convoitises dédouane en partie la personne qui s'en empare.
Ensuite, ils considèrent que même si une personne est témoin d'un vol, elle doit garder cette information secrète sous peine de représailles (représailles qui, aux yeux de beaucoup, seraient justifiées).
Les juristes sont très souvent amenés à replacer la situation dans son contexte afin de définir les responsabilités de chacun lorsqu'une infraction de ce type se produit.

La vidéo traitant de l'agression sexuelle permet, outre la sensibilisation des jeunes sur ce sujet, de leur rappeler l'importance de parler lorsque ce type de situation arrive et de faire le point sur les personnes relais au sein de l'établissement. En outre, les juristes en profitent pour faire un point sur le harcèlement.

Cette action permet aux élèves de prendre conscience que s'ils commettent une infraction, ils devront répondre de leur acte devant le juge. Aussi, le thème sur la justice pénale des mineurs intéresse particulièrement les élèves : très régulièrement ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements. Nous sommes donc amenés à leur expliquer les particularités de la justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Lorsque ce thème prend une place très importante au cours de l'intervention nous informons l'établissement scolaire et proposons une action spécifique sur la justice.

2ème partie :

LA REALISATION DES PROJETS

I. Droit au quotidien Marseille

Description

Le projet « Droit au quotidien Marseille » s'inscrit dans les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur le territoire marseillais. Les territoires prioritaires de la Politique de la Ville sont principalement concernés, mais nous travaillons également avec les autres secteurs.

Concernant les actions collectives à destination des jeunes, tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, mais également auprès des structures associatives telles que les centres sociaux, les maisons d'enfants à caractère social…

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports qui sont adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et concernant les établissements scolaires, nous essayons de travailler dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire nos actions dans le cadre du projet d'établissement.

Partenaires

- Le Contrat de Ville de Marseille et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- La Mission Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
(Droit au quotidien Marseille)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	26	281	274	555
www.lycée.net	9	70	99	169
Mon Internet en sécurité	3	38	19	57
A la rencontre d'Eloi	1	8	9	17
Alice au pays des droits de l'enfant	1	11	7	18
Graine de droit	2	7	10	17
Total Droit des mineurs	***42***	***415***	***418***	***833***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	1	12	4	16
L'audience est ouverte	2	0	7	7
Tribunal : mode d'emploi	17	69	84	153
En quête de justice	8	47	52	99
Procès fictif	2	13	5	18
Projet CAR (Centre social Del Rio)	8	5	5	10
Total Justice des mineurs	***38***	***146***	***157***	***303***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	35	317	362	679
Les autres, ça m'est égal ?	8	56	80	136
Total Promotion Egalité	***43***	***373***	***442***	***815***
Citoyenneté				
Changement majeur	1	3	2	5
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	4	12	25	37
Projet "page Youtube" (CS La Corderie)	2	5	7	12
Total Citoyenneté	***7***	***20***	***34***	***54***
Autres thématiques				
Projet Prévention des risques (Addap 13)	3	0	7	7
Total Autres thématiques	***3***	***0***	***7***	***7***
TOTAL	**133**	**954**	**1058**	**2012**

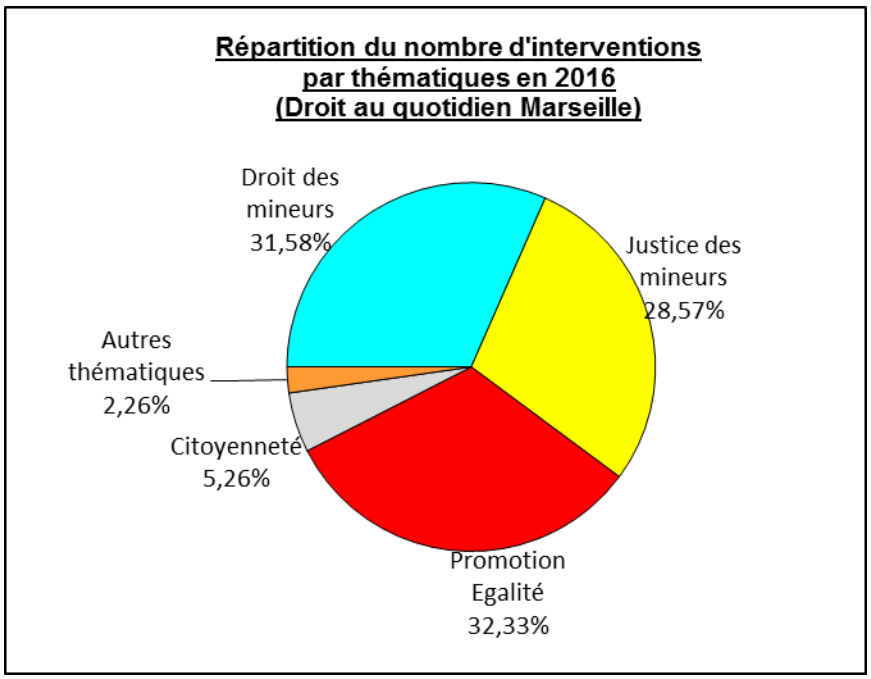

Evaluation globale de tous les outils **

(2012 élèves incluant centres sociaux et établissements scolaires : 954 filles, 1058 garçons)

*** Exception faite des séances qui n'ont pas pu être évaluées et ne sont donc pas comptabilisées*

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1033	69,33%	393	26,38%	64	4,30%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1295	87,21%			190	12,79%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1241	83,57%			244	16,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1182	79,33%			308	20,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evaluation pour l'outil « 13/18 Questions de justice » (16 élèves : 12 filles, 4 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	14	93,33%	1	6,67%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	15	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	66,67%			5	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	86,67%			2	13,33%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,20					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (555 élèves : 281 filles, 274 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	330	74,49%	98	22,12%	15	3,39%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	393	89,73%			45	10,27%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	365	83,33%			73	16,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	342	77,20%			101	22,80%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,11					

Evaluation pour l'outil « En quête de justice » (99 élèves : 47 filles, 52 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	32	52,46%	25	40,98%	4	6,56%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	53	86,89%			8	13,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	51	83,61%			10	16,39%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	41	67,21%			20	32,79%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,31					

Evaluation « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés » (37 élèves : 12 filles, 25 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	17	65,38%	9	34,62%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	80,77%			5	19,23%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	21	80,77%			5	19,23%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	88,46%			3	11,54%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,58					

Evaluation pour l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (679 élèves : 317 filles, 362 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	338	58,28%	204	35,17%	38	6,55%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	476	82,07%			104	17,93%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	477	82,24%			103	17,76%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	451	77,76%			129	22,24%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

Evaluation pour l'outil « L'audience est ouverte » (7 élèves garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	42,86%	3	42,86%	1	14,29%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	7	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	85,71%			1	14,29%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	6	85,71%			1	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,40					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (136 élèves : 56 filles, 80 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	90	76,27%	24	20,34%	4	3,39%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	102	86,44%			16	13,56%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	94	79,66%			24	20,34%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	98	83,05%			20	16,95%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,49					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (169 élèves : 70 filles, 99 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	119	84,40%	22	15,60%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	131	92,91%			10	7,09%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	126	89,36%			15	10,64%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	122	86,52%			19	13,48%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,12					

Evaluation pour l'outil « Tribunal : mode d'emploi » (153 élèves : 69 filles, 84 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	90	90,91%	7	7,07%	2	2,02%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	97	97,98%			2	2,02%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	91	91,92%			8	8,08%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	86	86,87%			13	13,13%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,58					

A. Structures associatives / MMA / SESSAD

Structure	Outils	Age	Filles	Garçons	Total
AAJT Escale St Charles	En quête de justice	16-22 ans	3	6	9
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	15-18 ans	1	9	10
	Les autres, ça m'est égal ?	15-18 ans	0	4	4
	Lycée.net	16-21 ans	3	7	10
ADDAP 13 Panier	Projet prévention des risques	14 ans	0	7	7
			.	.	.
			.	.	.
CS Del Rio	Projet CAR	12-14 ans	5	5	10
			.	.	.
			.	.	.
			.	.	.
			.	.	.
			.	.	.
			.	.	.
			.	.	.
CS Font-Vert	En quête de justice	11-17 ans	5	11	16
	Les autres, ça m'est égal ?	14-16 ans	3	6	9
		11-13 ans	4	9	13
CS La Corderie	Projet "page Youtube"	12-14 ans	4	5	9
		12-15 ans	1	2	3
CS Malpassé	Je,tu,ils… nous exerçons nos libertés	11-13 ans	4	3	7
	Kiffer / Qui fait l'autre ?		7	8	15
Maison de l'apprenti	L'audience est ouverte	14-16 ans	0	5	5
		16-17 ans	0	2	2
MMA Denis Papin	Alice au pays des droits de l'enfant	9-10 ans	11	7	18
	Graine de droit	9-12 ans	3	5	8
			4	5	9
	Mon Internet en sécurité	9-11 ans	11	8	19
		9-12 ans	14	5	19
		9-11 ans	13	6	19
SESSAD Le Chemin	Changement majeur	16-19 ans	3	2	5
STEI Chutes Lavie	Je,tu,ils… nous exerçons nos libertés	12-15 ans	0	4	4
TOTAL : 32 interventions			**99**	**131**	**230**

1 – Centres sociaux

Centre social Tivoli : « Rallye citoyen »

Sur sollicitation de notre partenaire, le centre social Tivoli, nous avons organisé un rallye citoyen sur deux jours pendant les vacances scolaires, soit les 11 et 12 avril 2016.

Ce rallye s'inscrivait dans le cadre d'un projet de sensibilisation à la vie citoyenne : accès au droit, processus démocratique, mémoire collective…
La structure souhaitait qu'il se tienne sur deux jours avec une journée spécialement consacrée aux droits des femmes et aux politiques familiales, l'idée étant de mobiliser les femmes du secteur Familles du centre social, la deuxième journée étant consacrée aux acteurs Jeunesse et tous publics.

Ce projet s'inscrivait également dans le cadre d'un séjour « Vivre la citoyenneté » avec une visite prévue au camp des Milles.

Le groupe était composé le premier jour de 20 jeunes et 10 mamans, soit 30 personnes en 5 équipes, et de 20 participants pour la deuxième journée soit 4 équipes, chaque équipe étant accompagnée d'un animateur du centre social.

Nous exposons ci-après les deux feuilles de route qui ont constitué le parcours total du rallye avec les structures/institutions partenaires sollicités par l'ADEJ :

Feuille de route : Rallye Citoyen – Journée du lundi 11 avril 2016

9h30 :	REGROUPEMENT JARDIN DE TIVOLI				
10h : DEPART	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4	Equipe 5
MATIN	Planning Familial	CIDFF 13	Service Droit des Femmes	Imaje Santé	Cité des métiers
	CIDFF 13	Service Droit des Femmes	Imaje Santé	Cité des métiers	Planning Familial
Pause midi De 12h/12h30 à 14h					
APRES-MIDI	Service Droit des Femmes	Imaje Santé	Cité des métiers	Planning Familial	CIDFF 13
	Imaje Santé	Cité des métiers	Planning Familial	CIDFF 13	Service Droit des Femmes
	Cité des métiers	Planning Familial	CIDFF 13	Service Droit des Femmes	Imaje Santé
16h30/17h : ARRIVEE	REGROUPEMENT CS TIVOLI				

Feuille de route : Rallye Citoyen – Journée du mardi 12 avril 2016

9h30 :	Rassemblement au Jardin de Tivoli			
10h : DEPART	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4
MATIN	Service Prévention délinquance	Contact club	MRAP	ADEJ
	Contact club	MRAP	ADEJ	Service Prévention délinquance
Pause midi 12h/12h30 à 14h				
APRES-MIDI	MRAP	ADEJ	Service Prévention délinquance	Contact club
	ADEJ	Service Prévention délinquance	Contact club	MRAP
16h/16h30 : ARRIVEE	RASSEMBLEMENT CS TIVOLI			

Afin que les participants puissent réaliser leur rallye de façon autonome sur la journée, chaque équipe s'est vue remettre lors de la première journée une « pochette équipe » contenant les indices leur permettant de trouver chaque lieu d'étape, et un questionnaire ayant pour but de découvrir les rôles et missions de leurs interlocuteurs. Chaque animateur d'équipe avait quant à lui en sa possession une « pochette animateur » avec tous les éléments utiles, les solutions aux énigmes et l'ensemble des contacts utiles pour les deux jours. Bien sûr, l'ADEJ a assuré la coordination de ces deux jours en faisant au besoin l'interface entre le centre social, les participants au rallye et les structures et institutions partenaires.

L'ADEJ était aussi un lieu d'étape pour les jeunes participants, ce qui nous a permis d'échanger avec chacun d'eux.

De façon générale, les jeunes ont, semble-t-il, adhéré à ce projet. En effet, ils se sont pris au jeu du rallye qui impose une certaine performance en terme de timing, sans pour autant perdre de vue l'objectif principal du projet, à savoir la découverte de structures de proximité qui peuvent leur apporter de l'aide ou des informations/orientations en cas de besoin.

Les échanges avec les structures et institutions partenaires se sont avérés riches pour les jeunes.
A l'issue du rallye, l'ADEJ, par l'intermédiaire du responsable Secteur jeunes en charge du projet au sein du centre social, a fait remettre des lots à l'ensemble des participants.

Ainsi, chaque participant s'est vu remettre un livret « Savoir c'est pouvoir », un T-shirt ADEJ, un cordon tour de cou ainsi que des petits jeux de voyage, du type jeu de 7 familles et casse-têtes.

Centre Social Del Rio

Rappel 2015 : Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec le centre social Del Rio, l'ADEJ apportait un soutien sur les questions liées à la citoyenneté, l'accès au droit, la Justice et la prévention de la délinquance.

L'équipe éducative du centre social a recueilli les demandes des jeunes en termes d'informations. Ces besoins émanaient donc, pour une part, des sollicitations des jeunes, et d'autre part du constat de l'équipe du travail à effectuer aux fins de leur permettre une meilleure compréhension du monde judiciaire auquel ils peuvent parfois être confrontés.

Le projet consistait donc à informer les jeunes du groupe « Conduite A Risque » dit CAR (11-13 ans) sur leur citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs, mais aussi, et plus particulièrement, sur la justice, afin de les rendre à leur tour acteurs en leur permettant d'être vecteurs de l'information à destination des jeunes et de leurs familles.

Il s'agissait donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils s'approprient la chaîne pénale et le fonctionnement de la justice et qu'ils puissent, à leur tour, être acteurs et transmettre cette information.

Objectifs :

- **Accès au droit et à la citoyenneté** : Proposer un travail de fond sur la Justice, comportant une approche juridique préalable et en continu sur l'ensemble du projet (ADEJ). Réaliser un « procès fictif » joué par les jeunes du groupe CAR du centre social impliqués dans le projet.
- **Rendre les jeunes impliqués dans ce projet ambassadeurs de prévention** : Informer les jeunes afin qu'ils s'approprient les notions abordées et qu'ils puissent, à leur tour, être acteurs et transmettre cette information.

Contenu :

Au fil des différentes étapes du projet, l'ADEJ proposait une information à partir des différents supports pédagogiques dont elle dispose :

- Introduction à la justice : « L'audience est ouverte »,
- Fonctionnement de la justice : « 13/18 questions de justice », « Tribunal Mode d'emploi », « Procès fictif »

Partenaires :

Le centre social Del Rio, porteur du projet, en assure le suivi et la coordination et procède à la mobilisation des jeunes.

- ADDAP 13
- La compagnie Peanuts
- Association ADEJ
- CD 13
- TGI/TI Marseille – *Partenaires associés*

Et un travail de réalisation a été effectué :
Les jeunes ont été amenés à réaliser un procès fictif en choisissant une affaire, en écrivant le scénario avec l'appui de la Compagnie Peanuts qui a sollicité un auteur indépendant, en interprétant le rôle des différents acteurs d'un procès pour finir par jouer ce dernier, au sein d'une réelle salle d'audience du Tribunal d'Instance de Marseille.

Après avoir accusé un certain retard dans le démarrage, le lancement du projet a eu lieu le mercredi 9 décembre 2015, par une séance de présentation générale du projet et des partenaires aux jeunes du groupe CAR, et s'est achevé le 1er juin 2016 par une projection aux Archives départementales en présence de tous les partenaires.

Les séances se sont déroulées comme suit :

- **Le 9/12/2015** : **présentation générale** du projet et des partenaires aux jeunes du groupe CAR

- **Le 13/01/2016** : Animation du support **« En quête de justice »** : présentation de la justice en général, puis détail de la justice pénale avec un focus amorcé sur la justice pénale des mineurs.
  NB : Ces éléments seront sans cesse repris, réexpliqués, détaillés tout au long du projet

- **08/02/2016** : Elaboration de la trame du scénario : choix de l'infraction.
  Ici, le rôle de l'ADEJ a été principalement de veiller à la cohérence du projet au regard de la législation pénale applicable en France, et notamment des spécificités de celle applicable aux mineurs. Cela a permis aux jeunes de bien faire la distinction entre les différentes catégories d'infractions et les juridictions compétentes et de différencier le droit commun du droit des mineurs.

  Scénario élaboré : les jeunes ont choisi de travailler sur une situation de harcèlement qui faisait écho à une situation réelle qu'ils avaient vécue eux-mêmes de plus ou moins près.
  En l'espèce, il s'agit d'une jeune fille de 13 ans ½, Aurélie, qui vient de Vitrolles pour s'installer avec sa mère à Marseille, suite à la séparation parentale. A son arrivée au collège, elle rencontre de nouveaux amis, notamment Jena, qui restera son seul soutien, et Yann (14 ans), qui sera premier prévenu. En effet, Yann, à la demande de ses copains, doit séduire Aurélie afin de « sortir avec elle » pour mieux la rejeter ensuite. Aurélie, amoureuse de Yann accepte de lui envoyer une vidéo où elle danse de façon suggestive. Yann, fier de lui, montre cette vidéo à un copain, Medhi (14 ans), second prévenu, qui décide de diffuser la vidéo via les réseaux sociaux. Ici, la situation semble échapper à Yann, d'autant qu'il s'est fait prendre à son propre jeu car il est tombé amoureux d'Aurélie. Très vite, Aurélie se retrouve donc victime de

diffamation, d'insultes voire d'atteintes physiques légères, bref de harcèlement. Son comportement change, elle ne veut plus se rendre en classe, a honte et a peur d'en parler. C'est grâce à l'intervention d'un professeur qui va découvrir la vidéo dans les couloirs du collège, que le signalement sera fait afin de protéger Aurélie, de la rétablir dans ses droits, et d'enclencher le processus judiciaire à l'encontre des auteurs.

Ainsi, Yann et Medhi se retrouvent prévenus respectivement des délits suivants : pour Yann, de non-respect au droit à l'image et pour Medhi, également de non-respect du droit à l'image du fait de la diffusion de la vidéo d'Aurélie sans son consentement, mais aussi de harcèlement.
Ils comparaissent, compte tenu de leur âge, devant le Tribunal pour enfants, car ils ont commis des délits tels que le procureur a souhaité les poursuivre au regard de la gravité des faits.

- **12/02/2016** : Lecture du scénario après le travail de réécriture réalisé par l'auteur, et amorce du choix des rôles de chaque participant.

- **24/02/2016** : Audiences correctionnelles au TGI de Marseille
  Afin qu'ils s'imprègnent de la réalité d'un procès pénal, l'ADEJ a amené les jeunes participants assister à des audiences correctionnelles, concernant des majeurs puisqu'il y a huis clos pour le jugement des prévenus mineurs. Cela a permis aux jeunes de confronter leurs représentations sur le monde de la justice et sur ses acteurs : cela a eu un impact car certains d'entre eux ont souhaité changer de rôle.

- **02/03/2016** : Débriefing des audiences vues au TGI de Marseille et redistribution des rôles.

- **23/03/2016** : Finalisation du scénario et travail sur les postures pour interpréter les rôles.

- **13/04/2016** : Répétition générale au centre social.

- **14/04/2016** : Tournage du procès fictif dans une salle du Palais Monthyon (TI) de Marseille.

- **1er/06/2016** : Projection du procès fictif « La 1ère Chambre » aux Archives départementales en présence de l'ensemble des partenaires impliqués, des jeunes du projet CAR 2 et de certains parents. Il y avait également la présence d'un centre social extérieur.

NB : En plus des séances de travail avec l'ADEJ, les jeunes ont eu des temps de travail avec les autres partenaires, notamment l'ADDAP 13 et la Compagnie Peanuts appuyée pour l'occasion par un auteur indépendant.

Conclusion :

Ce projet s'est avéré très riche compte tenu de son aspect pluridisciplinaire et transversal pour tous les participants, enfants comme adultes.
En effet, les jeunes étaient très demandeurs en termes d'informations juridiques et, par ailleurs, curieux de découvrir le monde de l'audiovisuel.

De façon générale, le projet s'est bien déroulé, les jeunes sont restés impliqués jusqu'à son terme. Cela n'a pas toujours été évident, compte tenu de la durée dans le temps du projet (6 mois) mais aussi du fait que le projet se réalisait principalement sur les mercredi après-midi et les périodes de vacances scolaires, périodes consacrées généralement à des activités plus personnelles relevant du loisir (sortie cinéma, activité périscolaire, notamment le sport).

Grâce à l'implication de l'ensemble des partenaires, enfants et adultes, le projet a pu aboutir et a donné lieu à la réalisation d'un support audiovisuel produit par la compagnie Peanuts. Le travail des jeunes et de tous a été salué à l'occasion de la projection finale, animée par Madame Cabrillac du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Une ultime rencontre devrait avoir lieu avec les jeunes à la rentrée 2016-2017, afin qu'ils présentent leur production à leur pairs, au sein du centre social et/ou du collège.

Centre social Font Vert

5 avril 2016 : « En quête de justice »

Nous avons été bien accueillis par l'équipe du centre social. Nous tenons à nouveau à nous excuser de notre retard, dû à une difficulté à trouver le lieu.

L'action a commencé un peu tardivement, car nous avons dû changer et mettre en place la salle. Nous avons réalisé cette action auprès d'un groupe de jeunes âgés de 11 à 17 ans. L'intervention s'est bien déroulée. Les jeunes étaient intéressés et participatifs, même si parfois ils étaient dissipés. Ils avaient beaucoup de questions et avaient tendance à ne pas s'écouter les uns les autres. Au niveau de la compréhension des notions, nous avons ressenti les effets de l'écart d'âge et de la différence de maturité entre eux. Cela n'a pas vraiment perturbé le bon déroulement de l'action, car nous avons avancé plus doucement en nous adaptant à cette contrainte mineure.

Nous nous sommes attardés, dans un premier temps, sur la liberté d'expression et ses limites (injures, racisme …). Partant de là, nous avons également traité le principe de laïcité et la liberté de culte.

Suite à leurs interrogations, il a été nécessaire d'expliquer le mécanisme d'élaboration de la loi et le rôle des politiques (députés, sénateurs, ministres).

Concernant la justice, les jeunes ont posé beaucoup de questions diverses et pertinentes.
Nous avons notamment multiplié les exemples afin de distinguer la légitime défense et la vengeance.

Après avoir regardé une vidéo d'une audience en comparution immédiate devant le Tribunal correctionnel, les jeunes ont réagi sur différents points. Afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, nous avons défini la garde-à-vue et l'avons distinguée de la détention provisoire. Les jeunes s'interrogeaient, par ailleurs, sur les éventuelles erreurs judiciaires.

De la même manière, nous avons envisagé la peine d'amende et la demande de dommages et intérêts faite par la victime. Concernant l'utilité des amendes, nous sommes revenus sur le système de solidarité en France.

Enfin, nous avons envisagé la justice pénale des mineurs et le fonctionnement de l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs.

En conclusion, cette action a atteint ses objectifs et les jeunes semblent avoir apprécié le module.

24 et 25 octobre 2016 : « Les autres ça m'est égal ? »

Les actions se sont bien déroulées, de manière classique. Les jeunes se sont montrés intéressés et participatifs. Certains avaient déjà été rencontrés lors d'une précédente intervention et en avaient de bons souvenirs.

Les échanges ont été constructifs et ont varié d'un groupe à l'autre. En effet, le groupe des enfants a posé de nombreuses questions sur la justice, tandis que les adolescents s'interrogeaient davantage sur le principe d'égalité et le « vivre ensemble ». Devant leurs remarques, nous avons expliqué le principe de laïcité et son application ainsi que la liberté de culte. Suite à l'actualité récente des attentats, des jeunes ne comprenaient pas pourquoi « certains lieux étaient plus protégés que d'autres », comme les lieux de cultes et écoles juives.
A partir de ces propos, le principe d'égalité a été longuement développé avec eux.

Il serait opportun d'envisager l'action « Je, tu, il... nous exerçons nos libertés » afin d'approfondir certaines notions.

↳ Centre social Malpassé

Deux actions ont été organisées avec le centre social Malpassé au cours du mois de juillet 2016, avec les outils « Kiffer / Qui fait l'autre ? » et « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés ». La première intervention s'est déroulée dans les locaux de l'ADEJ, la seconde dans ceux du centre social Malpassé.

20 juillet 2016 : « BD Kiffer / Qui fait l'autre »

A cette occasion, 15 jeunes du centre social Malpassé se sont déplacés dans les locaux de l'ADEJ. Malheureusement, les salles de l'ADEJ ne sont pas équipées pour recevoir autant de monde (18 personnes avec les accompagnateurs), ce qui a eu une influence sur le déroulé de l'intervention, les jeunes ayant du mal à rester concentrés et se dissipant facilement.

Dans l'ensemble, les points essentiels de la BD ont été vus. Dès l'introduction, les jeunes se sont montrés vifs et ont posé beaucoup de questions, notamment sur la justice pénale des mineurs.

Nous avons ensuite repris le fil de l'intervention. En abordant le thème du consentement, nous avons insisté sur son importance et avons distingué la pédophilie de la majorité sexuelle, en expliquant chacune de ces notions.

De même, il a été nécessaire de faire un point sur les rumeurs qui peuvent circuler sur Internet, en rappelant que tout n'y est pas exact et véridique. Des jeunes ont pris en exemple la rumeur de l'application « Talking Angela », qui serait en fait un outil pour permettre aux pédophiles d'espionner des enfants, pour en montrer l'absurdité.

28 juillet 2016 : « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Cette action s'est déroulée au centre social Malpassé. Les animateurs du centre ont laissé le choix aux jeunes entre assister à notre intervention ou participer à une autre activité : 7 d'entre eux ont choisi de rester.

A cette occasion, et pour répondre à la demande du centre social, nous avons animé pour la première fois notre nouvel outil « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés ». Il a été animé de façon classique, comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Les jeunes se sont montrés très réceptifs et ont posé beaucoup de questions en lien avec le thème de l'intervention. Cette dernière s'est donc très bien déroulée.

↳ Centre social La Corderie

Dans le cadre d'un projet « Réalisation chaîne Youtube » mené par le centre social et des jeunes, l'ADEJ apportait un soutien sur les questions liées à la citoyenneté, l'accès au droit, la Justice et la prévention de la délinquance.

Nous avons rencontré deux groupes de jeunes pour l'action « Droit et internet ».
Les actions se sont bien déroulées, de manière classique. Les jeunes se sont montrés intéressés et participatifs. Une adolescente connaissait déjà l'ADEJ, ayant assisté à l'action « BD / Kiffer l'autre » l'année précédente au collège Gaston Defferre.

Les jeunes ont posé de nombreuses questions, notamment relatives au traitement des données personnelles et à la protection du droit à l'image. Une jeune fille avait de bonnes connaissances sur ces sujets.

Outre les notions classiquement abordées, nous nous sommes attardés sur l'élaboration de la loi et son rôle. Dans la continuité, nous avons également évoqué le système de solidarité à travers le paiement des amendes et des impôts divers.
Au cours de nos échanges, les jeunes ont soulevé l'interdiction de vente des êtres humains, notamment dans le cadre des ventes illégales sur Internet. Nous avons donc envisagé les infractions liées à la traite des êtres humains.
De la même manière, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, il a été nécessaire de distinguer les différentes orientations sexuelles.
Enfin, nous avons envisagé la justice pénale des mineurs et le fonctionnement du casier judiciaire.

2 – MMA Denis Papin

Nous tenons à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de la Maison Municipale d'Arrondissement pour son accueil. Nous sommes intervenus à deux reprises pour les périodes de vacances de février et d'avril, en rencontrant le groupe des enfants âgés de 9 à 11 ans. Le groupe a été divisé afin que chaque enfant puisse bénéficier de l'action dans des conditions optimales, ce qui a donné lieu à quatre interventions : notre support **« Mon internet en sécurité »** a été présenté trois fois et **« Alice au pays des droits de l'enfant »**, une fois.

Or, lors des interventions, nous avons constaté que plusieurs enfants avaient déjà bénéficié de ces présentations. Après avoir échangé avec l'équipe de direction, nous avons proposé de continuer notre partenariat en présentant aux enfants notre support **« Graine de droit »**, ce qui a été fait lors de deux actions supplémentaires en juillet 2016.

Les enfants avaient d'excellentes notions de base et se souvenaient très bien de nos visites et de nos échanges. Le fait de présenter un support déjà connu n'a pas été problématique, les enfants étant toujours très réceptifs. De plus, ils ont su se saisir de notre présence pour enrichir le débat. Ainsi, au-delà des notions classiquement exposées dans ces deux supports, nous avons pu répondre à certaines de leurs interrogations et pousser la réflexion sur des notions plus complexes. Par exemple, ils nous ont questionnés sur la notion de laïcité, sur laquelle ils faisaient étonnamment peu de confusions. En effet, ils définissaient de façon claire la laïcité ainsi que ses corollaires, notamment la liberté de culte. De la même manière, ils faisaient bien la distinction entre les origines, la nationalité et la religion.

Nous avons différencié les infractions liées au racisme et à la discrimination, ce qui a permis de réaffirmer le principe d'égalité.

Le droit à l'instruction a particulièrement été mis en avant par un groupe qui est revenu sur le parcours de la jeune Malala, prix Nobel de la paix en 2014.

Enfin, les enfants avaient énormément de questions relatives à la justice pénale. Les principes de la justice ont été détaillés, puis un focus sur la justice pénale a été réalisé afin de répondre précisément à leurs interrogations. Nous avons ensuite abordé la justice pénale des mineurs, et expliqué la différence entre main courante et dépôt de plainte, ainsi que les modalités d'application pour les mineurs. Nous avons également pris le temps de revenir sur la notion de légitime défense et d'état de nécessité.

Enfin, nous avons répondu à certaines questions sur l'univers carcéral sur lequel ils avaient beaucoup de préjugés. Ces actions ont aussi été l'occasion de mettre en avant les spécificités de la justice pénale française en la distinguant de la justice anglo-saxonne. Nous avons notamment expliqué la différence entre la peine de réclusion criminelle à perpétuité, peine la plus sévère en France, et la peine de mort qui peut être applicable dans d'autres Etats mais qui est abolie en France depuis 1981.

Concernant l'action « Graine de droit », les enfants ont apprécié le module et se sont prêtés volontiers au jeu.

3 – SESSAD Le Chemin : « Changement majeur »

Sur demande de la structure de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, nous avons accueilli dans nos locaux cinq jeunes âgés de 16 à 19 ans, niveau ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire), pour leur présenter notre outil « Changement majeur ».

Outre le retard pris pour débuter l'action, nous n'avons pas pu traiter l'ensemble des thèmes du fait des difficultés d'expression et de compréhension de certains. Avec l'accord de la référente et en concertation avec elle, nous avons limité notre intervention sur certains thèmes qui intéressaient plus particulièrement les jeunes visés par l'action.

Lors de notre présentation initiale, nous avons défini les rôles et fonctions de différents intervenants du droit, en expliquant la différence entre les juristes, les jurés, les avocats et les juges. Nous sommes revenus sur le mode d'élaboration de la loi et avons distingué certains régimes politiques, à savoir la démocratie, la dictature et la monarchie.

Ainsi, nous avons traité le thème de la justice, au sens large d'abord, pour nous intéresser ensuite plus spécifiquement à la justice pénale. Suite à certaines interrogations, nous avons explicité la législation applicable en France en matière de stupéfiants.

Nous avons pris un long moment pour dissiper la confusion entre légitime défense et vengeance, ce qui nous a fait rebondir sur les modalités du dépôt de plainte, que nous avons distingué de la main courante. Cela a aussi été l'occasion de décliner les différentes peines applicables, au-delà de l'emprisonnement et de l'amende qui sont connues des jeunes, pour exposer les mesures alternatives et notamment le travail d'intérêt général.

Ensuite, nous avons abordé le thème de la sexualité, et plus précisément la notion de consentement libre éclairé pour toute relation sexuelle. Nous avons également expliqué la règle relative à la majorité sexuelle. La multiplication des exemples a permis une bonne compréhension des jeunes.

Enfin, nous avons abordé la thématique des contrats. Ici, contrairement à notre habitude, nous n'avons pas détaillé les différents types de contrats, mais nous nous sommes essentiellement attachés à exposer l'engagement juridique qu'emporte la signature de tout contrat. Nous avons mis en avant les clauses abusives ainsi que celles auxquelles le contractant doit porter une vigilance particulière, selon le type de contrat. Dans cette logique, et sur la remarque d'une jeune fille, nous avons sommairement présenté les différents régimes de protection des majeurs vulnérables.

En conclusion, cette action a atteint son objectif initial mais mériterait un complément afin de pouvoir envisager avec ces jeunes, très demandeurs, les autres thèmes de ce support.

4 – Maison de l'apprenti : « L'audience est ouverte »

Nous avons été bien accueillis par l'équipe de la **Maison de l'apprenti** où nous avons réalisé deux interventions.

La première action s'est bien déroulée, le groupe était calme et pressé de regarder les vidéos des audiences. Les jeunes ont semblé intéressés, mais ils ont eu du mal à comprendre l'échelle des sanctions et le principe de l'individualisation de la peine. Les juristes ont pris le temps de répondre à chacune des questions en expliquant les notions. De même, nous sommes revenus sur les différentes formes de peines (sursis, prison ferme…), sur la différence entre détention provisoire et mandat de dépôt, ainsi que sur la garde à vue.

Concernant la seconde intervention, seul deux jeunes était présents et ils avaient des difficultés à participer, même s'ils nous ont semblé intéressés. Nous avons alors adapté l'intervention en réduisant le nombre de vidéos (2 au lieu de 3).
Suite à leurs questions, nous avons abordé la justice pénale des mineurs, les différences entre mandat de dépôt, mandat d'amener et mandat de recherche. Là aussi, nous avons expliqué les différentes formes de sanctions pénales (amende, sursis, sursis mise à l'épreuve, incarcération ferme…)

5 – AAJT Escale St Charles

Séance 3 le 14 janvier 2016 : « Les autres, ça m'est égal? »

La séance a débuté avec du retard car les jeunes sont arrivés très progressivement. Elle s'est déroulée de manière particulière car la plupart d'entre eux ne comprenaient pas la langue française. Nous avons souvent dû joindre le geste à parole pour aider à la compréhension. Il a été donc difficile de faire comprendre des notions complexes comme la discrimination, le racisme, et la distinction entre liberté de pensée et d'expression. En effet, un des jeunes était choqué par l'homosexualité car dans son pays, cette orientation sexuelle n'est pas autorisée.
Il est difficile d'évaluer la portée de cette intervention du fait du blocage dû à la langue.

Séance 4 le 18 février 2016 : « BD : Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Nous avons été bien accueillis par Madame SARFATI. Les jeunes sont arrivés au fur et à mesure et l'intervention a commencé vingt minutes après l'heure prévue.
Le groupe s'est montré toujours aussi participatif et intéressé, même s'ils avaient du mal à comprendre certaines notions, du fait de la langue et parfois du fait des cultures différentes. Comme lors des séances précédentes, nous nous sommes adaptés aux difficultés afin qu'ils se saisissent des points importants. Ainsi, nous avons pu voir trois saynètes de la BD : la première sur le principe d'égalité, la seconde sur le consentement et les relations sexuelles, et la dernière sur la discrimination.
A chaque fois, les notions ont été définies et en plus de l'appui de la BD, nous avons cité des exemples pour illustrer nos propos.
Les jeunes ont évoqué le comportement des policiers vis-à-vis des personnes étrangères. Ils avaient le sentiment que les policiers sont moins « conciliants » avec les personnes étrangères et plus respectueux avec les Français. Suite à leurs propos, nous sommes revenus sur la distinction entre origine et nationalité, et sur le principe d'égalité. Nous avons expliqué aussi le rôle de la police et rappelé que tout citoyen doit être traité de la même manière.

Séance 5 le 26 octobre 2016 : « Lycée.net »

Nous avons été bien accueillis par Mme SARFATI. Pour cette séance, des jeunes du CHRS la Roseraie, structure qui fait partie de l'AAJT, se sont joints au groupe de l'escale Saint Charles.
Comme aux séances précédentes, le groupe était participatif et intéressé malgré les difficultés du fait de la langue et de références culturelles différentes. Nous avons cependant transmis les points importants de l'action.
Nous avons développé le principe de la liberté d'expression et ses limites, notamment les insultes et les propos racistes. En abordant ce thème, nous avons également expliqué la liberté de la presse et d'information ainsi que la caricature. Nous avons aussi évoqué le droit d'auteur et le plagiat, suite à la question d'une jeune.

Séance 6 le 28 octobre 2016 : « En quête de justice »

Pour cette intervention, comme pour celle du 26 octobre 2016, des jeunes du CHRS la Roseraie étaient présents.
Les jeunes ont montré le même intérêt que lors des séances précédentes. Les juristes se sont adaptés aux difficultés de barrière dues à la langue, pour exposer les notions principales.
Au début de la séance, lorsque nous avons évoqué les différentes juridictions et notamment le rôle du juge aux affaires familiales, des jeunes ont posé des questions sur le mariage et le divorce ainsi que sur l'émancipation (certains voyant cette notion comme un divorce avec les parents).
Nous avons ensuite abordé la justice pénale. Nous en avons expliqué le rôle puis, dans les échanges avec les jeunes, nous avons distingué l'aide juridictionnelle de l'avocat commis d'office. Nous avons détaillé les différentes formes de peine (amende, incarcération ferme, sursis…) ainsi que les audiences en comparution immédiate. Des jeunes ont posé des questions sur les centres de rétention et sur la garde à vue.

6 – ADDAP 13

L'ADDAP 13 du quartier du Panier a contacté l'ADEJ pour qu'un groupe de jeunes bénéficie d'actions pédagogiques.
Trois interventions ont été organisées dans les locaux de l'ADEJ, avec les outils « Droit et internet », la bande dessinée « Kiffer / Qui fait l'autre ? » et « Questions de Violences ».

Séance 1 le 16 mars 2016 : « Droit et internet »

Malgré le faible nombre de participants (seulement 3 jeunes), l'action s'est bien déroulée et de bons échanges ont eu lieu, notamment sur la question du droit à l'image et celle de l'adresse IP.

En abordant les différentes sanctions, les jeunes se sont interrogés sur les différentes formes de peines (amende, incarcération…) et sur la vie en prison. De même, nous avons abordé les sanctions possibles au sein des établissements scolaires et les relations entre professeurs et élèves.

Suite aux questions des élèves, en réaction aux tragiques événements survenus en 2016, nous sommes également revenus sur les attentats et l'Etat d'urgence.

Séance 2 le 30 mars 2016 : « Kiffer / Qui fait l'autre »

L'intervention a été animée classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport. Les jeunes ont semblés très intéressés.

En abordant les différentes thématiques de la bande dessinée, nous sommes revenus sur la distinction entre le racisme, la discrimination et l'homophobie. De même, nous avons éclairci les notions de diffamation et d'atteinte à la vie privée.

Au sujet de l'importance du consentement dans une relation, les jeunes ont posé des questions sur la majorité sexuelle, nous en avons donc défini les contours.

Lorsque nous avons abordé les différentes formes de sanction, nous avons notamment expliqué la différence entre les dommages et intérêts et les amendes, et exposé les catégories d'infractions (contravention, délit et crime).

Séance 3 le 27 avril 2016 : « Questions de violences »

L'action s'est bien déroulée et a été animée de façon classique comme décrit dans la première partie du rapport. Les jeunes étaient participatifs et ont posé beaucoup de questions.

Certains, déjà présents lors des séances précédentes, ont voulu revenir sur la notion de majorité sexuelle. Nous en avons alors réexpliqué les contours.

En traitant la notion de liberté d'expression, nous en avons également défini les limites (insultes, propos racistes, menaces).

Au sujet de la justice pénale des mineurs, des jeunes se sont interrogés sur les mineurs étrangers isolés et le droit d'asile. De même, ils ont posé des questions sur la garde à vue, la rétention policière, la différence entre détention provisoire et mandat de dépôt ainsi que sur la caution pénale.

En réaction aux différentes vidéos, nous avons approfondi les notions de légitime défense et la différence entre agression sexuelle et viol.

7 – STEI Chutes Lavie

Dans le cadre d'une convention partenariale avec l'ADEJ, 6 actions avec l'Accueil Urgence et d'Evaluation Rapide (AUER) du Service Territorial Educatif d'Insertion des Chutes Lavie, sont organisées sur l'année scolaire 2016-2017.
Pour l'année 2016, une séance a été effectuée, les autres seront réalisées en 2017.

30 novembre 2016 : « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Dans le cadre de l'AUER, les groupes sont constitués d'un petit nombre de jeunes. De plus, s'agissant d'un dispositif ayant pour finalité la re-scolarisation, certains peuvent avoir de grosses difficultés. C'est pourquoi l'action a été adaptée au maximum pour faire passer les points essentiels de l'intervention.

Nous avons commencé la séance avec deux jeunes puis l'un après l'autre, deux jeunes les ont rejoints.

Nous avons abordé le thème de la liberté d'expression ainsi que ses limites (insultes, menaces, propos racistes). En expliquant ce qu'était le racisme, il a été nécessaire de distinguer les notions de religion, origine et nationalité. Un jeune avait des difficultés à dissocier la morale de la religion et de la loi. Nous avons donc explicité chacune de ces notions.

Par la suite, le thème de la santé et celui du vote de la loi ont été abordés. Nous avons conclu la séance par le thème de la justice et expliqué les différentes catégories d'infraction.

B. Etablissements scolaires

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Calanques Sormiou	A la rencontre d'Eloi	CE2-CM1+2	8	9	17
Collège Clair Soleil	Droit et Internet	5è 1	7	10	17
		5è 2	11	11	22
		5è 4	8	12	20
		5è 3	8	13	21
		5è 5	9	8	17
Collège Edouard Manet	13/18 Questions de justice	6è-5è	12	4	16
Collège Gaston Defferre	Droit et Internet	5è A	12	11	23
		5è B	10	13	23
		5è E	13	13	26
		5è C	13	11	24
		5è D	13	13	26
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è E	13	13	26
		4è D	14	13	27
		4è C	11	17	28
		4è A	12	12	24
		4è B	11	13	24
Collège Grande Bastide	Droit et Internet	5è D	13	12	25
		5è C	11	16	27
		5è B	9	20	29
		5è A	15	15	30
	Les autres, ça m'est égal ?	5è D	11	11	22
		5è A	10	12	22
		5è E	10	13	23
		5è B	8	13	21
		5è C	10	12	22
Collège Jean Giono	Droit et Internet	6è 4	8	6	14
		6è 1	10	11	21
		ULIS	4	5	9
		6è 2	16	7	23
		6è 3	17	8	25
Collège Jules Ferry	Procès fictif	4è A	13	5	18
		4è A	.	.	.
Collège Stéphane Mallarmé	En quête de justice	4è F	6	4	10
		4è E	7	5	12
		4è A	8	6	14
		4è B	5	7	12
		4è C	6	5	11
		4è D	7	8	15
Collège Thiers	Kiffer / Qui fait l'autre ?	6è 1	13	16	29
		6è 2	16	11	27
Collège Vallon des Pins	Droit et Internet	6è 1	10	9	19
		6è 2	9	11	20
		6è 3	12	9	21
		6è 4	13	7	20
		6è 6	6	12	18
		6è 7	4	10	14
		6è 5	20	1	21
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è 4	10	8	18
		4è 6	5	1	6
		4è 2	8	9	17
		4è 3	8	10	18
		4è 5	4	13	17
		4è 1	9	10	19
		4è 7	7	15	22
	Tribunal mode d'emploi	4è 1	9	9	18
		4è 5	.	.	.

		4è 5	.	.	.
		4è 5	.	.	.
		4è 5	6	14	20
Lycée Ampère	Tribunal mode d'emploi	2nd elec	0	13	13
		2nd elec	0	6	6
		2nd elec	0	8	8
		2nd elec	0	15	15
Lycée Blaise Pascal	Je,tu,ils… nous exerçons nos libertés	T PO	5	8	13
		2nde MT	3	10	13
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	1è MBPM	14	8	22
	Lycée.net	1è GA	7	6	13
	Tribunal mode d'emploi	2nd GA2	.	.	.
		2nd GA2	.	.	.
		2nd GA2	.	.	.
		2nd GA2	19	6	25
		T OL	18	7	25
		T OL	.	.	.
		T OL	.	.	.
		T OL	17	6	23
Lycée Frédéric Mistral	Kiffer / Qui fait l'autre ?	2nd GA	21	8	29
		2nd auto2	3	17	20
		2nd auto1	1	20	21
		T CAM	0	12	12
		2 Auto2	0	16	16
		2 CMA2	0	13	13
Lycée Hôtelier	Lycée.net	2 STHR2	12	18	30
		2 STHR1	7	11	18
		2 Pro Cuis	10	8	18
		2 PRO	9	11	20
		2 CAPB	8	12	20
		2 CAPC	6	12	18
		2nd Pro	8	14	22
Lycée La Calade	Kiffer / Qui fait l'autre ?	2nd Acc	12	1	13
		2nd BCEE	5	6	11
		2nd Com	6	4	10
		2 CAP V	14	3	17
		2 CAP M	7	1	8
		2nd BCEE	12	11	23
Lycée Saint-Exupéry	Kiffer / Qui fait l'autre ?	2nd 7	9	17	26
		2nd 10	19	6	25
		2nd 14	11	11	22
		2nd 13	11	13	24
		2nd MOD	5	8	13
		2nd 6	18	9	27
TOTAL : 101 interventions			**855**	**927**	**1782**

1 – Ecole(s)

Nous avons été sollicités, dans le cadre du CLSPD, par le service Prévention de la Ville de Marseille, afin de mettre en place un dispositif d'intervention auprès des écoles primaires, à partir du support pédagogique « A la rencontre d'Eloi ». Le lancement du dispositif a fait l'objet d'un point presse. Les actions se sont déroulées à partir du mois de décembre 2016 et se poursuivent en 2017.

SORMIOU

L'accès au droit, ça concerne aussi les enfants

La semaine dernière, l'association d'Accès aux droits des enfants et des jeunes (ADEJ) a initié son dispositif d'éducation à la loi au sein de l'école des calanques de Sormiou. Cette action qui va se déployer sur plusieurs arrondissements, vise à appréhender les droits et devoirs des enfants.

Peu habitués à recevoir des juristes dans leur classe, c'est avec enthousiasme que ces élèves les ont accueillis. Tout au long de cette séance d'1h30, les deux professionnels ont traité de sujets comme le racisme ou encore l'égalité avec les 17 élèves.

Afin de mener à bien l'action, le dispositif prévoit aussi un support pédagogique adapté aux CM1 et CM2, proposé par l'association. "À la rencontre d'Eloi" explicite les règles à respecter en société, à l'école ou encore au travail. Les livrets proposés sont ensuite proposés aux instituteurs pour qu'ils poursuivent l'action. Résultat d'un constat sur les inégalités d'accès aux droits, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que l'Adej ont décidé de mettre en place cette initiative. "*Dans une période où les sentiments d'injustice et de défiance vis-à-vis des institutions sont grandissants, il était important de redonner confiance en la justice,* selon Shanti Kaiser, directrice de l'Adej. *Malgré certains cas isolés médiatisés qui ébranlent la confiance en la justice, les mêmes questionnements subsistent sur le fond depuis toutes ces années.*"

C.N.

L'association d'Accès aux droits des enfants et des jeunes a initié son dispositif. / PHOTO C.N.

"La Provence" 15/12/16

Nous avons été bien accueillis au sein de l'école **La Calanque de Sormiou**. L'intervention s'est déroulée dans de bonnes conditions. Cependant, il a été difficile d'avancer de façon homogène avec le groupe. En effet, le fait que la classe soit composée de trois niveaux différents, CE2, CM1 et CM2, ne permettait pas de répondre à toutes les attentes et questionnements des enfants, leurs préoccupations comme leur maturité variant énormément d'un niveau à l'autre.

Cependant, des échanges constructifs ont eu lieu. Ainsi, au-delà des notions habituellement abordées dans ce support, nous avons échangé avec les enfants sur les notions suivantes : le principe d'égalité et son émergence au moment de la Révolution française, la présentation de notre état de Droit. Cela a permis de distinguer un régime démocratique d'une dictature pour ensuite échanger sur la liberté d'expression et ses limites notamment les injures et les propos racistes et ensuite élargir sur le droit à la différence.

La non-assistance à personne en péril, infraction inconnue des enfants, leur a été expliquée, tout en précisant qu'ils n'étaient pas tenus par cette obligation étant mineurs. Nous avons également élargi sur le « vivre ensemble » ce qui a permis de faire la distinction entre moralité et légalité. Nous avons, devant l'importance des questions des enfants, pris un temps relativement important pour distinguer la notion de vengeance de celle de légitime défense ce qui a ensuite découlé sur une présentation des grands principes de la justice pénale applicable aux mineurs et notamment le principe de responsabilité personnelle en matière pénale.

La directrice de l'établissement nous avait demandé, juste avant l'entrée en classe, de faire un point sur le harcèlement. Si cette infraction a été abordée nous n'avons pas pu la détailler dans la mesure où les propos et les interrogations des élèves, lors de nos échanges, ne faisaient pas référence à des situations de harcèlement.

2 - Collèges

« Droit et internet »

Nous avons été bien accueillis au sein du **collège Gaston Defferre**. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Les classes se sont montrées intéressées et participatives.

Lors de chacune des interventions, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression. Nous avons pris le temps d'expliquer cette notion, son principe et ses limites en définissant également le racisme et la différence avec la discrimination. De même, nous avons distingué ces notions du sexisme.

En abordant le thème des réseaux sociaux, nous avons défini ce qu'était une adresse IP afin de montrer aux jeunes que même sur Internet, les utilisateurs ne sont pas anonymes. Cela a permis de leur faire comprendre qu'en cas de problème, notamment de harcèlement, il était possible d'agir. Nous avons alors déterminé ce qu'était le harcèlement, fait un point sur les personnes ressources au sein de l'établissement, et communiqué le numéro de la ligne téléphonique mise en place par le gouvernement.

Les élèves ont également posé beaucoup de questions sur la Justice, notamment concernant la Justice pénale des mineurs, la garde à vue, le dépôt de plainte et les différentes peines (amende, dommages et intérêt, prison ferme, sursis). A chaque fois, les juristes ont pris le temps de répondre à leurs questions.

Par ailleurs, pour certains jeunes, et plus particulièrement dans une classe, il a été nécessaire d'insister sur le fait que tout ce qu'ils pouvaient voir sur internet n'était pas forcément vrai, notamment en ce qui concerne l'application «Talking Angela ». En effet, ils pensent souvent qu'il s'agit d'un chat qui les espionnerait et qui ne serait rien d'autre qu'un pédophile. Nous en avons profité pour les rassurer et pour définir la notion de pédophilie.
Dans une autre classe, en abordant le thème des sites réservés aux majeurs, il a été nécessaire d'expliquer les différences entre l'agression sexuelle et le viol.

Au **collège Jean Giono,** nous avons été bien accueillis. Dans l'ensemble, les interventions se sont déroulées correctement, sauf pour une action. En effet, pour une des dernières séances, le professeur avait oublié l'intervention, et avait emmené la classe en sortie extérieure. L'infirmière l'ayant appelé pour lui demander de revenir, la classe est revenue aux alentours de 8h40 et nous avons pu débuter l'action. Cela a quelque peu perturbé l'intervention mais nous avons abordé de nombreuses notions intéressantes. Néanmoins, nous n'avons pas eu le temps de leur distribuer les questionnaires d'évaluation.
Afin que les interventions se déroulent au mieux, nous rappelons qu'elles sont prévues pour un groupe constitué d'une classe, et pour une durée de 2 heures.

De manière générale, les classes se sont montrées intéressées et participatives, mais certains élèves sont apparus assez naïfs en pensant qu'Internet était sûr et qu'il n'y avait pas de risques à communiquer son nom, son adresse et son numéro de téléphone.
Nous avons alors détaillé le droit à l'image, la vie privée et les informations personnelles sur les réseaux sociaux.

Lors de chacune des interventions, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression. Nous avons pris le temps d'expliquer cette notion, son principe et ses limites en définissant également le racisme (et la différence avec la discrimination).
Les élèves ont également posé beaucoup de questions sur la Justice, notamment sur la Justice pénale des mineurs, les différentes peines (amende, prison ferme, sursis). A chaque fois, nous avons pris le temps de répondre à leurs interrogations.

Par ailleurs, dans toutes les classes rencontrées, il a été nécessaire de revenir sur l'application « Talking Angela », afin de rassurer les élèves. En effet, les jeunes pensent souvent qu'il s'agit d'un chat qui les espionnerait et qui ne serait rien d'autre qu'un pédophile. Nous avons ainsi défini la notion de pédophilie.

Concernant la classe Ulis, l'action s'est très bien passée, même si le niveau de était très différent compréhension selon les élèves. Certains comprenaient plus rapidement, nous nous sommes alors adaptés. Nous n'avons certes vu qu'un seul thème, mais à travers les réseaux sociaux, nous avons traité de nombreuses notions.

Nous avons également eu une classe à petit effectif, car les élèves sont en difficulté. Nous avons alors avancé lentement. Les élèves avaient du mal à distinguer les règles à la maison, à l'école et la loi.

Lors de la dernière intervention, les élèves ont posé des questions pertinentes mais ils avaient du mal à s'écouter. Un jeune nous a agréablement surpris avec ses connaissances. Suite à leurs interrogations, nous avons abordé le droit au travail et traité les conséquences du travail dissimulé. Nous avons également envisagé le trafic de stupéfiants et le trafic d'organes.

Enfin, suite à l'actualité récente, les jeunes s'interrogeaient sur l'affaire des « Panama Papers » et l'évasion fiscale.

Au **collège Clair Soleil**, les actions se sont bien déroulées, même si les élèves avaient parfois tendance à se dissiper. Elles ont été animées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Il ressort des interventions que certains jeunes se sentent intouchables sur Internet et ont eu du mal à imaginer pouvoir être sanctionnés. Nous avons particulièrement insisté sur les traces que l'on peut laisser sur internet qui peuvent permettre de retrouver l'auteur d'une infraction commise via ou sur Internet.

Dans presque toutes les classes, les élèves ont posé beaucoup de questions sur la justice pénale, notamment concernant la Justice pénale des mineurs, la garde à vue, le dépôt de plainte et les différentes peines (amende, dommages et intérêt, prison ferme, sursis).

Au **collège Vallon des Pins,** les interventions se sont bien déroulées, les élèves se sont majoritairement montrés participatifs et intéressés.

Les actions ont été menées classiquement. Les jeunes ont posé beaucoup de questions, sur le thème de l'action comme sur d'autres, notamment sur la distinction entre le racisme et la discrimination, le dépôt de plainte et les mesures de protection des victimes, ainsi que sur la justice pénale des mineurs.

Concernant le thème de « Droit et internet », les élèves ont eu du mal à distinguer le piratage informatique du téléchargement illégal. Ils sont également revenus sur l'usurpation d'identité et l'adresse IP.

Au **collège Grande Bastide**, les actions se sont bien déroulées. Elles ont été animées de manière classique comme décrit dans la partie « Supports pédagogiques ».
Dans l'ensemble, les élèves se sont montrés attentifs et participatifs, même si certains avaient tendance à se dissiper. Par ailleurs, les juristes ont été agréablement surpris par les connaissances informatiques de certains jeunes.
Dans le cadre du partenariat mis en place avec l'ARS, un jeune a assisté à une des actions.
Dans une des classes rencontrées, nous avons relevé beaucoup de questionnements sur la justice, notamment en comparaison avec le système américain (le port d'arme, le système de caution, la confusion entre la peine de mort, la perpétuité et les mesures de sûreté…). Il serait opportun d'envisager une intervention sur le thème de la justice.

« En quête de justice »

Nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique du **collège Stéphane Mallarmé**. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées.

Le 9 juin 2016 :

Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.
Pour la première action, nous tenons encore à nous excuser pour nos dix minutes de retard.

Lors de la première intervention, il n'y avait que cinq élèves présents la première heure, cinq autres sont arrivés la deuxième heure. Malgré le petit nombre de jeunes, l'action s'est bien passée et les jeunes ont été très intéressés par la justice des mineurs.
Lorsque nous avons abordé les peines alternatives à l'emprisonnement, notamment le travail d'intérêt général (TIG), les élèves nous ont appris que leur règlement intérieur prévoit, comme sanction disciplinaire, des TIG.

Pour la seconde classe, l'intervention s'est déroulée de manière classique. En abordant le rôle de la justice, un jeune nous a dit : « Des fois, la justice n'est pas bien faite et la Police est moins sanctionnée que les civils ». Nous avons alors pris le temps de répondre à leurs interrogations afin de dissiper toute confusion dans leur esprit.
Suite à leurs remarques, il a été nécessaire de faire un point sur la notion d'autorité parentale et le « droit de correction ». De la même manière, les notions d'agression sexuelle et de viol ont été définies et distinguées.

Concernant la troisième action, les élèves sont venus alors qu'ils n'avaient pas cours. Ils ont été très participatifs.
Outre les notions abordées habituellement, ils ont posé beaucoup de questions sur le trafic de stupéfiant et le rôle du « guetteur ».
Par ailleurs, en abordant la justice pénale des mineurs, nous avons détaillé le régime de la garde à vue des mineurs.
Suite à une question sur la fugue d'un mineur placé par l'Aide Sociale à l'Enfance, nous avons défini le statut de mineur en danger et les mesures de protection prévues dans cette situation.
Enfin, les jeunes nous ont parlé d'un fait récent tragique, qui a conduit au décès d'un petit garçon à Frais Vallon et qui les a visiblement marqués. Ils s'interrogeaient sur les sanctions du conducteur qui a, entre autres, commis un délit de fuite.

Le 10 juin 2016 :

Lors de la première intervention, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. Ils avaient de bonnes connaissances générales et ont posé des questions pertinentes.
Nous avons abordé la liberté d'expression et ses limites, notamment les notions d'apologie de crime de guerre et l'incitation à la haine raciale.
Par ailleurs, nous avons également traité la question de la protection de l'enfance et la considération de l'intérêt de l'enfant. En effet, un jeune nous a dit : « Un enfant est mieux avec ses parents, même s'il y a des problèmes, que dans un foyer ».

De la même manière, suite à leurs questions, nous avons défini la notion de majorité sexuelle. Par la suite, nous avons abordé la question de la prostitution et du proxénétisme.
Au regard du nombre de questions, nous n'avons pas eu le temps de distribuer les questionnaires d'évaluation.

Concernant la deuxième classe, l'action s'est déroulée de manière classique. Les élèves étaient à l'écoute, participatifs et assimilaient assez vite l'ensemble des notions abordées.

Pour la dernière action, le professeur étant absent, les élèves n'étaient pas censés avoir cours mais la majorité d'entre eux sont venus.
Pour des questions de responsabilité, nous avons demandé à deux surveillants d'encadrer la classe.
L'action s'est assez bien déroulée. Cependant, les élèves se dispersaient assez vite et ont du mal à s'écouter entre eux. Il a été nécessaire de faire plusieurs rappels à l'ordre.
Néanmoins, plusieurs notions importantes ont pu être abordées, telles que le casier judiciaire et les mentions susceptibles d'être effacées.
Suite à leurs interrogations, nous avons également abordé la question de la protection des témoins dans les affaires sensibles.
Le droit à l'image et les conséquences de la violation de celui-ci ont été traités. Ensuite, nous avons vu la notion d'harcèlement et de non-assistance à personne en danger.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Nous avons été bien accueillis au sein du **collège Gaston Defferre**. Madame Ferrier, l'infirmière du collège, a introduit les trois premières actions et a assisté à l'une d'entre elles.
Dans l'ensemble, les élèves ont été intéressés, participatifs et à l'écoute. Ils avaient de bonnes connaissances et posaient beaucoup de questions.

Après une présentation de l'association, les juristes ont, dans un premier temps, mis l'accent sur les droits, les obligations et les interdictions qui régissent la vie en société. Ainsi, les élèves ont pris conscience de la nécessité d'établir des lois pour assurer l'égalité et protéger l'ensemble de la population. Par ailleurs, il a été nécessaire de bien distinguer les notions de racisme et discrimination afin de dissiper toute confusion dans leur esprit.
A partir de là, les juristes ont abordé le principe de l'égalité à l'aide du support.
Ce thème de l'égalité a donné lieu à un réel échange et a permis de revenir sur certains clichés.
En effet, pour beaucoup, certaines activités étaient réservées soit aux hommes, soit aux femmes. Par exemple, nous avons relevé beaucoup de clichés relatifs aux métiers, puisque certains affirmaient que les hommes ne pouvaient avoir accès à tous les emplois (esthéticien, sage-femme). Dès lors, nous avons expliqué que, même s'il est vrai en pratique que certains domaines sont parfois plus représentés par un sexe, le principe d'égalité permet à tout un chacun d'accéder à tous les secteurs d'activités.
Les élèves ont relevé rapidement que l'inégalité de salaire entre hommes et femmes est injustifiée.
Le thème des relations sexuelles leur a permis de bien comprendre ce que recouvrait la notion légale de consentement. La notion de majorité sexuelle était en général mal interprétée par les élèves. En effet, pour eux cela voulait dire qu' « il est interdit d'avoir des relations sexuelles avant 15 ans ».
Nous leur avons expliqué que la loi n'a pas vocation à s'immiscer dans les relations intimes entre les personnes, mais qu'en revanche elle vient fixer ce seuil afin de protéger le mineur contre d'éventuelles pressions pouvant être exercées par un majeur compte tenu de son jeune âge.
La notion de consentement ainsi développée, nous avons abordé les notions de viol et d'agression sexuelle.
Partant de là, certains élèves s'interrogeaient sur les moyens de contraception et l'avortement. Ensuite, nous avons défini le mariage civil et expliqué la polygamie. A cette occasion, un élève nous a interrogés sur le cas des mariages célébrés à l'étranger et leur éventuelle retranscription en France.

Par ailleurs, de nombreuses questions sur la prostitution ont été posées. En effet, la plupart des élèves pensaient que la prostitution en France était interdite. Un point sur la législation en la matière a été fait, notamment sur l'interdiction de la prostitution des mineurs et du proxénétisme.

Dans la continuité de la BD, les notions de diffamation et de harcèlement ont été définies. Le harcèlement a souvent fait l'objet de développement, notamment concernant le cyber-harcèlement et les appels malveillants.

Enfin, les principes de la Justice pénale des mineurs ont été envisagés avec les élèves. Ils ont compris que les actes du présent pouvaient avoir des conséquences sur leur avenir, notamment au regard du casier judiciaire. Toutefois, les intervenants ont rappelé que le juge privilégiait systématiquement l'aspect éducatif sur le répressif. Nous avons également abordé les peines applicables et les modalités d'aménagement de celles-ci (dépôt de plainte, prison, perpétuité, sursis, peine de sûreté, casier judiciaire).

Au collège Thiers, deux actions ont été organisées auprès de deux classes de 6ème.
Les interventions ont été animées de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

A notre arrivée, à l'accueil personne n'était averti de notre présence, nous avons donc patienté trente minutes avant de connaître la salle et les classes auprès de qui nous intervenions, ce qui n'a pas facilité nos actions.

En effet, si dans une classe, l'action s'est bien déroulée, ce ne fut pas le cas dans l'autre. Les élèves ne s'écoutaient pas et nous avons avancé au ralenti.
Pour ce groupe, nous avons néanmoins pu aborder les thèmes essentiels de cet outil pédagogique. En réaction à une dispute entre deux jeunes, survenue en notre présence, nous avons expliqué les notions de racisme et de discrimination.
De même, suite à la remarque d'un élève, nous avons dû distinguer la prostitution du proxénétisme et expliquer la notion de racolage.

Concernant l'autre classe, les jeunes se sont montrés participatifs et ont vite compris les notions abordées.
Suite aux questions des élèves, les juristes ont expliqué le secret professionnel et ses sanctions. En les abordant, ils ont eu beaucoup d'autres questions concernant la justice, notamment pénale et celle concernant les mineurs.

Au collège Vallons des Pins, nous avons été bien accueillis par Mme SARDOU, l'infirmière de l'établissement. Les actions ont été faites auprès des sept classes de 4ème. A cette occasion nous avons revu deux classes avec qui nous avions réalisé le projet « Tribunal : mode d'emploi ».

Plusieurs classes nous ont pris pour des intervenants de la prévention santé et nous ont posé des questions liées à la sexualité et au sida. Après avoir renvoyé les élèves vers l'infirmière du collège, nous avons clarifié le but de notre visite et avons animé les interventions de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Dans une classe, après que nous ayons expliqué l'importance du consentement dans toutes formes de relations, une élève nous a rapporté que deux de ses camarades avaient été victimes d'attouchements par un autre élève. La situation était signalée et gérée dans l'établissement. Nous avons alors insisté à nouveau sur le consentement et l'importance de signaler ce genre de situation, notamment auprès des personnes relais de l'établissement.

Dans à peu près toutes les classes, certains élèves ont posé des questions liées à la législation sur les stupéfiants. De même, en abordant les sanctions du harcèlement, des jeunes nous ont interrogés sur la justice pénale des mineurs.

Si pour une majorité des classes, les interventions se sont bien déroulées, pour trois d'entre elles, les élèves étaient très dissipés et avaient tendance à ne pas s'écouter, ce qui a ralenti le déroulé des actions.

« Tribunal : mode d'emploi »

Au collège **Vallon des Pins**, ce module s'est déroulé avec la classe de 4ème 5 en janvier 2016 sur trois séances, et avec la classe de 4ème 1 en décembre 2015 et janvier 2016.

Pour la classe de 4ème 1, les deux premières actions ayant eu lieu en décembre 2015, elles figurent dans le rapport d'activité de l'ADEJ de l'année 2015. Nous aborderons ici la séance de restitution. Suite à un oubli du professeur concerné, cette intervention a commencé avec vingt minutes de retard, le temps de retrouver la classe.

Les élèves ont semblé satisfaits d'avoir pu assister à une audience pénale, et cette séance a permis de faire le point sur les affaires auxquelles ils ont pu assister.
Nous sommes revenus sur les différents intervenants du procès pénal, notamment le rôle du juge d'application des peines, et certains termes techniques, comme le mandat de dépôt ou la correctionnalisation d'une affaire.

Nous avons ensuite évoqué les différentes formes de peine (amende, peine de prison ferme/sursis) pour les distinguer, notamment le sursis simple et le sursis avec mise à l'épreuve. Nous avons également expliqué le sort des objets saisis ou confisqués par la justice.

Suite à certaines affaires, nous avons distingué le mariage gris du mariage blanc, et expliqué le rôle d'un administrateur ad hoc et ce qu'était une visite dans un lieu médiatisé.

A chaque fois, nous avons pris le temps d'expliquer chaque notion en nous adaptant aux élèves.

Concernant la classe de 4ème 5, la première séance d'information sur le fonctionnement de la Justice s'est bien déroulée. Les élèves étaient à l'écoute et participatifs.
Ils se sont montrés intéressés par la perspective d'assister à une véritable audience pénale au sein du Tribunal de Grande Instance de Marseille.
Pour assister aux audiences au tribunal, la classe a été divisée en deux groupes.

La deuxième séance a consisté à leur faire découvrir le déroulement d'une audience correctionnelle. Les jeunes ont pu voir plusieurs affaires.

Au cours de la dernière séance, seulement une moitié des jeunes étaient présents. En raison de leur emploi du temps, certains n'avaient pas cours ou étaient en cours d'espagnol.
Les élèves présents ont exprimé leur ressenti par rapport aux différentes affaires qu'ils avaient vues. Ils ont notamment été interloqués par l'attitude d'une des prévenues, très insolente envers le tribunal.

Nous avons revu ensemble l'ordre de passage des différents intervenants d'un procès pénal ainsi que leurs rôles respectifs.
Nous avons également distingué les notions de partie civile et de victime, ainsi que celle de sursis simple et de sursis avec mise à l'épreuve.

En revenant sur les différentes formes de peines (sursis, amende, jour-amende, peine de prison ferme), les jeunes ont posé beaucoup de questions sur la vie carcérale.

En réaction à une affaire de violences conjugales, les juristes ont rappelé que même en couple, il était interdit d'être violent envers son partenaire.

Dans l'ensemble, l'action a permis aux jeunes de constater la réalité d'une audience correctionnelle et de matérialiser la diversité des situations que la justice peut rencontrer, tant dans les affaires que les jugements.

Lorsque nous sommes arrivés pour animer la dernière séance, la classe prévue n'était pas présente. Le professeur référent, en présence de ses élèves, nous a sollicités pour une information « au pied levé » auprès de ce groupe. Compte tenu des circonstances et de notre présence, nous avons accepté d'animer cette séance en dehors de toute convention partenariale.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Nous avons été bien accueillis au sein du **collège Grande Bastide**. Les élèves avaient déjà rencontré l'ADEJ en début d'année scolaire pour l'action « Droit et Internet », et en gardaient de bons souvenirs. Les classes se sont montrées intéressées, dynamiques et participatives.

Dans l'ensemble, ils avaient de bonnes connaissances sur les différents sujets de l'intervention et ont semblé réceptifs à l'exposition.

Cependant, certains ont eu du mal à comprendre les différences entre racisme et discrimination. Les juristes sont revenus sur le principe d'égalité et ont ensuite décliné les différences entre ces deux notions.
De même, il y avait des confusions entre orientation sexuelle, homosexualité et homophobie. Là aussi, les intervenants ont pris le temps de répondre aux questions des élèves.

L'actualité récente et tragique des attentats survenus en France en 2015 a suscité des questions, par exemple sur la liberté d'expression et ses limites (racisme et injures notamment) ainsi que sur la liberté de la presse (au sujet de Charlie Hebdo).

Par ailleurs, dans la plupart des classes, les élèves avaient beaucoup de questions sur la légitime défense et la justice, plus particulièrement sur les différentes formes de sanctions, les peines de prison (ferme ou avec sursis) ainsi que sur le contrôle judiciaire. Les juristes ont pris le temps de distinguer chacune des notions.

« 13/18 Questions de justice » + « Alice au pays des Droits de l'enfant »

A la demande d'une professeure du **collège Edouard Manet**, référente d'un projet sur les droits de l'enfant dans le cadre de « l'école ouverte » nous avons proposé d'animer deux de nos supports en un, afin de répondre aux besoins spécifiques du projet. En effet, nous avons débuté l'intervention avec « 13/18 Questions de justice » pour une présentation de notre Etat de Droit et ouvrir sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), pour ensuite leur faire découvrir les 12 principaux droits consacrés par la CIDE par un biais plus ludique, à savoir le petit jeu d'images qui met en scène des enfants dans leur quotidien partout dans le monde.
Aussi, au-delà des échanges classiques sur la thématique des Droits de l'enfant, nous avons approfondi quelques notions suite aux questions et/ou réactions des élèves. Par exemple, dans le cadre de la définition de l'autorité parentale, nous avons dû revenir sur la définition et l'étendue de la notion de maltraitance. De plus, à l'évocation des enfants soldats, les enfants nous ont questionnés sur le libre port d'arme aux USA. Par ailleurs, il a fallu prendre un temps pour que les enfants parviennent à distinguer le racisme de la discrimination, en recourant à des exemples. Enfin, du fait de l'actualité, nous avons eu des questionnements sur les réfugiés et les demandeurs d'asile.

« Procès fictif »

Le projet se déroule sur l'année scolaire 2016/2017 avec la classe 4ème A du **collège Jules Ferry**.

Séance 1 : 29/11/2016 « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Suite à un oubli de l'enseignante, la séance a démarré avec quelques minutes de retard, le temps de prévenir l'administration.
Dans un premier temps, nous avons présenté l'ADEJ aux élèves et expliqué le but de notre venue. Les élèves ont été agréables et très participatifs. Les échanges ont été intéressants et constructifs. Dès l'introduction, ils ont posé de nombreuses questions sur la justice, notamment sur la légitime défense. Nous avons envisagé les différentes catégories d'infractions et les sanctions en distinguant la peine de mort de la perpétuité.
Ensuite, nous avons envisagé l'élaboration de la loi et le principe d'égalité de tous devant cette dernière. Partant de là, il a été nécessaire de distinguer les notions de racisme et de discrimination.
De la même manière, en envisageant les différentes libertés, nous avons abordé le principe de laïcité et la liberté de culte.
Enfin, concernant la fraternité, nous avons envisagé le système de solidarité à travers les différentes aides sociales.

Séance 2 : 15/12/2016 « 13-18 Question de justice »

La séance s'est très bien déroulée. Les élèves étaient toujours aussi intéressés et participatifs. Ils avaient de bons souvenirs et ont pu restituer la séance précédente, notamment à l'attention de deux camarades qui avaient été absents.
Suite à certaines questions, nous sommes revenus sur la liberté d'expression et les propos racistes. En effet, les jeunes ont évoqué les propos de certains hommes politiques, « Quand c'est des hommes politiques, ils ne sont pas punis ! », en citant l'exemple de Marine Le Pen.
Dans la continuité de l'intervention, nous avons envisagé la justice pénale des mineurs, en nous attardant sur l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs. Certains jeunes étaient surpris d'apprendre que l'instruction était obligatoire même pendant l'incarcération.
Suite à ces propos, nous avons échangé avec eux sur le milieu carcéral et notamment sur la question des fouilles corporelles. La question des violences policières a également été abordée.
En exposant le rôle du Procureur de la République, nous avons distingué les alternatives aux poursuites et le classement sans suite.
Suite aux informations contenues dans le support, les jeunes ont été surpris par la législation sur la prostitution et plus particulièrement par le fait que des mineurs soient touchés par cette situation.

3 - Lycées

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Six interventions étaient prévues au **lycée La Calade** dans le cadre d'une convention partenariale pour l'année 2015-16, mais seulement cinq ont été réalisées en raison d'une annulation par l'établissement. La 6ème intervention a donc été reportée à la rentrée 2016-17, le 29 septembre.

Dans l'ensemble, l'action s'est bien déroulée même si tous les élèves n'étaient pas très impliqués dans l'action. Cependant elle a été animée de façon classique, comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Tout d'abord, nous avons dû faire un point afin de définir le mot « relation », car pour les élèves, ce terme renvoyait d'office aux relations sexuelles. Nous avons donc envisagé toutes les relations interpersonnelles pouvant exister. A cette occasion, nous pensons qu'une information sur le thème de la sexualité serait opportune pour cette classe afin de dissiper beaucoup de confusions : à titre d'exemple, certains confondaient l'IVG, la césarienne ou encore l'accouchement sous X.

Lors des échanges, nous avons constaté que les jeunes faisaient certaines confusions entre morale, loi et religion. Nous sommes alors revenus sur chacune de ces notions afin de les distinguer.

Suite aux propos de certains, nous avons également distingué les trois orientations sexuelles existantes (hétérosexualité, homosexualité et bisexualité) pour les distinguer du transsexualisme.

Nous avons aussi pris le temps d'expliquer les notions de racisme et de discrimination.

De façon générale, lorsque nous avons abordé le thème des sanctions de certains comportements (menace, discrimination, racisme…), les explications sur la justice pénale ont particulièrement retenu l'attention des élèves, de même que les modalités d'effacement du casier judiciaire et le droit des victimes.

Nous avons été bien accueillis au sein du **lycée Saint-Exupéry** par l'assistante sociale et l'infirmière de l'établissement. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées et ont été animées de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Dans deux classes, les élèves étaient particulièrement intéressés par le thème de la justice, notamment pénale avec les différentes catégories d'infractions et de sanctions (incarcération ferme ou sursis, amende…).
Certains ont également posé des questions concernant l'autorité parentale et la maltraitance.
Les juristes ont répondu en rappelant aux jeunes les personnes relais envers qui se tourner au sein de l'établissement en cas de besoin.

Dans une classe, lors de l'explication de l'importance du consentement dans toutes formes de relations, notamment sexuelle, nous sommes revenus sur la distinction entre le viol et l'agression sexuelle. Certains élèves pensaient qu'en cas de viol, la victime était aussi fautive, de par sa tenue ou son attitude : nous avons alors rappelé que peu importe le contexte, le consentement demeure primordial.

Par ailleurs, en réaction aux événements tragiques survenus en France, les élèves ont posé des questions sur le terrorisme et la liberté d'expression. En expliquant cette dernière notion, les juristes en ont défini les limites (insultes, propos racistes, menaces notamment). En abordant le racisme et la discrimination, les intervenants sont revenus sur les différences entre nationalité, origine et religion ainsi que sur la notion de blasphème.

De même, quelques élèves ont posé des questions sur l'acquisition de la nationalité française.

A chaque fois, les juristes ont pris le temps de répondre en s'adaptant aux jeunes.

Dans le cadre d'un projet « Prévention harcèlement » auquel le **lycée Frédéric Mistral** participait, l'ADEJ a été sollicitée afin d'apporter les connaissances juridiques nécessaires aux élèves.
Avec l'appui d'une compagnie théâtrale, les élèves devaient être amenés à réaliser des vidéos mettant en scène des situations dénonçant le harcèlement.

Dans un premier temps, nous avons rencontré les classes participant au projet. Il était prévu initialement d'animer l'action « Kiffer / Qui fait l'autre ? » lors d'une journée et de travailler sur les scénarios à l'intervention suivante.
Par la suite, l'équipe pédagogique a préféré élargir l'intervention à deux autres classes (TCMA et 2CMA2) avec un focus sur le harcèlement, et retenir une des classes déjà rencontrées (2nde Auto2) pour travailler les scénarios.

Lors de la première journée d'intervention, les élèves ont été intéressés et participatifs, et ont posé énormément de questions. Les débats ont été riches et constructifs. Certains élèves avaient déjà rencontré l'ADEJ lors des interventions dans leur ancien établissement (Collège Belle de mai ou Lycée Leau). Avant de débuter, le projet a été à chaque fois présenté aux élèves par l'équipe en charge du projet.
Dans l'ensemble, les élèves ont eu tendance à dénoncer eux-mêmes certains clichés ou préjugés relatifs aux relations filles-garçons.
Concernant la notion de consentement, nous avons défini et distingué le viol et l'agression sexuelle. Les jeunes s'interrogeaient sur l'existence du viol entre époux. De même, nous avons traité les violences conjugales.
Suite à leurs remarques, il a été nécessaire de définir la notion d'autorité parentale, avant d'envisager la maltraitance.
Par ailleurs, nous avons traité la question de la citoyenneté, à travers les moyens d'agir en tant que citoyen dans la société et l'obligation de participer à la journée « Défense et Citoyenneté. »

Lors de la seconde journée d'intervention, dans l'ensemble les actions se sont bien passées. La première action a démarré avec du retard car le professeur était absent et les élèves n'avaient pas été avertis de notre présence.
Au cours de nos échanges avec les jeunes, nous avons particulièrement insisté sur le principe de laïcité et la liberté de culte.
Par ailleurs, certains jeunes s'interrogeaient sur le droit des étrangers, et plus particulièrement la situation de mineur isolé étranger. Suite à ces propos, nous avons envisagé les différents modes d'acquisition de la nationalité française ainsi que le mariage blanc.
Il serait opportun de proposer l'action « Changement Majeur », un jeune nous ayant interpellés sur ce thème : « Madame, vous pouvez nous parler des changements quand on devient majeur ? »

Concernant la classe qui participe au projet, l'intervention s'est bien déroulée. Nous avons travaillé les scénarios avec les élèves. Ils avaient de bons souvenirs de la séance précédente et ont su les retranscrire dans leurs écrits.

Nous avons été bien accueillis au sein du **lycée professionnel Blaise Pascal**, notamment par Mme Grimaldi, l'infirmière de l'établissement, très impliquée dans l'organisation des actions pédagogiques.

L'intervention a été menée classiquement comme dans la description de la première partie de ce rapport. Elle s'est déroulée auprès d'une classe de 1ère MBPH.

Les élèves se sont montrés réceptifs au message de la BD « Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Au cours des échanges avec les jeunes, les juristes sont revenus sur l'élaboration de la loi par le biais d'un système de représentation ainsi que sur la distinction entre un sujet de droit et le fait d'exercer ses droits.

En abordant la dernière scène de la BD sur le harcèlement et ses différentes formes, en réaction aux questions des élèves, les intervenants ont différencié les types de harcèlement (sexuel ou moral). Ils ont également expliqué en détail la notion d'appel malveillant et le dépôt de plainte.

« Lycée.net »

Nous avons été bien accueillis au **Lycée hôtelier**, où sept interventions ont été réalisées.

Lors des séances, les jeunes se sont montrés agréables et intéressés. Dans l'ensemble, les actions ont été animées de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Avec chaque classe, le thème de la liberté d'expression a été abordé, de même que ses limites (insultes, menaces, propos racistes). Nous en avons profité pour expliquer les différences entre le racisme et la discrimination.

Dans près de la moitié des classes, nous sommes revenus sur l'usurpation d'identité et ses conséquences, autant pour les victimes que pour les auteurs. Ce fut l'occasion de rappeler que malgré les apparences, avec l'adresse IP, il n'y a pas d'anonymat sur Internet.

Nous avons également abordé le thème de la cybercriminalité, notamment avec les piratages informatiques ayant pour but de récupérer des données bancaires, ou ceux qui aboutissent à du chantage en obtenant des données personnelles par ruse ou vol numérique.

Suite aux questions des élèves, nous avons expliqué le dépôt de plainte et son parcours. A ce sujet, une classe avait énormément de questions sur la justice pénale et plus particulièrement sur les différentes sanctions et le cadre de la légitime défense.

Par ailleurs, nous sommes également revenus sur le harcèlement. Certains jeunes nous ont cité des exemples de situations survenues au sein de l'établissement ou au collège. Nous avons fait un point sur les personnes relais vers qui ils pouvaient se tourner au lycée en cas de besoin.

De façon générale, nous avons constaté dans l'ensemble des classes que les élèves avaient de bonnes connaissances et se sont montrés agréables.

Au sein du **lycée professionnel Blaise Pascal**, nous avons été très bien accueillis, notamment par Mme Grimaldi, l'infirmière de l'établissement, très impliquée dans l'organisation des actions pédagogiques.

L'action a été réalisée de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport, auprès d'une classe de 1ère GA. Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.

Au cours des échanges avec les jeunes, les juristes sont revenus sur le principe d'égalité et ont expliqué la notion de liberté d'expression et ses limites (insultes, menaces, propos raciste). Ils ont par ailleurs rappelé que sur Internet il n'y avait pas d'anonymat, puisque l'on pouvait être retrouvé avec l'adresse IP et qu'en tant qu'utilisateur, y laisser des informations personnelles. Ils sont également revenus sur le rôle de la CNIL.
Les juristes ont également expliqué les notions de droit à l'image et de harcèlement.
En abordant le thème du streaming et du téléchargement, les élèves se sont interrogés sur le placement de produits via les publicités.

« Tribunal : mode d'emploi »

Au **lycée professionnel Blaise Pascal**, en prévision de cette intervention, le professeur d'économie/droit avait fait le cours sur la justice, ce qui a permis de mieux sensibiliser les élèves au thème.

Lors de la première séance, ils étaient très intéressés par la perspective d'assister à une véritable audience pénale au sein du Tribunal de Grande Instance de Marseille.
Au préalable, les juristes ont expliqué le déroulé d'une audience ainsi que les différentes catégories d'infractions.
Certains élèves ont posé des questions concernant le trafic d'organes, le vol par nécessité et les différentes sanctions pénales (amende, peine de prison/ferme, avec sursis…). De même, nous avons distingué l'aide juridictionnelle de l'avocat commis d'office. Nous sommes également revenus sur les spécificités de la justice pénale des mineurs.

Pour assister aux audiences au tribunal, la classe a été divisée en deux groupes.

Au cours de la dernière séance, les jeunes présents ont exprimé leur ressenti par rapport aux différentes affaires qu'ils avaient suivies. Ils étaient intéressés, mais avaient du mal à s'écouter et il a fallu les rappeler à l'ordre. Ensuite, nous avons clarifié les points les plus flous, notamment certains éléments assez techniques du droit, comme la correctionnalisation de certaines affaires ou des détails de procédure.
Par ailleurs, ils avaient également des interrogations sur les différences entre le sursis simple et le sursis avec mise à l'épreuve, ainsi que sur les distinctions entre mandat de dépôt et détention provisoire.

Dans l'ensemble, l'action a permis aux jeunes de constater la réalité d'une audience correctionnelle et de matérialiser la diversité des situations que la justice peut rencontrer, tant dans les affaires que les jugements.

Cette action a été proposée à une seconde classe en fin d'année. Les élèves ont été intéressés et ont apprécié le module.
Lors de la première rencontre, les jeunes ont posé de nombreuses questions intéressantes sur la justice. Un jeune avait de très bonnes connaissances et a fait des remarques pertinentes. A travers nos échanges, nous avons par exemple distingué la confusion de peine et le cumul des peines en comparaison avec le système judiciaire américain.
Nous avons également abordé la procédure d'extradition d'un ressortissant français à l'étranger.
Concernant la dernière séance faisant suite aux audiences au tribunal, les jeunes ont retranscrit les affaires de manière très précise. Pour la majorité d'entre eux, ils ont été surpris par la logique de personnalisation des peines prononcées.
Certaines infractions ont particulièrement attiré leur attention, notamment le recel de cadavre ou la détention de munitions.
Nous sommes également revenus sur la constitution de partie civile et le rôle de l'AVAD (Aide Victimes Actes Délinquants). De la même manière, il a été nécessaire de définir le rôle du curateur accompagnant un majeur protégé.
Enfin, nous avons envisagé la situation et la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

En conclusion, l'action semble avoir atteint ses objectifs. Les jeunes ont apprécié d'assister aux audiences et ont été très demandeurs en matière d'informations juridiques.

Nous avons été bien accueillis au sein du **lycée professionnel Ampère**. Si au début de l'action, les jeunes étaient assez passifs, au fur et à mesure ils ont commencé à s'intéresser au projet et quelques-uns ont montrés de bonnes connaissances concernant la justice.

Lors de la première séance, ils étaient très motivés par la perspective d'assister à une véritable audience pénale au Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Au préalable, les juristes ont expliqué le déroulé d'une audience ainsi que les différentes catégories d'infractions.
Certains élèves ont posé des questions concernant les différences entre la peine de sûreté et la peine de prison à perpétuité, le mandat de dépôt, ainsi que sur la justice pénale des mineurs.
Au cours des débats, les intervenants sont revenus sur la liberté d'expression et ses limites (insultes, menaces, propos racistes). En expliquant ce qu'était le racisme, il a été nécessaire de distinguer cette notion de la discrimination.

Pour assister aux audiences au tribunal, la classe a été divisée en deux groupes. Le premier a pu échanger avec un assesseur avant d'entrer dans le Tribunal.

La dernière séance a permis de faire le point sur les différentes audiences auxquelles les jeunes ont pu assister. Ils ont exprimé leur ressenti sur les affaires et posé les questions qui leur semblaient nécessaires. Ce fut l'occasion d'expliquer et de distinguer l'aide juridictionnelle de l'avocat commis d'office ainsi que de revenir sur les différentes formes de peine (amende, incarcération ferme, sursis, sursis avec mise à l'épreuve…) et le mandat de dépôt.
En réaction à des affaires, les juristes sont revenus sur le principe de spécialité des juridictions, la responsabilité pénale et les expertises psychiatriques.
Par ailleurs, les élèves se sont interrogés sur le rôle des assesseurs et la fixation d'une ITT.

En conclusion, l'action semble avoir atteint ses objectifs et les jeunes ont apprécié d'assister aux audiences.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Nous avons été bien accueillis au sein du **lycée professionnel Blaise Pascal**, notamment par Mme Grimaldi, l'infirmière de l'établissement, très impliquée dans l'organisation des actions pédagogiques.

L'action a été menée auprès de 2 classes et animée de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.
Dans toutes les classes, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.
Dans une classe, le thème de la justice a particulièrement intéressé les jeunes et ils ont posé beaucoup de questions sur son fonctionnement. Dans l'autre groupe, il y a eu de bons échanges avec les élèves sur l'ensemble des thèmes.

Partenariat ADEJ/ARS

L'ADEJ, dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS, permet à certains jeunes visés par une mesure de réparation pénale en alternative aux poursuites, d'assister aux séances d'information collectives.
Pour cette année 2016, un jeune en a bénéficié : ce jeune-homme a assisté à une action « Droit et Internet » lors des séances dispensées auprès des élèves du Collège Grande Bastide.

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
Actions ADEJ 2016 hors Marseille
(Tous types d'actions sauf Région et Conseil Départemental)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	29	349	339	688
www.lycée.net	3	48	14	62
Mon Internet en sécurité	6	65	82	147
A la rencontre d'Eloi	34	396	357	753
Alice au pays des droits de l'enfant	4	41	36	77
Graine de droit	2	6	9	15
Total Droit des mineurs	***78***	***905***	***837***	***1742***
Justice des mineurs				
L'audience est ouverte	1	8	14	22
Tribunal : mode d'emploi	4	30	14	44
En quête de justice	1	6	12	18
Projet Logo MJD (Aix-en-Provence)	6	98	104	202
Total Justice des mineurs	***12***	***142***	***144***	***286***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	6	67	60	127
Fille comme garçon	5	62	59	121
Les autres, ça m'est égal ?	12	151	150	301
Différents, et alors ?	13	143	141	284
Projet Vivre ensemble (Vitrolles)	8	36	49	85
Total Promotion Egalité	***44***	***459***	***459***	***918***
Citoyenneté				
Changement majeur	7	77	88	165
Total Citoyenneté	***7***	***77***	***88***	***165***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	2	27	31	58
Total Droit et milieu scolaire	***2***	***27***	***31***	***58***
Autres thématiques				
Exposition "20 ans ADEJ"	1	7	5	12
Total Autres thématiques	***1***	***7***	***5***	***12***
TOTAL	**144**	**1617**	**1564**	**3181**

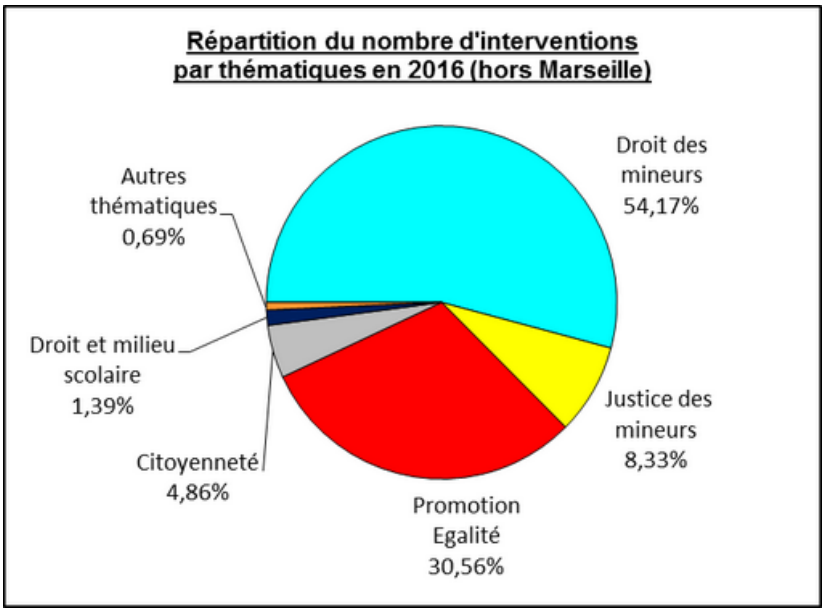

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air - Cabries

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air - Cabriès » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les communes de Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD de Simiane Bouc Bel Air Cabriès.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Simiane/Bouc Bel Air/Cabriès
- La Communauté du Pays d'Aix
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air	A la rencontre d'Eloi	CM2	13	10	23
		CM2	9	12	21
	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1 A	10	9	19
		CM1 B	12	13	25
Ecole des Pins - Bouc Bel Air	Alice au pays des droits de	CM2	14	7	21
Ecole Virginie Dedieu – Bouc Bel Air	A la rencontre d'Eloi	CE2-CM2	10	14	24
		CM2	10	15	25
Collège Georges Brassens – Bouc Bel Air	Droit et Internet	3è 4	24	2	26
		3è 5	13	13	26
		3è 1	14	11	25
		3è 3	13	12	25
		3è 2	14	8	22
		3è 4	12	14	26
		3è 5	13	13	26
		3è 6	15	11	26
		3è 2	13	15	28
		3è 1	14	15	29

		3è 3	15	12	27
Collège Marie Mauron - Cabries	Les autres, ça m'est égal ?	5è 2	14	11	25
		5è 3	13	12	25
		5è 5	12	13	25
		5è 4	15	10	25
		5è 1	13	12	25
	Questions de violences	6è 4	13	16	29
		6è 3	14	15	29
Lycée Fourcade - Gardanne	Changement majeur	1è L	24	6	30
		1è STMG2	15	16	31
		1è STMG1	13	15	28
Lycée Georges Duby - Luynes	Changement majeur	1è ES1	19	16	35
	Lycée.net	1 STMG1	8	9	17
		1è L	19	1	20
Ecole Marius Roussel - Simiane	Mon Internet en sécurité	CM2 B	11	10	21
		CM1	9	16	25
		CM1 C	9	13	22
		CM1 A	11	14	25
		CM2 A	14	14	28
		CM2 C	11	15	26
TOTAL : 37 interventions			**495**	**440**	**935**

Actions FIPD

Ecole Auguste Benoît - Cabries	Fille comme garçon	CM1-CE2	17	10	27
		CM2	13	13	26
		CM1-CM2	15	12	27

4. Evaluation

Evaluation globale de tous les outils **

** *(sauf dans les écoles, où nous ne demandons pas d'évaluation)*

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	402	71,91%	145	25,94%	12	2,15%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	475	84,97%			84	15,03%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	500	89,45%			59	10,55%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	424	75,85%			135	24,15%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,78					

Evaluation pour l'outil « Changement majeur » (124 élèves : 71 filles, 53 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	74	79,57%	12	12,90%	7	7,53%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	84	90,32%			9	9,68%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	84	90,32%			9	9,68%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	69	74,19%			24	25,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,86					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (286 élèves : 160 filles, 126 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	192	67,13%	90	31,47%	4	1,40%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	235	82,17%			51	17,83%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	252	88,11%			34	11,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	197	68,88%			89	31,12%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,67					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (125 élèves : 67 filles, 58 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	74	78,72%	19	20,21%	1	1,06%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	85	90,43%			9	9,57%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	84	89,36%			10	10,64%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	80	85,11%			14	14,89%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,02					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (37 élèves : 27 filles, 10 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	24	85,71%	4	14,29%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	25	89,29%			3	10,71%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	26	92,86%			2	7,14%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	24	85,71%			4	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evaluation pour l'outil « Questions de violence » (58 élèves : 27 filles, 31 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	38	65,52%	20	34,48%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	46	79,31%			12	20,69%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	54	93,10%			4	6,90%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	54	93,10%			4	6,90%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,66					

5. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

A **l'école Virginie Dedieu de Bouc Bel Air,** cette action éducative a été dispensée auprès de deux classes : une classe de CM2 et un groupe composé de CE2 et CM2. Pour ce dernier, même si l'action s'est bien déroulée, la différence d'âge entre les CE2 et CM2 a parfois mis à mal la dynamique de l'intervention. Ce groupe nous a particulièrement questionnés sur les élections politiques.
Avec la classe de CM2, nous avons abordé et expliqué le principe de laïcité et nous nous sommes attardés sur la justice pénale applicable aux mineurs.

A **l'école La Salle de Bouc Bel Air,** l'action a été dispensée auprès de deux classes de CM2.
Dans l'ensemble, les élèves étaient très dynamiques et participatifs. L'action s'est déroulée classiquement comme décrite dans la première partie du rapport d'activité.

En revanche, suite à la remarque d'un élève, les juristes ont fait un point sur le harcèlement et, notamment sur la provocation au suicide. Cela a été l'occasion d'envisager avec eux les principes directeurs de la justice pénale des mineurs.

Par ailleurs, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, il a été nécessaire de définir et distinguer les notions d'origine et de nationalité.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

A **l'école La Salle de Bouc Bel Air,** nous avons effectué cette intervention auprès de deux classes de CM1.
Nous avons été bien accueillis au sein de l'établissement et les actions se sont très bien déroulées même si la première a débuté avec un peu de retard suite à un oubli de l'équipe pédagogique.

En plus du contenu classiquement abordé lors de cette action, nous avons échangé, suite aux interrogations et aux propos des enfants, sur les notions suivantes : tout d'abord, en raison de l'actualité, nous avons répondu à leurs interrogations sur le terrorisme et les évènements liés aux attentats. Nous leur avons expliqué la notion d'état de droit en différenciant notamment les différents systèmes politiques tels que la dictature et la démocratie notamment.
Enfin, suite à la remarque d'un enfant, nous sommes revenus sur la problématique du harcèlement et avons pris un temps pour dissiper la confusion entre racisme et discrimination.

A l'école des Pins de Bouc Bel Air, l'action a été réalisée auprès d'une classe de CM2. Initialement prévue pour une durée d'une heure trente, elle n'a duré qu'une heure car à notre arrivée, l'accès à la salle de classe était bloqué par la balayeuse municipale.
Aussi, amputée d'une demi-heure la dernière partie de l'action, à savoir le jeu d'image, a dû être écourtée mais l'ensemble des notions prévues ont été présentées.

« Fille comme garçon »

A l'école Auguste Benoît de Cabriès, les trois interventions ont été prises en charge par les fonds FIPD.
L'action a été animée comme décrite dans la première partie du rapport. Les élèves étaient participatifs et se sont pris au jeu. Nous avons été agréablement surpris de constater qu'ils étaient réceptifs au message de l'intervention et avaient beaucoup d'idées sur la déconstruction des clichés.

A chaque intervention, et suite aux réflexions des jeunes, nous avons distingué le racisme de la discrimination et expliqué le principe de la liberté d'expression et ses limites (insultes, menaces, propos racistes).

« Les autres ça m'est égal ? »

Au collège Marie Mauron à Cabriès, nous avons été très bien accueillis au sein de l'établissement.

Nous avons réalisé cinq actions auprès des élèves des classes de niveau 5ème. Dans l'ensemble, elles se sont très bien déroulées. A l'exception d'une classe, nous avons débuté l'intervention avec vingt minutes de retard car le professeur avait oublié notre venue. Les élèves ont été très intéressés et participatifs. Nous avons été agréablement surpris par les connaissances de la plupart d'entre eux. Ainsi, les échanges ont été intéressants et enrichissants.

Dans une classe, nous avons développé la notion de nationalité et les différents moyens d'acquisition de celle-ci, et notamment la question de la pluralité des nationalités à travers les traités et accords entre les pays concernés.
Ensuite, un jeune nous a interpellés sur l'obligation alimentaire réciproque : « La loi oblige les parents à subvenir aux besoins de l'enfant, mais plus tard l'enfant devra subvenir à ceux de ses parents. ». Nous avons alors pris le temps de définir la notion d'autorité parentale et le devoir d'obéissance et de respect envers les parents, ainsi que l'obligation alimentaire.
Dans la continuité, nous avons également traité le volet de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, une élève avait du mal à comprendre l'intérêt d'instaurer le principe de laïcité. En effet, elle estimait que chacun doit être libre de porter des signes religieux même dans les établissements scolaires publics, au même titre que dans la rue. A travers cette réflexion, nous avons longuement expliqué le principe de laïcité et son application ainsi que la liberté de culte.

En traitant la discrimination dans le cadre du droit au logement, un jeune nous a demandé si le bailleur est en droit de demander un extrait du casier judiciaire au futur locataire. Nous avons pris le temps de répondre à cette interrogation.

Concernant la discrimination basée sur le critère du sexe, nous avons expliqué aux élèves que les propos sexistes ne sont pas sanctionnés en tant que tels à ce jour, à condition que ces propos ne constituent pas une injure.

Par la suite, une jeune fille nous a dit : « Mon oncle s'est fait tabasser car il marchait dans la rue avec son copain en Angleterre ! ». Nous avons alors pris le temps de définir la notion d'homophobie et les sanctions relatives aux violences aggravées.

Suite aux remarques des élèves, nous avons également abordé l'interdiction de diffusion d'images de violence. Ils sont revenus sur l'incident du jeune homme de couleur qui s'est vu refuser l'accès au métro parisien par des supporters anglais.

Enfin, dans toutes les classes, nous avons défini et détaillé le casier judiciaire, ainsi que la notion de sursis. Le thème de la justice pénale des mineurs a suscité de nombreuses interrogations de la part des jeunes.

« Questions de violences »

Au collège Marie Mauron à Cabriès, initialement trois interventions portant sur la BD « Kiffer / Qui fait l'autre » étaient prévues. A notre arrivée au sein de l'établissement ce jour-là, la référente n'étant pas présente, l'équipe pédagogique n'était pas informée de notre venue. Les actions ont alors été annulées.

Deux autres actions ont été reprogrammées, mais portant sur une thématique différente. En effet, suite à des problèmes de violences de la part de certains élèves, la référente finalement a préféré choisir l'action « Questions de violence ».

Les actions ont été réalisées auprès de deux classes de niveau 6ème.

Nous avons débuté la première intervention avec quelques minutes de retard, le temps de trouver la salle et d'installer le matériel car il y avait un problème informatique.

En ce qui concerne le fond des actions, celles-ci se sont bien déroulées. La CPE a assisté à la première intervention. Les élèves étaient dans l'ensemble agréables et participatifs. Ils ont posé de nombreuses questions sur la justice, notamment sur la justice pénale des mineurs et le rôle du juge des enfants. Suite à leurs interrogations, il a été nécessaire de distinguer la main courante et le dépôt de plainte.

L'intervention semble avoir atteint ses objectifs.

« Droit et internet »

Au collège Georges Brassens à Bouc Bel Air, les interventions se sont déroulées classiquement selon le descriptif fait en première partie de ce rapport.
Cependant, nous avons rencontré quelques problèmes d'organisation sans doute liés à un manque de communication en interne. Des professeurs étant absents, à deux reprises, nous n'avons pas eu de surveillants et nous avons débuté les actions avec du retard. Nous tenons à rappeler que pour des questions de responsabilité, la présence d'un membre de l'équipe pédagogique est indispensable lors des interventions des juristes de l'ADEJ.

Quant aux élèves, ils étaient intéressés et participatifs. Lorsque nous avons abordé le thème du téléchargement, souvent ils avaient des difficultés à comprendre la distinction entre le téléchargement légal et illégal. Nous nous sommes alors attardés sur les droits d'auteurs et la loi HADOPI qui encadre le téléchargement. Face aux remarques de certains cherchant à contourner les règles, nous leur avons rappelé que nous étions là pour les informer sur les lois existantes afin qu'ils puissent agir en toute conscience, et non pour leur faire la morale, et que c'est ensuite à eux d'assumer les conséquences de leurs actes.

Suite à leurs questions, nous sommes souvent revenus sur le harcèlement, notamment les appels malveillants et les personnes ressources vers qui ils peuvent se diriger. A cette occasion, nous avons clarifié le principe du secret professionnel.

Une des classes nous a fait part de leur sortie scolaire à venir au camp des Milles, cela a été l'occasion d'expliquer rapidement la notion de crime contre l'humanité.

La thématique du droit à l'image a permis de préciser la notion d'images pédopornographiques car les élèves évoquaient l'envoi de photos de jeunes filles plus ou moins dénudées via les réseaux sociaux.

Enfin, dans toutes les classes, il a été nécessaire de faire un point sur la justice pénale des mineurs et les différentes catégories d'infractions.

« Mon internet en sécurité »

A l'école **Marius Roussel** à **Simiane-Collongue**, nous avons été très bien accueillis.
Nous avons rencontré l'ensemble des classes de CM1 et CM2. Afin que la dernière classe de CM1 puisse bénéficier de l'intervention, les élèves ont été répartis dans deux autres classes.

Les élèves ont été intéressés, participatifs et ont posé beaucoup de questions. Nous avons été parfois agréablement surpris par leurs réflexions. Plusieurs d'entre eux avaient bénéficié de notre action « Alice au pays des droits de l'enfant » l'année précédente et en avaient gardé de bons souvenirs.

Il ressort de ces actions que certains élèves, encore naïfs, avaient tendance à penser que derrière l'écran de l'ordinateur, ils ne risquaient rien. Néanmoins, nous avons pu remarquer que les plus âgés avaient davantage conscience des dangers encourus sur Internet.

Outre les notions classiquement abordées, nous avons pu, à travers les réflexions et exemples des élèves, développer des sujets intéressants.
En effet, de par sa situation personnelle, un élève nous a expliqué « qu'il y a des parents qui abandonnent leurs enfants car ils ne veulent pas s'occuper d'eux ». Afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des élèves, nous avons abordé la question de l'accouchement sous X et la prise en charge des enfants par l'Aide sociale à l'enfance.

De la même manière, nous avons envisagé la notion d'autorité parentale et le droit de correction et ses limites.

Une autre élève s'interrogeait sur la corrida et ne comprenait pas que « ce soit autorisé par la loi ». Nous avons expliqué qu'il s'agissait d'une exception accordée du fait de la tradition locale.

« Lycée.net »

Au **lycée Georges Duby** à **Luynes**, nous avons rencontré deux classes de 1ère du lycée. La première intervention s'est déroulée en présence de Mme Astouric, assistante sociale de l'établissement.
La deuxième intervention a duré seulement 1h30 en raison de la récréation qui a eu lieu au milieu de notre action. Une bonne partie des élèves de cette classe n'est pas revenue après la récréation et le professeur prévu n'était pas présent.

S'agissant du contenu, les notions classiques ont été abordées comme décrit dans la première partie de ce rapport.

« Changement majeur »

Au **lycée Georges Duby** à **Luynes**, la classe rencontrée était agréable et intéressée. Les interventions se sont déroulées comme précisé dans la première partie de ce rapport. Les thèmes de la Famille, Argent, Citoyenneté, Sexualité ont été développés.

Au **lycée La Fourcade** à **Gardanne**, nous avons été très bien accueillis par Mme Figuière comme à chacune de notre venue. Les interventions se sont bien déroulées sauf pour une classe au sein de laquelle les élèves ont montré très peu d'intérêt pour les différents thèmes proposés.

S'agissant du contenu, les interventions se sont déroulées de manière classique comme décrit dans la première partie de ce rapport. Nous avons insisté au sein d'une classe sur la notion de majorité sexuelle. En prenant divers exemples, nous avons précisé plusieurs concepts qui étaient confondus (âge à partir duquel une personne peut avoir des relations sexuelles / inceste / pédophilie).

B. Droit au quotidien Vitrolles

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Vitrolles » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Vitrolles.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.
Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission prévention de la délinquance du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Vitrolles et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- La Communauté du Pays d'Aix/ Métropole territoires du pays d'Aix
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Jean de la Fontaine - Vitrolles	Projet Vivre ensemble	CM1-CM2	10	9	19
		CM1-CM2	8	10	18
		CM1-CM2	.	.	.
		CM1-CM2	.	.	.
Ecole Jean-Jacques Rousseau - Vitrolles	Projet Vivre ensemble	CM1-CM2	10	15	25
		CM1-CM2	.	.	.
Ecole Lucie Aubrac - Vitrolles	Projet Vivre ensemble	CM1-CM2	8	15	23
		CM1-CM2	.	.	.
Collège Henri Fabre - Vitrolles	En quête de justice	4è D	6	12	18
	L'audience est ouverte	4è B	8	14	22
	Tribunal mode d'emploi	4è	11	11	22
		4è	.	.	.
Collège Simone de Beauvoir - Vitrolles	Droit et Internet	4è BL	12	16	28
		4è BE	16	12	28
		4è CR	13	13	26
		4è DV	11	17	28
TOTAL : 16 interventions			**113**	**144**	**257**

4. Evaluation

Evaluation globale pour « Droit et Internet », « En quête de justice » et « L'audience est ouverte »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	62	65,96%	30	31,91%	2	2,13%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	84	89,36%			10	10,64%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	80	85,11%			14	14,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	81	86,17%			13	13,83%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evalution pour l'outil « Droit et Internet » (110 élèves : 52 filles et 58 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	35	64,81%	17	31,48%	2	3,70%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	48	88,89%			6	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	47	87,04%			7	12,96%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	47	87,04%			7	12,96%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

Evaluation pour l'outil « En quête de justice » (18 élèves : 6 filles et 12 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	12	66,67%	6	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	16	88,89%			2	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	15	83,33%			3	16,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	15	83,33%			3	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,06					

Evaluation pour l'outil « L'audience est ouverte » (22 élèves : 8 filles et 14 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	15	68,18%	7	31,82%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	20	90,91%			2	9,09%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	18	81,82%			4	18,18%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	19	86,36%			3	13,64%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,05					

5. Déroulement

« Tribunal mode d'emploi »

Au **collège Henri Fabre**, ce module s'est déroulé avec une classe de 4ème en 3 séances : les 9 et 15 décembre 2016 et enfin le 6 janvier 2017. Pour des raisons de cohérence l'ensemble de cette action sera détaillée dans ce rapport même si la séance de restitution a eu lieu en janvier 2017.

La première séance d'information, sur le fonctionnement de la Justice, s'est bien déroulée. Les élèves avaient préparé des questions pertinentes à poser au juriste. Ils étaient à l'écoute et intéressés et très enthousiastes d'aller au Tribunal.
Il s'avère que la classe a intégré cette action de l'ADEJ dans le cadre d'un projet plus vaste à savoir une exposition « Citoyen » qui se déroule sur l'ensemble de l'année scolaire.
L'équipe de l'ADEJ, sollicitée par l'équipe éducative du collège, a bien volontiers apporté son soutien à ce projet. Au-delà de cette action, elle a répondu à toutes les questions d'ordre juridique que les élèves avaient préparées via une communication électronique avec leur professeur principal. Aussi, l'ADEJ ira faire une séance d'information spécifique pour les aider dans la finalisation de leur exposition, en termes d'apports juridiques, lors d'une séance qui se déroulera sur le 3ème trimestre (2017) et qui sera donc détaillée dans le rapport de l'année prochaine.

En plus des échanges classiques sur cette thématique, nous avons envisagé la législation applicable en matière de Droit d'auteur et de droit à l'image, ce qui a permis de distinguer ces deux notions souvent amalgamées par les jeunes. Aussi, certainement en raison de leur projet, les élèves avaient beaucoup de questions relatives à la protection de l'enfance, nous avons donc pris le temps de leur expliquer les grands principes qui gouvernent ce domaine, à l'aide de mises en situation afin de faciliter leur compréhension.

Enfin, l'intervenant a été sollicité sur un point apparemment anodin au départ mais qui en réalité a eu des conséquences néfastes pour la dynamique du groupe classe. Dans cette classe, les élèves se volent les stylos entre eux, ce qui s'apparentait à un jeu au départ pourrait entrainer des conséquences dommageables. Ainsi, en partant de cette « histoire » l'intervenant a distingué la légitime défense de la vengeance et s'en est servi d'exemple pour expliquer le texte de Loi, son intérêt et son application jusqu'à la notion de personnalisation de la peine. Ils ont donc compris le rôle régulateur et protecteur de la loi.

La deuxième séance a consisté à faire découvrir aux jeunes le déroulement d'une audience correctionnelle. Les jeunes ont pu voir plusieurs affaires.
Le jour où nous assistions à l'audience, il s'avère qu'un parent d'élève du collège était renvoyé devant le tribunal correctionnel pour des faits d'exhibitions sexuelles. Ne connaissant pas le rôle à l'avance, ils ont donc assisté à son jugement. La Conseillère Principale d'Education présente pour encadrer le groupe a demandé aux jeunes de ne pas « diffuser » cette information à leurs camarades. Responsabilisés et matures les élèves ne sont pas revenus sur cette affaire lors de la séance de débriefing alors même qu'ils se souvenaient parfaitement de l'intégralité des débats même après les vacances de Noël et, sur les indications du professeur référent, l'intervenant n'est pas non plus revenu dessus.

La dernière séance a permis d'avoir le retour des élèves sur leur ressenti après l'audience et d'expliquer certaines notions.
Ils avaient de bons souvenirs des affaires auxquelles ils avaient assisté. Ils ont notamment été marqués par la mise en état, c'est-à-dire, la première partie de l'audience avant l'ouverture des débats à proprement parler. En effet, avant toute audience, le Président du Tribunal avec le concours de l'huissier d'audiencement examinent le rôle, c'est-à-dire, l'ordre des dossiers à traiter pour notamment constater la présence des parties et notamment leurs Conseils. Ici, il se trouve qu'un avocat ayant plusieurs dossiers jugés ce jour ne s'est pas déplacé et n'en a pas averti ni le Tribunal ni ses clients ni les parties adverses « abandonnant » ses dossiers à l'avocat de permanence. Le Président de la séance a donc pris un temps important afin de faire passer un

message à l'ensemble des avocats indiquant qu'elle en référerait au Bâtonnier car ce comportement est inadmissible puisqu'il ne permet pas une défense de qualité pour les personnes mises en cause par la justice.

Les juristes ont répondu à de nombreuses questions relatives à la prison, aux conditions de détention et aux aménagements de peine tels que la liberté surveillée, le bracelet électronique. De même, nous avons expliqué les alternatives à l'emprisonnement telles que le sursis avec ou sans mise à l'épreuve ou encore le travail d'intérêt général.
Ainsi, le principe légal de l'encellulement individuel et son application pratique a été expliqué comme les sanctions disciplinaires applicables aux détenus. Un jeune se demandait également s'il y avait des femmes en prison et où se trouvaient les mineurs incarcérés, un point rapide a donc été fait sur la vie carcérale.

Nous sommes également revenus sur l'abolition, en France, de la peine de mort et avons expliqué la peine de réclusion criminelle à perpétuité et les mesures de sûreté. Nous avons également distingué la peine d'amende pour l'Etat des dommages et intérêts, c'est-à-dire de l'indemnisation de la victime par l'auteur des faits ou son civilement responsable. En effet, de ce fait nous avons expliqué la responsabilité civile qui s'acquière à la majorité. Cela nous a permis de revenir sur le principe de responsabilité personnelle en matière pénale dès l'âge de discernement du mineur (7/8 ans) et ainsi de s'assurer de leur bonne compréhension de la législation qui leur est applicable.

Certaines notions de procédures ont aussi été développées. En l'espèce, le mandat de dépôt était confondu avec la détention provisoire. Aussi, nous avons expliqué la récidive légale et ses conséquences possibles en matière d'aggravation de la peine encourue. Nous nous sommes attardés sur les mécanismes d'application de la loi à savoir que le pouvoir du juge est encadré, la loi prévoyant un maximum en terme de quantum de peine, et qu'il appartient au juge de personnaliser la peine au regard des circonstances de l'infraction comme de la personnalité de l'auteur. Cela a permis notamment de distinguer le système judiciaire accusatoire de celui inquisitoire et donc de distinguer le modèle français de l'anglo-saxon.

De plus, un élève s'est demandé si « une personne a un problème mental et qu'elle tue quelqu'un, est-ce qu'elle va en prison ? ». Nous avons donc détaillé le cas de l'irresponsabilité pénale du fait de l'altération totale ou partielle du discernement de l'auteur des faits et les différentes prises en charge possibles.

Cette intervention s'est donc très bien déroulée et les échanges ont été particulièrement riches et tout cela dans une ambiance très agréable. L'intérêt certain des élèves pour cette thématique et leur curiosité montrent que les objectifs de cette action éducative ont été atteints.

« En quête de Justice »

Au collège Henri Fabre, ce module a concerné une classe de 4eme. Nous avons eu le plaisir de rencontrer une classe très dynamique posant des questions pertinentes.

Cette intervention s'est déroulée de manière classique comme détaillée dans la première partie de ce rapport. Nous pouvons juste noter qu'un point a été fait sur la maltraitance et sur la législation en cours concernant le droit de correction des parents envers leurs enfants.

« L'audience est ouverte »

Au collège Henri Fabre, une classe de 4eme a bénéficié de cette intervention. Les élèves étaient attentifs et très vifs. Ils ont posé de très nombreuses questions tout au long de l'intervention parfois pas toujours en rapport avec le thème de la Justice pénale.

Outre les notions abordées classiquement pour cette action, les juristes ont expliqué rapidement le processus d'élaboration de la loi et le système de représentativité des élections.
Les élèves avaient également de nombreuses questions relatives à la protection de l'enfance en danger ou encore sur l'adoption notamment pour des personnes homosexuelles.

« Droit et Internet »

Au **collège Simone de Beauvoir**, quatre classes de 4e étaient concernées par ce module. Pour deux des classes, les interventions ont commencé avec du retard car les enseignants n'auraient pas été prévenus de votre venue.
Hormis ce souci de communication, les interventions se sont bien déroulées en présence d'élèves intéressés et participatifs, parfois un peu trop, la prise de parole étant difficile à canaliser pour certains.

Outre les notions développées classiquement, la 4eBL avait de très nombreuses questions sur le thème de la Justice et ce, dès l'introduction.

Du fait de l'actualité, nous avons eu également de nombreuses interrogations relatives aux personnes migrantes mais aussi sur la liberté d'information et la censure exercée dans certains pays.

Projet « Vivre ensemble »

Comme l'année dernière, la ville de Vitrolles a souhaité mettre en place un projet en partenariat avec la Maison du Droit et l'Education Nationale. Il s'agissait de travailler avec trois écoles primaires de la ville à savoir **les écoles Lucie Aubrac** (une classe)**, Jean de la Fontaine** (deux classes suite à l'impossibilité de l'école des Pins) **et Jean-Jacques Rousseau** (une classe).

L'objectif était de sensibiliser les enfants aux notions de vivre ensemble, de principe d'égalité, de droit à la différence, de principe de non-discrimination et plus généralement des droits de l'Enfant. Cela, afin qu'ils parviennent à réaliser un support pour, à leur tour, diffuser ces informations au plus grand nombre sur leur territoire.

Cette réalisation finale fera l'objet d'une restitution publique le mardi 28 février 2017 avec tous les partenaires impliqués dans le projet en présence de Monsieur Loïc GACHON, Maire de Vitrolles et de Madame Hélène GEOFFROY, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Ville. Cette restitution sera donc détaillée dans le prochain rapport d'activité.

Pour ce faire deux réunions préparatoires ont eu lieu à la Maison du Droit (MDD).
La première, avec la Responsable de la MDD, chargée de mission Prévention-Tranquillité publique, Mme Clémentine Loeillet ainsi que les deux agents d'accueil de la MDD, Mmes Nadine Da Costa et Marie-Claire Sciortino ainsi que trois des quatre instituteurs impliqués dans le projet.
La seconde réunion s'est déroulée avec les référents de la MDD et Mme Aurélie Bonniol, Coordonnatrice REP du secteur.

Ces réunions ont permis de redéfinir les contours, les attentes et les objectifs du projet à l'aune de l'expérience de l'année passée. Ainsi, forts de l'expérience précédente, les professeurs ont souhaité que l'ADEJ fasse des interventions encore plus ludiques en privilégiant la plus grande place possible à la parole des enfants et ont sollicité de la documentation afin de pouvoir continuer en classe le travail amorcé avec l'ADEJ.
Par ailleurs, il a fallu recentrer les objectifs sur les thématiques visées par la Ville tout en y intégrant la volonté des enfants de réfléchir sur certaines thématiques telles que la protection de l'enfance, la justice pénale notamment.

Il a été également relevé, par l'ensemble des acteurs, que le temps de projet était quelque peu trop resserré et qu'il serait opportun de prévoir un temps plus long entre chaque séance et que, de façon générale, il pouvait potentiellement s'étaler davantage dans le temps ou démarrer plus tard dans l'année. Malheureusement les contraintes multiples, d'agenda notamment, n'ont pas permis d'avoir ce confort. Nous gardons à l'esprit cet élément important dans le cas d'un éventuel nouveau partenariat.

Aussi, après avoir recueilli l'ensemble des besoins et des attentes, l'ADEJ a proposé tout d'abord d'élaborer une mallette pédagogique sur les Droits de l'Enfant afin que les instituteurs puissent s'appuyer sur cette documentation entre les séances avec l'ADEJ, mais également par la suite pour la phase de « réalisation plastique » du support. Cette mallette a donc également été remise aux référents de la MDD ainsi qu'à la coordonnatrice REP.
Par ailleurs, chaque enfant a reçu une CIDE en version BD, ainsi qu'un livret « Savoir, c'est pouvoir ».

Ensuite, nous avons proposé un découpage du projet à même de répondre aux attentes de tous et de couvrir l'ensemble des objectifs.
Ainsi, afin que chaque classe puisse exploiter indifféremment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), nous avons proposé une étude transversale de celle-ci. Ainsi au lieu de « distribuer » les 12 principaux droits garantis par la CIDE aux quatre classes et de faire une étude linéaire concentrée sur trois droits par classe, tous ont pu découvrir l'ensemble des Droits garantis aux enfants dans le monde.
Ainsi, chaque classe, à l'issue de la première séance, tire au sort un axe de travail, un « pilier » et devra l'expliquer en « piochant » dans les articles de CIDE tout ce qui peut s'y référer (un même droit pourra donc se retrouver dans plusieurs axes).
Le lieu des interventions a été, comme l'an passé, établi à la Maison du Droit afin que les enfants puissent s'approprier ce lieu et l'envisager comme un lieu ressource. C'est pourquoi, l'ADEJ, lors de ces séances d'information, avait le concours des agents de la MDD qui, eux, portent avec les enseignants et leurs élèves la réalisation artistique du projet.

<u>Les quatre piliers, axes de travail, retenus sont :</u>
- axe 1, le principe d'Egalité ;
- axe 2, le droit d'être protégé ;
- axe 3, le principe de non-discrimination ;
- axe 4, la liberté d'expression.

<u>Les 12 droits de la CIDE étant :</u>
- le Droit à la vie,
- le Droit à la santé,
- le Droit à la famille,
- le Droit à l'instruction,
- le Droit à la protection contre le racisme et la discrimination,
- le Droit à l'expression,
- le Droit à la protection contre la guerre et la privation de liberté,
- le Droit à la protection contre l'exploitation par le travail,
- le Droit à l'identité culturelle et religieuse,
- le Droit à la protection contre l'exploitation sexuelle,
- le Droit à la protection contre la maltraitance,
- le Droit aux loisirs.

Pour la séance de démarrage du projet, chacune des quatre classes a reçu la même information à l'aide du support pédagogique **« Alice au pays des droits de l'enfant »** *(support déjà utilisé l'an passé et particulièrement apprécié tant par les équipes éducatives que par les enfants)* qui permet grâce à un dessin animé de découvrir la CIDE et ses principaux droits.
Il s'agissait ici de leur donner une information générale pour, après avoir tiré au sort leur axe de travail, revenir lors de la deuxième séance avec l'ADEJ avec une « production » spécifique en lien avec la thématique de la classe. Aussi, la deuxième intervention a été très différente notamment

en termes de contenus d'une classe à l'autre puisque chacune travaillait sur une thématique différente. Ici, l'ADEJ n'a pas utilisé un de ses supports pédagogiques mais ceux produits par les enfants comme souhaité par leurs instituteurs et eux-mêmes.

Les interventions se sont très bien déroulées, l'accueil à la MDD a toujours été particulièrement agréable et les échanges avec les enfants comme les enseignants se sont avérés conviviaux et constructifs. Certes, la première intervention avec la classe de Monsieur Nicolaï a été un peu plus courte que les trois autres compte tenu d'un incendie dans le bâtiment jouxtant à la fois l'école et la MDD mais cela n'a pas nui à l'intervention dans la mesure où nous rencontrions à nouveau les enfants 15 jours après.
Cependant, relevons qu'un temps (ou un nombre) d'interventions plus important serait plus confortable pour envisager ces multitudes de notions parfois assez compliquées comme la discrimination, ou encore la protection de l'enfance par exemple.

Au sein des quatre classes, un échange a eu lieu autour de la liberté d'expression et de ses limites ce qui nous a conduit à faire la distinction entre le racisme et la discrimination. Il a été nécessaire de différencier ces deux comportements, qui n'ont rien à voir avec de simples moqueries. Cela a pu être l'occasion d'évoquer également le harcèlement.

Les notions d'origine, de nationalité et de religion ont fait l'objet d'explications détaillées avec des exemples afin de dissiper les confusions et certaines idées reçues.

Certaines interrogations des enfants nous ont amenés à détailler le contenu et les limites de l'autorité parentale, et le positionnement des grands frères ou sœurs au regard de la loi. Suite à certains propos « démonter son fils avec une ceinture c'est autorisé ? » nous avons pris le temps de définir la maltraitance. Nous avons donc expliqué le rôle de protection de l'Etat en matière d'enfance en danger en expliquant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Juge des Enfants plus particulièrement. Nous avons aussi indiqué les autres personnes ressources (adulte de confiance, infirmière, assistante sociale, psychologue, 119…)
La notion d'intérêt supérieur de l'enfant a été explicitée, ce qui a entrainé l'explication du droit, pour l'enfant discernant, à être entendu par la justice dans toute procédure qui le concerne. Cela faisait suite aux propos d'un élève nous rapportant que ses « parents ont divorcé, mon frère voulait vivre avec mon père mais le juge l'a placé chez ma mère ». Nous en avons également profité pour envisager le droit à la famille et aussi le droit d'accès à ses origines suite aux propos d'une élève faisant remarquer qu'« il y a des enfants qui sont nés sous X ».
Nous avons ainsi pu différencier les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) des centres éducatifs renforcés et fermés (CER et CEF) voire de la prison.

Aussi, logiquement, nous avons été questionnés sur la justice pénale et avons donc pris le temps d'en expliquer les grands principes directeurs, notamment le caractère personnel de la responsabilité pénale. Cela a mis en exergue un droit garanti par la CIDE, à savoir le droit pour les mineurs, d'être jugés par des juridictions spécialisées dans des modalités adaptées au regard du droit commun applicable aux personnes majeures.

Il est à noter qu'un élève de l'école La Fontaine nous a questionnés sur le port d'arme et que, de façon unanime, ils ont tous été choqués par les images des enfants soldats.

<u>Aussi, à l'issue de cette intervention chaque classe est repartie avec sa propre thématique :</u>
- Ecole La Fontaine, groupe 1 : Le principe de non-discrimination
- Ecole La Fontaine, groupe 2 : La liberté d'expression
- Ecole Rousseau : Le droit d'être protégé
- Ecole Aubrac : Le principe d'égalité

A l'issue de cette première séance, chaque enfant a reçu une CIDE en version BD, ainsi qu'un livret « Savoir, c'est pouvoir ».

S'il est vrai que le temps entre les deux séances de l'ADEJ était relativement court, les enfants ont su, avec l'aide de leurs enseignants, se réapproprier les différentes thématiques abordées afin de faire vivre la seconde séance.

Deuxième séance :
Tous avaient de bons souvenirs de la séance précédente et avaient travaillé sur leur thématique en classe avec leur instituteur mais également, pour beaucoup, chez eux.

- Pour l'Ecole La Fontaine, groupe 1 : Le principe de non-discrimination

En tout premier lieu, un rappel de la définition a été donné car pour beaucoup, cela était encore un peu confus car assimilé à de la moquerie : le recours aux exemples a facilité leur compréhension.
La classe avait beaucoup travaillé sur les discriminations dans le monde du travail et notamment sur les disparités homme/femme dans le milieu professionnel.
Ils ont également évoqué la discrimination liée au handicap et ont évoqué l'histoire d'une jeune fille sourde.
Par ailleurs, ils se sont interrogés sur la notion de discrimination positive.
Les enfants se sont interrogés sur le traitement pénal de cette infraction tant du côté de l'auteur en demandant les peines encourues que du côté de la victime en envisageant les droits à être protégé et défendu.
Nous avons également évoqué les modalités de dépôt de plainte et le possible recours au Défenseur des Droits.

- Pour l'Ecole La Fontaine, groupe 2 : La liberté d'expression

Ici, nous sommes revenus sur la distinction entre liberté de penser et liberté d'expression pour ensuite envisager l'ensemble de ses limites telles que les insultes, les menaces. La définition du racisme a pris du temps afin d'en envisager tous les contours.
Comme pour la première classe, les enfants se sont interrogés sur le traitement pénal de ces infractions tant du côté de l'auteur en demandant les peines encourues que du côté de la victime en envisageant les droits à être protégé et défendu.
Nous avons également évoqué les modalités de dépôt de plainte et le possible recours au Défenseur des Droits.
Un point important sur la laïcité a été fait. Dans la même lignée, la différenciation entre la loi et la morale a été comprise grâce à des exemples concrets.

- Ecole Rousseau : Le droit d'être protégé

Cette deuxième séance a été particulièrement riche et constructive. En effet, la séance avait été particulièrement bien préparée, chaque enfant ayant rédigé de façon anonyme des questions que leur institutrice avait mises dans une pochette. L'intervenante de l'ADEJ tirait au sort une question et y répondait.

Tout d'abord nous avons envisagé la protection physique des enfants avec l'évocation du droit à la vie et à la santé. Ici, les enfants se sont référés aux images projetées lors de la première séance qui mettaient en scène des enfants, au travers du monde, et notamment aux enfants soldats, à la malnutrition. Ensuite, en étudiant la définition de la maltraitance et son étendue ils ont découvert ou pris conscience d'autres formes de maltraitance à savoir les violences psychologiques, sexuelles et les négligences lourdes.

Comme pour la première classe, les enfants se sont interrogés sur le traitement pénal de ces infractions tant du côté de l'auteur en demandant les peines encourues que du côté de la victime en envisageant les droits à être protégé et défendu. Ici, un focus particulier a été fait sur la prise en charge par l'Etat de l'enfance en danger : l'Aide Sociale à l'Enfance, le Juge des Enfants et autres personnes ressources. Ici, nous sommes revenus sur la notion et la définition de la famille et sur les règles relatives à l'autorité parentale.

En outre, les enfants se sont interrogés sur la légitime défense qu'il a fallu distinguer de la vengeance, mais également sur l'accueil des étrangers en France et le racisme. Un point a été fait en reprenant la définition du racisme pour ensuite envisager de façon rapide les différentes catégories de personnes amalgamées sous le terme « étrangers ». Nous avons ainsi envisagé les immigrés, les clandestins, les réfugiés, les demandeurs d'asile et enfin la situation particulière des Mineurs Isolés Etrangers.

- Ecole Aubrac : Le principe d'égalité

Les enfants ont, tout de suite, pensé à notre triptyque républicain « Liberté, Egalité, Fraternité ». Nous avons alors détaillé chaque notion. Nous sommes revenus sur la distinction entre origine(s)/nationalité(s) et religions et avons envisagé les infractions telles que les propos racistes, la discrimination, ce qui a pris beaucoup de temps puisque la loi compte 20 critères sur lesquels il est interdit de se fonder pour refuser un droit ou la prestation d'un service à une personne.
Mais nous avons également approfondi la notion d'exploitation par le travail, et avons parlé de l'esclavage pour ensuite nous arrêter sur la situation des enfants soldats.
Les enfants ont évoqué le droit à la différence. Le sexisme a également été soulevé.
Ensuite nous avons envisagé le droit à l'instruction notamment des garçons et des filles selon les pays, la référence au film « Sur le chemin de l'école » a été donnée par l'institutrice et certains élèves l'avait vu.

Enfin, suite à la remarque d'un enfant, une parenthèse importante sur la maltraitance a été faite. Aussi, à la fin de l'intervention, l'institutrice s'est rapprochée de l'intervenante afin d'avoir des renseignements car elle suspecte un cas de maltraitance ou du moins de violences intrafamiliales pour un de ses élèves. Devant la gravité des propos rapportés, l'intervenante a orienté vers le Parquet tout en indiquant qu'elle devait également en référer à sa hiérarchie via un signalement.

En définitive, il s'avère que ce projet s'est très bien déroulé, que l'implication des enfants comme de l'ensemble des partenaires a été certaine, ce qui devrait aboutir à une belle production finale que nous ferons apparaître dans le prochain rapport d'activité.

C. Droit au quotidien Martigues

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Martigues » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Martigues.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD Martigues/Port de Bouc et les chargés de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Martigues et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Aupècle - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2	10	13	23
		CM1-CM2	13	11	24
		CM2 A	17	12	29
		CM1 A	13	13	26
Ecole Canto Perdrix 2 - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM1	11	11	22
		CM1	12	10	22
		CM2 B	9	6	15
		CM2 A	6	9	15
		CM1	14	11	25
		CM1	10	13	23
		CM2	11	12	23
Ecole Lucien Toulmond - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2 B	10	9	19
		CM1 A	16	9	25
		CM2	14	11	25
		CM1-CM2	12	8	20

Ecole Paul Di Lorto - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	13	10	23
		CM2	15	14	29
		CM2	15	12	27
		CM1	15	11	26
		CM2	13	8	21
Ecole Robert Desnos - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2	12	12	24
		CM1A	8	8	16
		CM1B	6	12	18
		CM1-CM2	13	10	23
		CM1	18	6	24
		CM2	7	13	20
TOTAL : 26 interventions			**313**	**274**	**587**

Actions FIPD

Ecole Lucien Toulmond - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2 B	9	11	20
		CM1	17	9	26
		CE2-CM1	10	10	20

4. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

Cette action éducative a été réalisée au sein de cinq écoles primaires de Martigues, soit un total de 26 interventions. Trois interventions supplémentaires ont été réalisées grâce aux fonds FIPD.

A l'école **Canto Perdrix 2**, nous avons rencontré cinq classes de CM1 et CM2. Les élèves ont été attentifs et participatifs. Ils avaient de bonnes connaissances générales.
S'agissant du contenu, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

A l'école **Robert Desnos**, l'intervention a eu lieu dans cinq classes de CM1 et CM2. Les enfants étaient participatifs. Ils avaient été informés de notre venue et étaient bien préparés.

Au sein de certaines classes, il a été nécessaire de bien poser la distinction entre les obligations et les interdictions, car c'était assez confus pour certains, notamment pour les CM1 encore un peu jeunes pour aborder certaines notions.

La notion d'autorité parentale a été précisée. Il a été expliqué que si leur frère, sœur ou grands-parents les « gardent » parfois et leur fixent des règles, cela ne signifie pas qu'ils sont pour autant détenteurs de l'autorité parentale, dont seuls les parents ou représentants légaux bénéficient.

A l'école **Aupècle**, les interventions ont eu lieu au sein de quatre classes de CM1 et CM2. Elles se sont bien déroulées et les élèves ont participé dans le calme, ce qui a permis des échanges riches et constructifs.

Les enfants étaient très intéressés par le droit de vote, les élections et les conditions d'éligibilité du Président de la République.

A l'école **Di Lorto**, quatre classes de CM1 et CM2 ont bénéficié de cette action. Les élèves ont été à l'écoute et participatifs. Certains avaient déjà assisté à nos interventions l'année précédente.

S’agissant du contenu, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Un élève nous a interpellés sur le fait qu’il avait trouvé une arme par terre à proximité de l’école, arme qui s’est avérée être chargée alors que les enfants l’ont manipulée. Les juristes ont insisté sur les mesures de sécurité à adopter dans ce genre de situation et surtout sur l’importance de prévenir un adulte (en l’occurrence la police avait été prévenue).

A l’école, **Lucien Toulmond**, cette action a été réalisée auprès de sept classes de CM1 et CM2, dont trois interventions prises en charge par les fonds FIPD. Les enfants se sont montrés intéressés et participatifs, et certains ont fait état d’une très grande maturité.

Dans deux classes, les élèves avaient déjà eu l’intervention l’année précédente et en gardaient de bons souvenirs.

Dans une classe, l’un des élèves venait de Syrie et ne maitrisait pas encore totalement la langue, aussi nous avons adapté l’intervention pour être bien compris de tous.

Suite aux questions des élèves, nous sommes revenus sur les conséquences des différents attentats survenus en France comme à l’étranger, et notamment sur l’état d’urgence et la légitime défense.

Nous avons également expliqué la liberté d’expression et ses limites (insultes, menaces, propos raciste).

Remarque générale :
Il serait opportun, dans la mesure du possible, d’adapter les horaires afin que les classes rencontrées en deuxième partie de matinée puissent bénéficier d’un temps d’action de minimum 1h15 afin de réaliser l’action dans de bonnes conditions pour les enfants.

D. Droit au quotidien Miramas

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Miramas » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Miramas.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CLSPD et chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Miramas et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Miramas
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Van Gogh - Miramas	Fille comme garçon	CM1-CM2	8	14	22
		CM1-CM2	9	10	19
Collège La Carraire - Miramas	Différents, et alors ?	5è D	13	9	22
		5è B	11	10	21
		5è A	14	9	23
Collège Miramaris - Miramas	Droit et Internet	5è B	11	12	23
		5è C	11	10	21
		5è E	4	9	13
		5è D	9	12	21
		5è A	10	11	21
TOTAL : 10 interventions			**100**	**106**	**206**

4. Evaluation

Evaluation globale pour les outils « Différents, et alors ? » et « Droit et Internet »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	130	79,27%	29	17,68%	5	3,05%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	145	88,41%			19	11,59%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	143	87,20%			21	12,80%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	128	78,05%			36	21,95%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,94					

Evaluation pour l'outil « Différents, et alors ? » (66 élèves : 38 filles, 28 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	58	87,88%	7	10,61%	1	1,52%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	59	89,39%			7	10,61%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	57	86,36%			9	13,64%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	51	77,27%			15	22,73%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,27					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (99 élèves : 45 filles, 54 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	72	73,47%	22	22,45%	4	4,08%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	86	87,76%			12	12,24%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	86	87,76%			12	12,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	77	78,57%			21	21,43%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,74					

5. Déroulement

« Fille comme garçon »

Deux actions pédagogiques ont été organisées au sein de l'école Van Gogh de Miramas.

Dans chacune des classes, les élèves se sont montrés réceptifs au message de l'outil pédagogique et ont souvent déconstruit eux-mêmes certains clichés, notamment sur les métiers qui seraient réservés uniquement aux hommes ou aux femmes, et sur l'attribution des tâches ménagères.

Dans une classe, suite à la réaction d'un élève pour qui, une fois mariée, « si la fille sort et que le mari veut pas, il peut la taper » les juristes ont rappelé qu'il était interdit de frapper quiconque, encore moins son conjoint, et qu'au sein du mariage, les époux sont égaux.

Les actions se sont bien déroulées et les enfants se sont montrés très agréables.

« Différents et alors ? »

Au **collège La Carraire de Miramas,** trois actions ont été réalisées auprès des classes de 5ème.

Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées et ont été animées comme précisé dans la première partie de ce rapport. Les élèves ont semblé réceptifs aux thèmes abordés.

En abordant les sanctions de la discrimination et du racisme, les jeunes ont eu beaucoup de questions sur la justice pénale, tant pour les majeurs que les mineurs, et les différentes formes de peines (amende, incarcération, sursis…). Ils se sont également interrogés sur l'abolition de la peine de mort en France et le droit à la vie ainsi que sur la légitime défense.

Dans une classe, des élèves se sont beaucoup questionnés sur le terrorisme, certainement en réaction aux différents événements tragiques survenus en France.

Dans une autre, des jeunes ont posé des questions sur le harcèlement, ce qui a été l'occasion pour les juristes d'éclaircir la notion et de rappeler quelles étaient les personnes ressources pour en parler au sein de l'établissement.

« Droit et Internet »

Au **collège Miramaris de Miramas**, nous avons réalisé cette action éducative auprès de cinq classes de 5ème dont une classe de Segpa.

Dans l'ensemble, les élèves se sont montrés participatifs et intéressés par l'action que nous avons réalisée de façon classique.

Lors de chacune des interventions, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression, notamment à propos des évènements relatifs à Charlie Hebdo. Les juristes ont pris le temps d'expliquer cette notion, son principe et ses limites en définissant également le racisme (et la différence avec la discrimination).

Au sein d'une des classes, certains élèves ont eu du mal à comprendre les répercussions des insultes ou menaces sur les victimes ainsi que la gravité des sanctions de ces actes. Comme nous l'entendons souvent au cours de nos actions, « une insulte ce n'est pas grave, on ne va pas porter plainte pour ça ».

Pour la dernière classe, l'enseignante nous a informés qu'un exercice incendie aurait lieu pendant notre intervention. La présentation s'est bien déroulée et les élèves avaient de bonnes connaissances générales. Pour compenser la diminution du temps de l'intervention du fait de cet exercice, les juristes ont expliqué d'emblée certains principes (droit à l'image, vie privée) sans passer par la mise en situation prévue par le support Powerpoint.

Certains élèves ont posé des questions concernant l'usurpation d'identité, en reprenant l'exemple de l'affaire Omar SY, que leur avait citée un de leurs professeurs. En se basant sur cette situation, nous avons clarifié les incompréhensions.

Par ailleurs, lors de cette séance les jeunes nous ont parlé d'une bagarre qui avait eu lieu devant le collège et qui aurait été filmée. Il y aurait eu un dépôt de plainte et certains élèves seraient convoqués par la police pour être entendus. Face à cette situation, ils ont posé des questions sur les vidéos de violences et sur les conséquences de ces actes.

E. Droit au quotidien Port-de-Bouc

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Port de Bouc » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Port de Bouc.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Port de Bouc et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
CS Tichadou - Port de Bouc	Alice au pays des droits de l'enfant	8-9 ans	5	7	12
Collège Paul Eluard - Port de Bouc	Droit et Internet	5è B	9	11	20
		5è E	11	12	23
		5è D	9	14	23
		5è C	7	11	18
		5è A	10	8	18
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc	Changement majeur	1è BMEI	0	16	16
		T B3EC	6	9	15
		T ELEC	0	10	10
TOTAL : 9 interventions			**57**	**98**	**155**

Actions FIPD

Collège Frédéric Mistral – Port de Bouc	Différents, et alors ?	4è B	10	8	18
		4è A	9	9	18
		4è C	7	7	14

4. Evaluation

Evaluation globale pour les outils « Changement majeur » et « Droit et internet »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	90	64,29%	44	31,43%	6	4,29%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	121	86,43%			19	13,57%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	111	79,29%			29	20,71%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	105	75,54%			34	24,46%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,56					

Evaluation pour l'outil « Changement majeur » (41 élèves : 6 filles, 35 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	26	66,67%	10	25,64%	3	7,69%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	32	82,05%			7	17,95%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	32	82,05%			7	17,95%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	29	74,36%			10	25,64%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,16					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (102 élèves : 46 filles, 56 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	64	63,37%	34	33,66%	3	2,97%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	89	88,12%			12	11,88%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	79	78,22%			22	21,78%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	76	76,00%			24	24,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,20					

5. Déroulement

« Alice au pays des Droits de l'enfant »

Une intervention a été organisée au Centre Social Lucia Tichadou de Port-de-Bouc avec un groupe de 12 enfants âgés d'environ 9 ans.

Le groupe était participatif et à l'écoute, ce qui a permis le bon déroulement de l'action.

Les jeunes ont posé des questions concernant la différence entre les insultes et les gros mots, ainsi que sur le harcèlement et la discrimination. Les intervenants en ont profité pour éclaircir ces notions.
En expliquant les sanctions possibles, les juristes ont expliqué ce qu'était une peine de prison à perpétuité et que la peine de mort était abolie en France.

« Droit et internet »

Au **collège Paul Eluard**, les interventions ont été dispensées auprès des 5 classes de 5ème de l'établissement.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées, elles ont été animées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport. Les classes se sont montrées intéressées et participatives.

Lors de chacune des interventions, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression. Les juristes ont pris le temps d'expliquer cette notion, son principe et ses limites en définissant également le racisme et la discrimination. De même, suite aux actualités tragiques survenues en France depuis 2015, les intervenants ont expliqué ce que signifiait l'incitation à la haine raciale et l'apologie d'actes terroristes.

En abordant les sanctions possibles en cas d'infraction, les élèves ont également posé beaucoup de questions sur la Justice, notamment concernant les différentes peines (amende, dommages et intérêt, prison ferme, sursis) ainsi que sur le trafic d'organes et le trafic de stupéfiants. A chaque fois, les juristes ont pris le temps de répondre à leurs interrogations.

Certains nous ont dit qu'en cas de « *bêtises sur internet* », leurs parents pouvaient également les sanctionner. Ce fut l'occasion d'expliciter le droit de correction et ses limites, notamment la maltraitance.

Dans une classe, en abordant le thème des sites réservés aux majeurs, il a été nécessaire d'expliquer la majorité sexuelle et les risques qu'encourt un majeur en cas d'atteinte sexuelle sur un mineur de moins de 15 ans.

« Différents, et alors ? »

Au **collège Frédéric Mistral de Port-de-Bouc,** les actions pédagogiques ont été réalisées auprès des classes de 4ème grâce aux financements FIPD.

Les interventions se sont bien déroulées et ont été animées comme précisé dans la première partie de ce rapport.

Lorsque nous avons abordé la distinction entre origine, nationalité et religion, les jeunes s'interrogeaient sur les différentes formes d'acquisition de la nationalité française. En expliquant qu'il était possible de l'obtenir par le mariage, les juristes ont rappelé que le mariage blanc était proscrit.

Par ailleurs, nous avons eu des questions concernant la liberté d'expression. Nous avons pris le temps d'expliquer cette notion, son principe et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes notamment). A ce moment, des élèves nous ont interrogés sur le harcèlement et sur la provocation au suicide. Nous avons éclairci la notion et rappelé quelles étaient les personnes ressources au sein de l'établissement vers lesquelles se tourner en cas de besoin.

En abordant les sanctions en cas d'infractions, les jeunes ont posé beaucoup de questions sur la justice pénale, tant pour les majeurs que les mineurs, les différentes formes de peines (amende, incarcération, sursis…) ainsi que sur le dépôt de plainte et les possibilités de perquisition par la justice.
Ils nous ont également interrogés sur l'abolition de la peine de mort en France et sur la légitime défense.

Suite à certaines situations des vidéos, notamment celle d'un personnage qui change de prénom et de nom de famille pour des raisons professionnelles, des élèves nous ont demandé dans quelles conditions était attribué le nom des personnes et comment il était possible d'en changer.

En traitant les différents types de discrimination, nous avons abordé les orientations sexuelles et rappelé que chacun à la liberté de choisir son partenaire.

« Changement majeur »

Les intervenants ont été bien accueillis au **lycée Jean Moulin**. Les élèves se sont montrés participatifs et à l'écoute et ont souvent posé des questions pertinentes.
Certains avaient déjà rencontré l'ADEJ l'année précédente pour l'action « Lycée.net ».

Les interventions ont été animées comme précisé en première partie de ce rapport.

Dans la majorité des classes, en abordant le thème de la citoyenneté, beaucoup de jeunes nous ont interrogés sur le recensement et le déroulement de la journée « Défense et Citoyenneté ». Sur cette même thématique, les intervenants ont été questionnés sur les différentes possibilités pour se présenter à un mandat électoral. Les élèves ont été surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas d'obligation de diplôme pour se présenter.

En évoquant les différentes sanctions en cas de commission d'infraction, les jeunes ont voulu aborder le thème de la justice et nous ont notamment questionnés sur les délais de prescription.

Sur le thème du travail, une partie des jeunes a eu du mal à comprendre les raisons de l'interdiction du travail dissimulé.

Concernant le thème de la famille, à propos des différentes formes d'unions, une élève a demandé dans quelles conditions un mariage posthume était envisageable.

Dans chacune des classes, les débats avec les différents groupes se sont révélés intéressants et les interventions se sont bien déroulées.

F. Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Les interventions sont décidées en concertation avec le Pôle Cohésion sociale de la commune.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Pôle Cohésion sociale de la commune des Pennes Mirabeau
- La Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- La Communauté du Pays d'Aix
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Date	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau	Les autres, ça m'est égal ?	26-mai-16	4è A	10	15	25
			4è G	12	12	24
			4è E	10	15	25
			4è C	12	15	27
		31-mai-16	4è F	12	11	23
	Différents, et alors ?	27-mai-16	5è B	10	15	25
			5è A	9	14	23
			5è C	12	11	23
			5è D	11	14	25
		31-mai-16	5è E	10	11	21
			5è G	15	12	27
			5è F	12	12	24
TOTAL : 12 interventions				**135**	**157**	**292**

Actions FIPD

Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau	Les autres, ça m'est égal ?	25-mai-16	4è D	13	13	26
			4é B	15	11	26

Autre action

« Festi Jeunes »	Expo 20 ans ADEJ	28-mai-16	11-19 ans	7	5	12

4. Evaluation

Evaluation globale des outils

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	114	57,87%	76	38,58%	7	3,55%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	167	85,20%			29	14,80%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	169	86,22%			27	13,78%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	158	80,61%			38	19,39%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,59					

Evaluation de l'outil « Différents, et alors ? » (168 élèves : 79 filles et 89 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	94	63,51%	51	34,46%	3	2,03%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	127	86,39%			20	13,61%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	129	87,76%			18	12,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	122	82,99%			25	17,01%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,79					

Evaluation de l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (124 élèves : 56 filles et 68 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	20	40,82%	25	51,02%	4	8,16%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	40	81,63%			9	18,37%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	40	81,63%			9	18,37%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	36	73,47%			13	26,53%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,99					

5. Déroulement

« Les autres, ça m'est égal ? »

Au **collège Jacques Monod aux Pennes Mirabeau**, tout le niveau de 4ème a pu bénéficier de cette action grâce à un complément par les fonds FIPD. Ainsi, les juristes ont rencontré au total sept classes.

Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées. Les élèves ont été participatifs, intéressés et ont posé beaucoup de questions.

Dans une classe, les élèves s'interrogeaient particulièrement sur la législation sur l'alcool et les interdictions relatives aux stupéfiants.

Lorsque nous avons abordé le panneau concernant le droit au logement, les jeunes ont eu des remarques intéressantes notamment sur le droit de propriété. En effet, nous avons envisagé la procédure d'expulsion et l'usucapion, le fait d'acquérir la propriété par le fait de la prescription.
De même, un jeune nous a demandé s'il existait une procédure obligeant l'Etat à reloger des personnes en difficulté. Nous avons alors évoqué la loi sur le droit au logement opposable.

Dans le cadre de la discrimination basée sur le critère de l'appartenance à une religion, nous avons développé la liberté de culte, ainsi que le principe de laïcité et le port de signes religieux. A cet égard, certains jeunes avaient tendance à confondre les signes religieux et les signes porte-bonheur.

Enfin, suite à leurs interrogations, nous avons envisagé la justice pénale et plus particulièrement la justice pénale des mineurs. Nous avons ainsi distingué les aménagements de peine et les peines alternatives à l'emprisonnement.
Par exemple, certains confondaient les remises de peine et la libération conditionnelle.

Cependant, il est à relever que dans deux classes, il a été difficile de mener à bien l'intervention. En effet, la plupart des élèves se montrant dissipés, il a été nécessaire de faire plusieurs rappels à l'ordre.

De plus, pour une de ces classes, l'intervention a été coupée par la récréation. De retour de la récréation, le professeur avait oublié l'action et nous avons eu les élèves avec 15 minutes de retard. Nous nous sommes alors adaptés aux contraintes et nous avons fait le questionnaire avec les élèves en nous référant aux panneaux.
Du fait de ces désagréments, les élèves n'ont pas eu le temps de remplir les questionnaires d'évaluation en fin de séance.

« Différents et alors ? »

Au **collège Jacques Monod des Pennes Mirabeau,** les actions pédagogiques ont été réalisées auprès de tout le niveau 5ème, soit 7 classes.

Les interventions se sont bien déroulées et ont été animées comme décrit dans la première partie de ce rapport. Les élèves se sont montrés attentifs et participatifs. Certains avaient déjà rencontré l'ADEJ l'année précédente avec l'animation de l'outil « Que ferais-tu si ? ».

Suite aux confusions fréquentes faites par les élèves, il a été nécessaire d'insister sur les différences entre origine, religion et nationalité. Sur ce dernier point, des jeunes nous ont interrogés sur les différentes formes d'acquisition de la nationalité française.

L'une des vidéos diffusées illustre la situation d'un grand-père et de son petit-fils victimes de propos racistes à la suite d'un accident de voiture. A la fin, le petit-fils décide de se venger.
En réaction à cette vidéo, plusieurs élèves ont posé des questions relatives à la légitime défense ; les juristes ont expliqué les critères de cette notion et l'ont distinguée de la vengeance et de la non-assistance à personne en danger. D'autres jeunes ont souligné qu'en plus d'être sanctionné par la justice, le personnage de la vidéo pouvait être puni par ses parents : les intervenants en ont profité pour décrire rapidement les contours de l'autorité parentale, notamment concernant le droit de correction.

En abordant les sanctions en cas d'infraction, les jeunes ont posé beaucoup de questions sur la justice pénale, tant pour les majeurs que les mineurs, les différentes formes de peines (amende, incarcération, sursis…) ainsi que sur le dépôt de plainte et la place de la victime dans la procédure pénale. Suite à quelques confusions, les juristes ont insisté sur les différences entre une peine d'amende et le versement de dommages et intérêts.

En traitant les différents types de discrimination, nous avons évoqué les orientations sexuelles et rappelé que chacun a la liberté de choisir son partenaire.

Les actions pédagogiques se sont bien déroulées et certains élèves avaient de très bonnes connaissances sur les thèmes abordés, ce qui a souvent entrainé de bons échanges entre élèves et intervenants.

Journée « Jeun'Estival » aux Pennes-Mirabeau

Dans le cadre de la journée « Jeun'estival » organisée par la ville des Pennes-Mirabeau, l'Association ADEJ a été invitée à présenter son activité. Nous avons été très bien accueillis. Nous avons rencontré 6 jeunes âgés de 10 à 18 ans et 6 adultes.

G. Droit au quotidien Aix-en-Provence

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Aix-en-Provence » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat, mis en place par la ville, avec la Maison du Droit et le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le service Prévention de la Délinquance de la ville d'Aix-en-Provence

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville d'Aix-en-Provence / La Métropole territoires du pays d'Aix
- La Ville d'Aix en Provence
- Le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Arc de Meyran - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	4è G	14	16	30
Collège Château Double - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	4è 3	13	13	26
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	Gpe délég	11	9	20
Collège Rocher du Dragon - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	4è 1	13	13	26
Collège St Eutrope - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	4è 2	11	12	23
Maison de Justice et du Droit - Aix-en-Pvce	Projet logo MJD	3x4è	36	41	77
TOTAL : 6 interventions			**98**	**104**	**202**

Actions FIPD

Lycée Emile Zola - Aix-en-Pvce	Lycée.net	T STSS	21	4	25

4. Déroulement

La ville d'Aix-en-Provence a souhaité mettre en place un projet en partenariat avec la Maison du Droit – Antenne de Justice de la ville, l'association ADEJ et certains collèges.

L'objectif était que les classes de collégiens concernés, après les interventions de l'ADEJ et avec l'aide de leurs enseignants d'histoire-géographie et d'Arts plastiques, créent un logo pour la Maison du Droit de la ville.

Les deux premières interventions de l'ADEJ ont été prises en charge par les fonds FIPD et ont eu lieu en décembre 2015. La suite du projet, financée par le contrat de ville d'Aix-en-Provence, s'est poursuivie sur l'année 2016.

« Droit et Internet »

Au collège **Château Double**, nous sommes intervenus à nouveau auprès de la classe de 4ème 3 avec, cette fois-ci, le module « Droit et Internet ».

En plus des notions que nous développons habituellement lors de cette action, nous avons également dû distinguer la règle de la majorité sexuelle du concept de « détournement de mineur ». L'atteinte sexuelle sur mineur de moins de 15 ans a également été différenciée de l'agression sexuelle.

« 13-18, Questions de Justice »

Au collège **Arc de Meyran,** nous avons rencontré la 4ème G pour la deuxième fois. Depuis la séance précédente, les élèves avaient fait des recherches sur la Justice, ses symboles, et les mots clés qu'ils pourraient utiliser pour le logo. Nous retrouvions donc les jeunes dans une très bonne dynamique, avec de bons souvenirs des informations données la fois précédente.

Ce module semble leur avoir beaucoup plu et ils étaient particulièrement intéressés par la partie relative à la prison et aux conditions de détention.

Au collège **Jas-de-Bouffan**, cette action éducative a été dispensée aux délégués des différents niveaux de classe. Le groupe rencontré était calme et participatif.

L'intervention s'est déroulée de manière classique comme décrit dans la première partie de ce rapport. Nous pouvons noter qu'ils avaient de nombreuses questions sur le fonctionnement des institutions françaises, notamment sur la fonction de Président de la République. En effet, un jeune homme se demandait « si c'était un métier, comment son salaire était déterminé et avec quel argent ? » ou encore si « un Président de la République peut être condamné ».

Le processus législatif les a également questionnés. En effet, certains se demandaient « s'il était possible de supprimer une loi une fois qu'elle a été votée ».

Nous avons donc eu des échanges très intéressants avec ce groupe et l'intervention semble avoir atteint ses objectifs.

Au **collège Rocher du Dragon**, nous avons rencontré la 4ème 1. Avec leurs professeurs, les élèves avaient déjà travaillé sur leur projet de logo : celui-ci était prêt lorsque nous sommes intervenus, et il était d'ailleurs prévu qu'ils le rendent le lendemain à la mairie.

L'intervention a été animée de façon classique comme décrit dans la première partie de ce rapport et s'est bien déroulée, les jeunes étaient intéressés et dynamiques.

En réaction aux différents thèmes, ils ont posé des questions concernant la liberté d'expression, la légitime défense, l'émancipation et la pédophilie. A chaque fois, les intervenants ont pris le temps d'expliquer chacune des notions.

Concernant le thème de la justice, la justice pénale des mineurs et l'aide juridictionnelle ont été évoquées. Là aussi, les juristes ont répondu aux questions des élèves.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Cette action éducative a été réalisée au sein du **collège Saint-Eutrope** avec la classe de 4ème2. Du fait d'une confusion d'emploi du temps et de classes par l'enseignante, nous n'avons pas rencontré la classe initialement prévue pour cette action.

De ce fait, certains élèves ne se sont pas sentis concernés par l'intervention et s'en sont désintéressés. Leurs bavardages incessants n'ont donc pas favorisé le bon déroulement de l'intervention.

Nous avons cependant poursuivi celle-ci car une dizaine d'élèves s'est montrée intéressée et impliquée dans les échanges.

Outre les notions abordées classiquement, nous avons fait un petit aparté sur la Constitution et le contrôle de constitutionnalité des lois.

« Les autres, ça m'est égal ? » Remise du projet logo

L'ADEJ a été conviée à venir animer l'exposition « Les autres, ça m'est égal ? » à l'occasion de la remise des travaux des participants au concours et de la remise des prix, le 10 juin 2016 au Château de l'Horloge. Toutes les classes participantes avait été invitées.

Nous avons été installés à l'entrée de la salle, bien en évidence pour le public.
Sur les 150 jeunes présents, environ la moitié est passée voir l'exposition que nous avions adaptée dans le cadre de cette journée. Ce fut l'occasion de revoir les élèves rencontrés lors de l'élaboration de leurs projets et de constater qu'ils gardaient de bons souvenirs des actions de l'ADEJ.

A l'issue des délibérations, la classe de 4ème 1 du collège Rocher du Dragon a gagné ce concours et nous tenons à nouveau à les féliciter.

« Lycée.net »

Nous avons été bien accueillis **au Lycée Emile Zola d'Aix-en-Provence**.
L'intervention a été réalisée grâce aux financements du FIPD.

Cette séance s'est déroulée de façon classique auprès d'une classe de Terminale. Les élèves étaient intéressés et participatifs.

Lors de l'introduction, certains jeunes ont posé des questions concernant la citoyenneté, notamment le droit de vote, le recensement, la journée défense et citoyenneté ainsi que la liberté d'association et de manifestation.

Par la suite, lorsque nous avons abordé le cœur de l'intervention, des élèves nous ont interrogés sur le rôle de la CNIL et l'éventuelle suppression des données personnelles.

De même ils ont posé des questions sur les conséquences possibles des actions judiciaires liées à des infractions commises sur internet. Après avoir rappelé ce qu'était l'adresse IP, les juristes ont expliqué le dépôt de plainte et les suites judiciaires, pouvant aller jusqu'à la condamnation à une peine d'amende ou de prison de l'auteur de l'infraction.

H. Droit au quotidien Port St Louis du Rhône

1. Description

Le projet « Droit au quotidien» décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune de Port Saint Louis du Rhône.
Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent dans le cadre de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur de la ville de Port Saint Louis du Rhône.
Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville de Port Saint Louis du Rhône.
- La Métropole Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Centre aéré Ecole Jules Verne – Port St Louis du Rhône	A la rencontre d'Eloi	9-11 ans	5	2	7
	Graine de droit	8-11 ans	2	4	6
		9-11 ans	4	5	9
TOTAL : 3 interventions			**11**	**11**	**22**

4. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

L'intervention s'est bien déroulée et les enfants ont semblé apprécier le module. Certains avaient déjà participé au jeu « Graine de droit » lors de la Fête des Droits de l'enfant organisée en novembre 2015, et avaient gardé de bons souvenirs des notions. Ils se sont montrés calmes et participatifs, ont très bien assimilé les notions et ont bien fait la distinction entre les différentes règles de la vie et la loi en général.

Suite aux attentats, un jeune nous a expliqué que des tensions se sont créées dans sa classe et que la directrice a dû intervenir car les élèves s'insultaient. Nous sommes alors revenus sur les injures et les propos racistes.

« Graine de droit »

Au centre aéré Jules Verne, initialement, six actions étaient prévues, mais deux seulement ont été effectuées. En effet, les deux premières actions ont été annulées, la structure ayant oublié notre venue. Les quatre autres actions ont été regroupées en deux, faute d'un nombre suffisant de jeunes âgés de plus de 9 ans.

Les actions se sont bien déroulées, les jeunes se sont prêtés volontiers au jeu, sauf un qui n'avait pas envie de participer et qui a abandonné en cours de route.

Nous avons remarqué que, dans le premier groupe, les plus jeunes ont eu plus de mal que les autres, même s'ils ont été très participatifs.
Concernant le deuxième groupe, nous avons débuté l'action plus tard que prévu car nous avons attendu que l'on nous ouvre la porte.
Les enfants étaient intéressés et avaient une bonne dynamique. Trois jeunes avaient déjà joué au jeu lors de la fête des enfants à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et l'avaient apprécié.

L'action s'étant déroulée dans la cour, d'autres enfants sont arrivés et nous avons dû alors écourter le jeu car il y avait trop de bruit et de monde.

Il ressort de ces interventions que les jeunes ont été intéressés et ont apprécié le module, mais nous regrettons que ces actions ne se soient pas déroulées dans de meilleures conditions.

I. Droit au quotidien Gardanne

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Gardanne » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune de Gardanne.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur de la ville de Gardanne.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville de Gardanne
- La Communauté du Pays d'Aix
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Pesquier - Gardanne	Kiffer / Qui fait l'autre ?	6è 2	16	12	28
		6è 6	9	11	20
		6è 5	13	7	20
Total : 3 interventions			**38**	**30**	**68**

Actions FIPD

Collège Pesquier - Gardanne	Kiffer / Qui fait l'autre ?	6è 1	12	9	21
		6è 4	10	4	14
		6è 3	7	17	24

4. Evaluation

Evaluation de l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre ? »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	43	71,67%	16	26,67%	1	1,67%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	49	81,67%			11	18,33%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	46	76,67%			14	23,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	49	81,67%			11	18,33%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,84					

5. Déroulement

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Nous avons été bien accueillis par la principale adjointe de l'établissement, Mme SCHMIDT.

Le niveau entier de 6ème a bénéficié de ce module, puisque les fonds FIPD ont permis de prendre en charge trois interventions et de compléter le niveau.

Pour une action, suite à un oubli de la part du professeur, nous avons eu la classe tardivement. Pour une autre, l'enseignant était absent et seulement la moitié de la classe était présente. Nous avons tout de même pu fournir les informations juridiques essentielles.

De manière générale, les élèves se sont montrés intéressés et réceptifs aux interventions.
Dans toutes les classes, les juristes ont défini le principe de la liberté d'expression et ses limites (insultes, menaces, propos racistes notamment), et en ont profité pour expliquer la différence entre le racisme et la discrimination. Pour certains groupes, suite aux événements tragiques survenus à Orlando aux Etats-Unis, nous avons expliqué ce qu'était l'homophobie et l'avons distinguée du racisme.
De même, dans une classe, nous avons dû revenir sur les violences raciales, l'interdiction du nazisme et l'apologie de crime de guerre. Ces propos nous ont conduits à traiter l'interdiction de diffusion des images de violence.

Concernant le principe d'égalité hommes-femmes et le genre des métiers, les échanges avec les élèves ont été intéressants. Parfois, les élèves ont relevé eux-mêmes l'existence de certains stéréotypes qui ont la vie dure (le sport, la couleur rose pour les filles et bleue pour les garçons). Une jeune fille nous a dit : « Mes parents ont le même métier, mais ma mère dit qu'elle gagne moins alors qu'elle travaille plus. »

Il a également été nécessaire de clarifier les notions de prostitution et de proxénétisme.
Suite à ces propos, dans une classe, un élève s'interrogeait sur le don d'organe en France, et soulignait le fait « qu'on ne doit pas vendre son corps ».

J. Actions complémentaires FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

1. Description

Le projet décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice.
Les fonds du FIPD nous ont permis de compléter des actions sur des communes et de répondre aux sollicitations d'établissements scolaires, notamment pour des classes de SEGPA, ne bénéficiant pas du soutien du Contrat de Ville ou du CLSPD.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée et de centres sociaux.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, Préfecture des Bouches-du Rhône, Marseille.
- Les Contrats de Ville des communes
- La Direction Générale de l'Education, la Culture et la Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les centres sociaux.

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence	Lycée.net	T STSS	21	4	25
Collège Jacques Monod – Les Pennes Mirabeau	Les autres, ça m'est égal ?	4è D	13	13	26
		4é B	15	11	26
Ecole Auguste Benoît - Cabries	Fille comme garçon	CM1-CE2	17	10	27
		CM2	13	13	26
		CM1-CM2	15	12	27
Collège Pesquier - Gardanne	Kiffer / Qui fait l'autre ?	6è 1	12	9	21
		6è 4	10	4	14
		6è 3	7	17	24
Ecole Lucien Toulmond - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2 B	9	11	20
		CM1	17	9	26
		CE2-CM1	10	10	20
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc	Différents, et alors ?	4è B	10	8	18
		4è A	9	9	18
		4è C	7	7	14
Collège Robespierre – Port St Louis du Rhône	Droit et Internet	6è C	8	16	24
TOTAL : 16 interventions			**193**	**163**	**356**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils
(sauf « A la rencontre d'Eloi » et « Fille comme garçon »)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	152	74,15%	43	20,98%	10	4,88%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	186	90,73%			19	9,27%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	165	80,49%			40	19,51%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	173	84,39%			32	15,61%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,70					

Evaluation pour l'outil « Différents, et alors ? » (50 élèves : 26 filles, 24 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	37	74,00%	12	24,00%	1	2,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	48	96,00%			2	4,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	43	86,00%			7	14,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	41	82,00%			9	18,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,63					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (24 élèves : 16 filles, 8 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	10	52,63%	7	36,84%	2	10,53%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	16	84,21%			3	15,79%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	11	57,89%			8	42,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	12	63,16%			7	36,84%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,42					

Evaluation pour l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (59 élèves : 29 filles, 30 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	41	69,49%	12	20,34%	6	10,17%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	51	86,44%			8	13,56%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	45	76,27%			14	23,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	51	86,44%			8	13,56%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,58					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (52 élèves : 28 filles, 24 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	40	76,92%	11	21,15%	1	1,92%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	47	90,38%			5	9,62%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	41	78,85%			11	21,15%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	45	86,54%			7	13,46%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,81					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (25 élèves : 21 filles, 4 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	24	96,00%	1	4,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	24	96,00%			1	4,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	25	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	24	96,00%			1	4,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,36					

5. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

A l'école Lucien Toulmond de Martigues, trois actions ont été réalisées dans le cadre du FIPD. Le descriptif de ces actions se trouve dans la partie « Droit au Quotidien Martigues » de ce rapport.

« Fille comme garçon »

A l'école Auguste Benoît de Cabriès, trois actions ont été réalisées dans le cadre du FIPD. Le descriptif de ces actions se trouve dans la partie « Droit au Quotidien Simiane Bouc bel Air Cabriès » de ce rapport.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Au **collège Jacques Monod aux Pennes Mirabeau**, deux interventions ont été réalisées dans le cadre du FIPD pour compléter le niveau de 4e pris en charge par le Contrat Ville.
Le descriptif de cette action est intégré dans la partie « Droit au Quotidien Les Pennes Mirabeau » de ce rapport.

« Différents, et alors ? »

Au **collège Frédéric Mistral de Port-de-Bouc**, trois interventions ont été réalisées dans le cadre du FIPD pour compléter le niveau de 4e pris en charge par le Contrat Ville.
Le descriptif de cette action est intégré dans la partie « Droit au Quotidien Port-de-Bouc » de ce rapport.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Au **collège Pesquier de Gardanne**, trois actions ont été prises en charge par les fonds FIPD. Le descriptif de ces interventions se trouve dans la partie « Droit au quotidien Gardanne ».

« Lycée.net »

Au Lycée Emile Zola d'Aix-en-Provence une action a été réalisée grâce aux financements FIPD. Le descriptif de cette action se trouve dans la partie « Droit au quotidien Aix en provence » de ce rapport.

« Droit et Internet »

Au **collège Robespierre à Port-Saint-Louis-du-Rhône**, une action a été prise en charge par les fonds FIPD afin de compléter une convention signée avec l'établissement.
Le descriptif de cette action est intégrée dans « Actions diverses Bouches-du-Rhône ».

III. CHANGEMENT MAJEUR

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives que le Conseil Régional PACA propose aux lycées, l'ADEJ inscrit l'action « Changement Majeur » et son Pass'à la majorité.

2. Partenaires

- Le service des actions éducatives du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Les lycées et CFA de la Région PACA

3. Interventions

Etablissement	Classe	Filles	Garçons	Total
CFA BTP - Toulon	1è IS	0	20	20
	1è MA	0	18	18
	1è Pro	0	19	19
CFA Charles Privat - Arles	T Cuis	4	9	13
	T	1	9	10
CFA Chb des métiers - Avignon	1è C11-13	4	12	16
	1è C12	3	15	18
	1è C14	6	14	20
CFA Florentin Mouret - Avignon	MS41C	0	13	13
	GC41C	0	10	10
	GC43C	0	10	10
CFA Travaux Publics - Mallemort	CAP Méca	0	13	13
	CAP Cana	0	11	11
Lycée Adam de Craponne (général) – Salon de Provence	T STD4	0	11	11
	T STD3	2	24	26
	T STD2	0	26	26
Lycée Adam de Craponne (pro) - Salon de Provence	1è ELEEC	0	25	25
	1è ASSPP	24	0	24
	1è TV	1	23	24
Lycée Alexandre Dumas - Cavaillon	T ACEM	2	14	16
	T BPM	1	12	13
Lycée Amiral de Grasse - Grasse	1è STMG1	14	10	24
	1è STMG2	6	3	9
	1è STMG3	12	13	25
Lycée Auguste Escoffier - Cagnes sur Mer	T Acc-Ve	14	10	24
	T COM-EVS	12	11	23
	T GA1-2	14	9	23
Lycée Célony - Aix-en-Provence	2nd ASSPS	18	0	18
	2nd ASSPD	15	1	16
	1è COM	18	8	26
Lycée Charles Péguy - Marseille	T ES+T2S1	18	7	25
	T ST2S2	19	3	22
	T STMG	9	11	20
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence	T SPVL	23	6	29
	T ASSP	24	0	24
	T GA	14	17	31
Lycée EREA Paul Vincensini - Vedène	PP2-MEN2	2	21	23
	MET2	3	21	24
Lycée Francis de Croisset - Grasse	T GA1	17	3	20
	T GA2	12	1	13
	1è COM	15	11	26
Lycée Frédéric Mistral - Marseille	1è GAE	11	1	12
	1è GA2	9	2	11
	1è MA	0	12	12
Lycée Henri Matisse - Vence	1è L	15	6	21
	1è ES3	14	15	29
	1è STMG1	12	7	19

Lycée Jean Monnet - Vitrolles	1è STMG4	13	10	23
	1è STMG3	13	7	20
	1è ARC	18	1	19
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc	T BSEN	5	14	19
Lycée Jean-Henri Fabre - Carpentras	1è MEI	4	19	23
	1è TU-1EL	1	28	29
	1è T3	3	26	29
Lycée La Ricarde - L'Isle s/Sorgue	T GMNF	3	9	12
	CAP A2	1	15	16
	T AE	1	12	13
Lycée Les Ferrages - St Chamas	1è SPVL	10	2	12
	2nd SPVL	5	7	12
	T ASSP	13	0	13
Lycée Paul Héraud - Gap	T CPMV	0	14	14
	T cond	1	12	13
	T PRO	4	16	20
Lycée Pierre Mendès France - Veynes	T CAP2	10	13	23
	T SEN	0	21	21
	T COM	10	8	18
Lycée St Louis - Marseille	1è GA	12	14	26
	1è COM	3	8	11
	1è Vente	13	6	19
Lycée Val de Durance - Pertuis	T STMG1	15	6	21
	T STMG	18	11	29
	T STMG	17	11	28
TOTAL : 72 interventions		**581**	**807**	**1388**

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1002	79,40%	232	18,38%	28	2,22%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1165	92,02%			101	7,98%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1086	85,78%			180	14,22%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1076	84,99%			190	15,01%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,97					

5. Déroulement

a. Actions Changement majeur Marseille

Au lycée professionnel Frédéric Mistral, nous avons rencontré deux classes essentiellement féminines et une classe de garçons. Les groupes se sont montrés intéressants et intéressés. De bons échanges ont donc eu lieu. Pour la dernière classe, l'intervention a débuté avec vingt minutes de retard du fait d'un problème de salle.

De manière générale, ces interventions se sont déroulées classiquement. Dans l'une des classes, une jeune fille nous a expliqué qu'elle avait été victime d'une tentative de viol et que la police « a presque refusé de prendre sa plainte ». L'évocation de cette situation personnelle a suscité de nombreuses questions sur le dépôt de plainte et sur le rôle de la police.
L'affaire Jacqueline Sauvage, largement médiatisée, a également fait l'objet de quelques explications relatives à la légitime défense, aux violences conjugales (circonstance aggravante, dispositif de protection de la victime) et à la notion de grâce présidentielle.

Au lycée Charles Péguy, nous avons rencontré trois classes de Terminale. Les interventions se sont bien déroulées, de manière classique, en présence de jeunes intéressés et très participatifs.

Nous pouvons souligner que, dans la deuxième classe, les jeunes étaient particulièrement intéressés par le thème de la Justice. La partie sur la responsabilité civile a suscité de nombreuses questions. Concernant la justice pénale, nous avons développé les différentes peines existantes et leur aménagement possible ainsi que les conditions de détention souvent idéalisées par les jeunes.

Au lycée Saint Louis, nous avons été très bien accueillis et nous renouvelons à nouveau nos excuses pour notre retard dû à un accident de circulation.
Trois classes de 1ère ont été concernées par nos interventions, qui se sont bien déroulées. Les groupes rencontrés ont tous été participatifs et de très bons échanges ont eu lieu.

Outre les développements habituels, la notion de droit à l'image a été développée au sein d'un groupe. Comme la question posée portait sur « la photo osée d'une jeune fille mineure », nous avons également abordé l'infraction de détention/diffusion d'images pédopornographiques.

Des questions sur la maltraitance et sur le placement d'enfants ont également été soulevées au sein d'une classe.

Lorsque nous avons abordé le thème de la Justice, nous avons distingué certaines notions que les élèves de la deuxième classe confondaient. Ainsi, pour les mineurs, nous avons expliqué les différences entre la retenue judiciaire et la garde à vue. La détention provisoire et le mandat de dépôt ont aussi été différenciés.

A la fin de deux interventions, des élèves sont venues nous voir pour nous poser des questions relatives à leurs situations personnelles.
Nous leur avons alors expliqué les démarches relatives à une demande de versement d'une pension alimentaire. Puis, une autre élève nous a interrogés sur les démarches qu'elle a effectuées pour maltraitance (dépôt de plainte, convocation au commissariat). Nous avons appris ensuite que le lycée était déjà informé de sa situation. Nous les avons ensuite orientés vers les personnes ressources au sein du lycée.

b. Actions Changement Majeur Bouches-du-Rhône (hors Marseille)

Au **lycée Jean Moulin** à **Port-de-Bouc**, une intervention supplémentaire a été menée du fait d'un reliquat d'action non utilisé par un autre établissement. Cette action a concerné un groupe d'élèves de 1ère et de Terminale. Les jeunes ont posé peu de questions et semblaient peu intéressés par les thématiques proposées.
De ce fait, nous avons développé les notions de manière classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Au **lycée Emile Zola d'Aix-en-Provence**, trois classes de Terminale ont été concernées par ce module. Les élèves étaient intéressés et participatifs.
Les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Au **lycée professionnel Adam de Craponne de Salon-de-Provence**, la première intervention de la journée s'est déroulée en une heure du fait d'un problème d'organisation interne à l'établissement. Nous avons donc adapté l'intervention au temps imparti, mais cela a été tout de même frustrant car les jeunes étaient intéressés et avaient de nombreuses questions.
Nous n'avons donc pu traiter que le thème relatif aux contrats.

S'agissant des deux autres classes, les interventions se sont bien déroulées et ce, de manière classique, comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Au **lycée Jean Monnet de Vitrolles**, trois classes de Première ont bénéficié du module Changement majeur. Les thèmes de l'Argent, Famille, Sexualité et Justice ont été traités dans les trois classes.
Les groupes se sont montrés intéressés et ont bien participé sauf pour la dernière intervention de la journée qui s'est plutôt apparentée à un monologue de l'intervenante.

Outre les notions classiquement développées, au sein d'une des classes, nous avons abordé la notion de droit à l'image mise en parallèle avec le dispositif de vidéosurveillance. Cela a permis d'expliquer l'idée de l'existence d'un « pacte social » au sein de la société consistant à accepter de réduire parfois certaines libertés afin d'assurer la sécurité des citoyens.

Au **CFA BTP de Mallemort**, deux classes de CAP ont bénéficié des interventions. Les jeunes ont été calmes et intéressés.

Outre les informations transmises habituellement, suite à leurs questions lorsque nous avons parlé du contrat de bail, un point a été fait sur l'importance de la précision de l'état des lieux d'entrée et de sortie d'un appartement. Les possibilités pour un propriétaire de mettre fin au bail, en respectant un préavis de six mois, ont également été évoquées pour répondre aux interrogations d'un jeune.

La deuxième classe était particulièrement intéressée par la thématique de la Justice, ce qui a donné lieu à des développements un peu plus approfondis sur certaines notions (irresponsabilité pénale, peine de mort/erreur judiciaire…).

Au **lycée technologique Adam de Craponne de Salon-de-Provence**, nous avons rencontré trois classes de 1ère.

Les interventions se sont déroulées de manière classique.
Lorsque nous avons abordé le thème de la sexualité, nous avons remarqué des confusions entre l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. Aussi, le transsexualisme a été expliqué ainsi que sa reconnaissance juridique via la modification d'état civil.

Au **lycée Les Ferrages à Saint-Chamas**, nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique. Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.

Les interventions se sont déroulées de manière classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Au **lycée Celony** à **Aix-en-Provence**, nous avons rencontré deux classes de 2nde et une classe de 1ère. Les élèves ont bien participé malgré quelques bavardages. Les thèmes de la santé, de la sexualité, de la famille et de l'argent ont été traités.

Outre les développements classiques de ce module, le thème de la sexualité a suscité quelques réactions surprenantes. En effet, nous avons dû faire un aparté rapide sur la puberté et la virginité car une jeune fille affirmait « une fille qui n'a pas eu ses règles ne peut pas avoir de relations sexuelles » ou encore « une fille de 9 ans qui aurait un rapport sexuel n'est donc plus vierge ? ». Ces questions ont été posées lorsque nous avons abordé la règle de la majorité sexuelle, distinguée du cas d'un viol/agression sexuelle.

Au sein d'une autre classe, nous avons défini la bisexualité car nous avons compris que certaines élèves ne savaient pas ce que cela signifiait, sans oser le dire. Nous avons également distingué l'identité sexuelle de l'orientation sexuelle du fait des confusions faites par les jeunes.

En réponse à leurs questions, nous avons également traité rapidement de l'enfance en danger et du rôle de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cela a également permis d'aborder la responsabilité de l'Etat en cas de défaillance de celui-ci puisqu'un jeune se demandait « qu'est ce qui se passe si un enfant est en danger et que l'Etat ne fait rien ? ». La situation des mineurs isolés étrangers a aussi suscité des interrogations notamment quant à leur l'expulsion du territoire français.

Au CFA Charles Privat d'Arles, nous avons rencontré deux classes. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Cependant, suite à une mauvaise communication des horaires de l'établissement, nous avons eu quinze minutes de retard pour la seconde intervention.

La première classe était calme et peu participative. En revanche, la seconde classe était plus active et les échanges et débats ont été intéressants.

Au cours de nos échanges, un jeune nous a signalé que le père de sa copine était violent et s'en prenait à toute la famille. Nous lui avons alors expliqué les démarches à suivre face à une telle situation (dépôt de plainte, signalement, désignation d'un administrateur ad' hoc pour le mineur…).

c. Actions Changement majeur au niveau régional

Au **lycée professionnel agricole La Ricarde** de **l'Isle-sur-la-Sorgue,** les interventions se sont bien déroulées.

Dans l'ensemble, les élèves étaient intéressés et participatifs. Les trois classes ont choisi les mêmes thèmes : argent, sexualité et justice. La CPE a assisté à la première action.
Outre les notions développées habituellement, le cadre légal de la liberté d'expression a également été défini et ses limites rappelées.

Concernant le thème de la sexualité, les élèves ont posé de nombreuses questions intéressantes. A la demande de l'enseignant, le débat a été élargi autour des relations entre les animateurs et les jeunes encadrés. En effet, de nombreux élèves ont passé leur BAFA et seront amenés à travailler avec des jeunes à peine moins âgés qu'eux. La question de leur relation s'est posée, notamment du fait que l'animateur est considéré comme personne ayant autorité sur un mineur.
De la même manière, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle. Il a été nécessaire de développer la notion de viol suite à la question d'un élève : « Est-ce que le fait de mettre le doigt dans le nombril d'une fille c'est un viol ? ».

Lorsque nous avons abordé le thème de la Justice, nous avons dû faire la distinction entre les différentes peines, le mandat de dépôt et la détention provisoire.

Au **CFA de la Chambre des Métiers d'Avignon,** les jeunes ont bien participé et les échanges étaient intéressants. Cependant, les actions n'ont duré qu'une heure quarante au lieu des deux heures prévues, du fait des horaires de l'établissement. Cela a été frustrant pour les animateurs car les jeunes avaient beaucoup de questions intéressantes qui auraient nécessité plus de temps.

Les thèmes choisis par les jeunes étaient les mêmes : argent, sexualité, justice et, pour une classe, la famille.
Dans une des classes, un débat autour de la législation française et des relations internationales s'est instauré. Les jeunes s'interrogeaient sur l'éventuelle abolition de la loi et sur la modification de la Constitution. La question des immunités politiques a aussi été abordée.
Concernant le thème de la famille, nous nous sommes attardés sur le mariage pour tous et avons défini les différentes orientations sexuelles et l'homophobie.

Dans le thème de la sexualité, les jeunes ont très bien compris la notion de majorité sexuelle. Il a tout de même été nécessaire, dans une classe, de distinguer la majorité sexuelle de l'émancipation. En effet, un jeune affirmait que « la majorité sexuelle, c'est quand t'es émancipé ».

Le thème de la Justice a suscité beaucoup de questions, notamment la peine de prison à perpétuité et les conditions en milieu carcéral. Nous avons également traité la justice pénale des mineurs et détaillé le casier judiciaire.

Les dix dernières minutes, nous avons répondu aux questions des jeunes. Nous avons abordé le contrat de bail. Une jeune fille a posé beaucoup de questions. Les démarches pour obtenir une aide au logement ont été expliquées, ainsi que les obligations liées au contrat de bail.
Par ailleurs, nous avons traité rapidement le contrat de travail. Un jeune se demandait pourquoi on ne gagnait pas tous le même salaire. Le SMIC a alors été défini.

Au **CFA Florentin Mouret d'Avignon**, les interventions se sont bien déroulées. Les jeunes étaient intéressés et participatifs. Ainsi, de bons échanges ont pu se créer sur divers sujets.
Deux jeunes avaient déjà assisté à l'action l'année précédente lorsqu'ils étaient au CFA des Compagnons du devoir.
Le thème de la famille a été longuement traité dans deux classes. Les différentes formes d'unions ont été expliquées. Il a été nécessaire de distinguer mariage religieux et mariage civil. Les différents modes de rupture ont été également abordés, et les conséquences de l'adultère détaillées. En effet, un jeune se demandait si un divorce suite à un adultère avait des conséquences sur le choix de garde des enfants. De la même manière, nous avons envisagé le droit de former opposition à mariage.
Toujours dans la même thématique, les jeunes s'interrogeaient beaucoup sur la transmission de l'héritage et le coût des successions.

La thématique de la Justice a été plus développée au sein des trois classes et les débats ont été intéressants et constructifs, notamment sur la question de grâce présidentielle et la réhabilitation judiciaire. Le casier judiciaire et les cas d'effacement des mentions ont été abordés. Suite à la question d'un jeune, nous avons distingué la dépénalisation et légalisation.

Par ailleurs dans une des classes, nous nous sommes longuement attardés sur la notion de liberté d'expression. Les jeunes sont revenus sur l'attentat à Charlie Hebdo et les caricatures du petit Aylan. Même s'ils n'approuvaient pas les caricatures de Charlie Hebdo, ils ne cautionnaient pas pour autant ces évènements tragiques. Ils ont également été choqués par l'utilisation médiatique de l'affaire Aylan.

A la fin des interventions, le directeur du CFA a souhaité nous rencontrer afin de faire un point sur la journée.

Au **lycée-EREA Paul Vincensini de Vedène**, nous avons très bien été accueillis. Les actions se sont bien déroulées. Les jeunes se sont montrés à l'écoute et participatifs.

Des débats intéressants ont eu lieu notamment sur le thème de la Justice. Par exemple, certains élèves s'interrogeaient sur la lenteur de la justice. Ils ne comprenaient pas l'intérêt de juger parfois une personne qui, des années après les faits, avait refait sa vie et n'était plus « la même personne ». Nous avons alors pris le temps de répondre à leurs interrogations.

Au **lycée Henri Fabre de Carpentras**, les interventions se sont bien déroulées. Les trois classes rencontrées étaient intéressées par le module et participatives. Les thèmes de la sexualité, de l'argent, de la famille et de la justice ont été choisis dans les trois groupes.

Les interventions se sont déroulées de manière classique comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Au **lycée Val de Durance à Pertuis**, les élèves étaient calmes et participatifs. Les thématiques de la famille, de l'argent, de la sexualité et de la santé ont été traitées dans les trois classes.

Outre les développements habituels, les infractions de harcèlement et d'appels téléphoniques malveillants ont été expliquées suite aux questions des jeunes au sein de deux classes.

Au lycée Alexandre Dumas à Cavaillon, les interventions se sont bien déroulées.
Nous avons rencontré deux classes, et dans l'une d'elles, tous les élèves étaient majeurs à l'exception d'un jeune de 17 ans.
Les élèves se sont montrés intéressés, participatifs et ont posé de nombreuses questions.

Dans les deux classes, nous avons sensiblement traité les mêmes thèmes : sexualité, argent, santé, famille et justice.

Concernant le thème de la sexualité, dans une des classes, nous avons dû insister davantage sur certaines notions, notamment sur l'interdiction de la pédophilie et de la zoophilie ainsi que des pratiques sado-masochistes assimilés à des actes de tortures et barbaries.

Par ailleurs le thème de la santé a été plus longuement développé. En effet, nous avons abordé la question du don d'organes, qui doit être gratuit et anonyme, suite à l'interrogation d'un élève : « Tu dois payer 400 euros pour recevoir un organe, donc ce n'est pas gratuit ? ».

Les élèves s'interrogeaient sur la gestation pour autrui et les possibilités d'adoption pour les couples homosexuels. Enfin, la nouvelle législation de la couverture complémentaire santé collective proposée par l'employeur leur a été expliquée.

Actions Hautes-Alpes

Au lycée Pierre Mendès France de Veynes, nous avons rencontré trois classes de Terminale. Les thèmes traités ont été similaires dans ces classes à savoir la Justice, la sexualité, l'argent et la citoyenneté.

Une des classes avait une sortie scolaire la semaine suivante pour aller voir une audience correctionnelle. La thématique de la Justice a donc été plus particulièrement développée dans ce groupe.
Nous avons eu avec les jeunes des débats intéressants et plus approfondis qu'à l'accoutumée au sujet de la peine de mort et de la question de sa remise en vigueur. Cela a permis d'expliquer l'engagement de la France au regard de différents traités internationaux garantissant le droit à la vie. Le débat s'est ensuite orienté vers la problématique de l'euthanasie et du suicide.

Dans les deux autres classes, les interventions se sont déroulées de façon classique. Nous avons développé les notions de droits d'auteurs et de téléchargement illégal dans une des classes. Cela a permis également d'expliquer la contrefaçon et l'utilité de l'adresse IP.

Au lycée Paul Héraud de Gap, nous remercions l'équipe pédagogique pour son accueil. Les élèves rencontrés étaient calmes et participatifs. La Justice, la sexualité et l'argent ont été traités dans toutes les classes.

Lorsque nous avons abordé le thème de la Justice, la détermination du quantum de la peine par la loi et le principe de personnalisation des peines ont été développés au sein d'un groupe, car un jeune ne comprenait pas pourquoi « un pédophile prend deux ans et un dealer de drogue aura dix ans de prison ».
Les jeunes ont posé de nombreuses questions, en faisant certainement référence à leurs situations personnelles, comme : « qu'est-ce que je risque pour les drogues en tant que

mineur ? », « quelle est la peine encourue pour des violences en réunion sans ITT ? », « a-t-on le droit de garder le silence si on est emmené au commissariat ? », « une remise à parent ça apparait quelque part ? ».

Nous avons également abordé avec eux les notions de droit à la vie, la non-pénalisation du suicide et le cas particulier de l'euthanasie.

A la fin de la première intervention, une jeune fille est venue nous voir pour nous exposer la situation d'une amie qui subissait des violences de la part de ses frères et de son père lorsqu'elle vivait encore avec lui. Elle voulait avoir des renseignements sur les démarches que son amie pouvait effectuer. Elle nous a indiqué notamment que cette dernière n'a pas pu déposer plainte car son père est gendarme.
Nous lui avons expliqué la possibilité de déposer plainte en écrivant au Procureur de la République et l'importance de signaler la situation à un adulte (à l'assistante sociale de son lycée par exemple).

Actions Var

Au **CFA BTP** de **Toulon**, nous avons rencontré trois classes composées exclusivement de garçons. Les interventions se sont bien déroulées même si, pour certains, la concentration a été difficile (bavardages, utilisation du téléphone portable).
Les thèmes choisis par les jeunes ont été l'argent, la justice, la sexualité et les contrats.

Les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport. Dans une classe, nous avons détaillé le contrat de bail suite aux interrogations d'un jeune qui louait un appartement en colocation. Cela a été l'occasion d'expliquer la clause de solidarité entre les colocataires en matière de paiement du loyer.

Lorsque nous avons abordé le thème de la sexualité, les jeunes d'une des classes avaient de nombreuses questions relatives au sida, notamment sur la transmission de cette maladie. Nous avons donné quelques explications brèves en les orientant vers des associations spécialisées ou vers la consultation de sites internet (sida info service..).

Dans une autre classe, nous avons dû particulièrement insister sur la règle de la majorité sexuelle et sur le principe du consentement entre les partenaires. En effet, les jeunes avaient tendance à mélanger la majorité sexuelle et le cas de rapports non consentis.

Au **lycée Léon Blum de Draguignan**, les interventions ont été annulées deux semaines avant notre venue car le Bac blanc se déroulait sur la date prévue pour les interventions. Il n'a malheureusement pas été possible de reporter les actions.

Actions Alpes Maritimes

Au Lycée professionnel Auguste Escoffier à Cagnes sur Mer, nous avons débuté la première intervention avec près de quinze minutes de retard suite à un changement de salle. En effet, nous n'avons pas pu utiliser la salle prévue initialement car un professeur en avait besoin.

Dans l'ensemble, les élèves se sont montrés intéressés, participatifs et à l'écoute.

Les thèmes qui sont revenus dans les trois groupes ont été : la famille, la sexualité, l'argent et la justice. Le thème de la citoyenneté a été traité à chaque fois, notamment à travers les différentes obligations citoyennes (recensement, la Journée Défense Citoyenneté) et les droits tels que le droit de vote ou la liberté de manifester.

Par ailleurs, dans une des classes, de nombreuses questions sur la nationalité et sa possible déchéance ont été soulevées. Afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des élèves, nous avons également distingué les origines, la religion et la nationalité.

Au lycée Francis de Croisset à Grasse, les intervenantes ont très bien été accueillies par Mme Villalta et l'équipe pédagogique.

Les actions se sont bien déroulées et les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. Les échanges ont été intéressants et les débats constructifs. Les élèves ont pris de la hauteur dans le débat notamment en s'interrogeant sur la logique et l'articulation du droit. Nous avons alors fait un point entre la morale et la loi qui ne sont pas toujours forcément en adéquation.

Par ailleurs, le thème de la Citoyenneté a été traité avec tous les groupes. A cette occasion, dans une des classes, nous avons défini la nationalité et les différents modes d'acquisition. Par la suite, nous avons envisagé le cas des étrangers en situation irrégulière et des mineurs isolés étrangers.
Concernant le thème de la famille, certaines notions ont été plus longuement développées. La notion d'autorité parentale et ses contours ont été définis. A cette occasion, nous avons traité de la protection de l'enfance et du rôle du Juge des Enfants.
Suite aux interrogations des élèves, nous avons expliqué les différents mécanismes applicables aux majeurs protégés (sauvegarde de justice, tutelle et curatelle).
Enfin, dans le cadre des unions, nous avons distingué le « mariage blanc » et le « mariage gris ».

La thématique de la justice a suscité beaucoup de questions chez les jeunes rencontrés. En effet, ils ont formulé de nombreuses questions sur le fonctionnement de la justice, « c'est quoi la différence entre main courante et dépôt de plainte ? »
Lors de la dernière intervention, quatre élèves n'ont pas pu assister à la seconde partie de l'action car ils étaient « collés. » Ces derniers avaient de nombreuses questions sur la justice et notamment sur le casier judiciaire et les possibilités d'effacement.
Nous avons cependant traité du casier judiciaire et détaillé les différents bulletins. Les différentes peines et leurs modalités d'application ont également été envisagées.

Au **Lycée Henri Matisse** à **Vence,** l'intérêt et la participation des élèves ont varié selon les classes.
Dans toutes les classes rencontrées, et en partant de l'intérêt des jeunes, nous avons traité les thèmes de la famille, de la santé, de la sexualité et de l'argent. Dans une classe, nous avons détaillé également le thème de la justice, là où une autre a préféré échangé sur le thème des contrats.

Dans l'ensemble, les thèmes choisis par les élèves ont permis des échanges intéressants, et parfois de répondre à des interrogations plus personnelles notamment en termes de démarches administratives, mais aussi dans le domaine de la santé (interruption volontaire de grossesse et régime de la sécurité sociale, que nous avons distingué des mutuelles.)

Au **Lycée Amiral de Grasse de Grasse,** l'équipe pédagogique, informée de notre venue, a mis tout en œuvre pour que les interventions se déroulent dans de bonnes conditions. Les classes agréables et participatives ont permis un échange agréable et productif.

Cependant, la première intervention a été marquée par un différend important entre le professeur référent de la classe et le stagiaire de l'ADEJ qui accompagnait la juriste.
En effet, cette classe travaillant sur des projets professionnels personnels, leur professeur nous a demandé, si on le souhaitait, de présenter nos parcours/formations car certains jeunes s'orientaient vers des professions juridiques. C'est à cette occasion que le différend a surgi car le stagiaire, pour exposer son parcours, a fait état de certaines statistiques et notamment d'un faible taux de réussite des filières STMG à la faculté de droit, or il s'adressait justement à une classe de

STMG. Le professeur, particulièrement investi auprès de ses élèves, a réagi à l'énoncé de ces statistiques qu'il ne connaissait que trop bien. Ainsi, leur divergence de point de vue a pu nuire au bon lancement de l'intervention. Par la suite, la juriste appuyée par le professeur a pu reprendre l'intervention qui s'est par ailleurs bien déroulée avec les jeunes. Le stagiaire quant à lui s'est mis en retrait pour le reste de l'intervention, afin justement de ne pas nuire au reste de l'intervention.

Par ailleurs, il est à noter que les classes visées par cette action semblent avoir été choisies pour leur profil STMG afin de compléter et d'apporter un autre regard sur leur programme scolaire. Or, les élèves comme certains professeurs nous ont fait part de leur incompréhension voire de leur sentiment « d'injustice » du fait de « bénéficier » de cette action, car dans leur emploi du temps et cursus sont déjà prévus des cours de droit notamment.
Nous avons tenté d'expliquer le choix de l'établissement, et avons invité les professeurs et élèves à s'orienter vers la personne référente au sein du lycée qui met en œuvre ces actions, afin que le point de vue et les observations de tous soient pris en compte.
Cette remarque est particulièrement patente concernant les deux dernières classes rencontrées et plus encore pour la seconde. En effet, un changement de salle imprévu a dû s'opérer après une heure d'intervention. A cette occasion, plus de la moitié de classe n'est pas revenue et n'a donc assisté qu'à la première heure d'intervention.

Sur le contenu de l'action proprement dit, les thèmes traités ont quelque peu varié d'une classe à l'autre. Ainsi, avec la première classe nous avons traité les thèmes de la justice, de l'argent et de la sexualité. Avec la seconde classe nous avons principalement échangé sur les thématiques de la justice et de l'argent. Ici, en plus des notions classiquement abordées comme décrit en première partie du rapport d'activité, nous leur avons expliqué les différents régimes de protection des majeurs. Enfin, avec la troisième classe nous avons répondu à leurs interrogations sur les thèmes de la famille, de la sexualité et de la justice, où nous avons pris un temps conséquent afin de dissiper la confusion entre la légitime défense et la vengeance.

IV. Actions éducatives du Conseil Départemental

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives, que le Conseil Départemental 13 propose aux collèges, sous le volet « La prévention et l'apprentissage de la citoyenneté » avec les thématiques suivantes : « Vivre ensemble - Inter culturalité », « Les filles et les garçons, égalité des droits et respect entre nous », « La protection de l'enfance et la prévention des violences » et « Les médias», l'ADEJ inscrit les interventions suivantes :

- Droit et Internet
- En quête de justice
- Je(u) suis citoyen !
- Kiffer/qui fait l'autre ?
- L'audience est ouverte
- Que ferais-tu si ?
- Questions de violences

2. Partenaires

- La Direction de l'Education et des Collèges du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Les collèges des Bouches-du-Rhône

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Ampère - Arles	Droit et Internet	4è 3	5	10	15
Collège Anatole France - Marseille	Droit et Internet	4è B	13	6	19
		4è A	10	7	17
		4è C	8	8	16
		4è D	12	3	15
Collège Château Double – Aix-en-Pvce	Je(u) suis citoyen	5è 3	11	11	22
Collège Clair Soleil - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	3è 4	10	13	23
Collège Gaston Defferre - Marseille	Droit et Internet	5è E	13	13	26
		5è C	12	13	25
		5è F	11	14	25
		5è A	14	11	25
		5è B	13	12	25
		5è D	12	12	24
	L'audience est ouverte	4è B	9	10	19
Collège Gérard Philipe - Martigues	Droit et Internet	5è B	12	11	23
		5è D	13	13	26
		5è E	12	13	25
		5è A	14	12	26
		5è C	12	11	23
Collège Henri Barnier - Marseille	Questions de violences	3è C	8	10	18
		3è B	14	7	21
		3è A	11	11	22
		3èSegpa	3	8	11
		3è E	9	13	22
		3è D	13	8	21
		3è F	12	10	22
Collège Henri Wallon - Martigues	Droit et Internet	4è 2	17	10	27
		4è 1	11	9	20
		4è 3	11	9	20
		4è 5	13	9	22
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce	Que ferais-tu si ?	5è 3	14	8	22
		5è 6	12	8	20
		5èSegpa	11	14	25
		5è 4	13	8	21
Collège Jean Moulin - Marseille	Que ferais-tu si ?	5è 3	6	1	7
		5è 2	4	2	6
		5è 4	5	4	9

Collège Jules Massenet - Marseille	Droit et Internet	5è C	11	8	19
		5è E	7	14	21
		5è D	14	8	22
		6èB-5èB	13	7	20
		5è A	12	8	20
		3è D	8	12	20
		3è A	14	4	18
Collège Louis Pasteur - Istres	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è A	11	10	21
		5è c	11	12	23
Collège Massenet - Marseille	Droit et Internet	3è DRA	8	6	14
		3è B	7	7	14
		3è D	9	8	17
Collège Matraja - Sausset les Pins	Droit et Internet	6è H	13	9	22
		6è F	16	11	27
		6è D	18	8	26
		6è G	13	14	27
		6è A	12	12	24
		6è E	16	10	26
		6è B	15	9	24
		6è C	15	12	27
Collège Pont de Vivaux - Marseille	Droit et Internet	6è A	8	6	14
		6è B	6	15	21
		6è C	16	9	25
		5è C	6	17	23
Collège Robert Morel - Arles	Questions de violences	5è 1	9	13	22
Collège Sacré Cœur - Aix-en-Provence	En quête de justice	4è D	12	10	22
		4è C	14	19	33
		4è G	11	12	23
Collège St Eutrope - Aix-en-Provence	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è 6	12	15	27
		5è 1	16	10	26
		5è 3	12	14	26
		5è 2	12	16	28
		5è 5	15	12	27
		5è 4	13	15	28
Collège St Joseph Viala - Marseille	Que ferais-tu si ?	4è B	14	10	24
		4è C	13	15	28
		5è D	14	7	21
		4è A	9	18	27
Collège Ubelka - Auriol	En quête de justice	4è 3	18	10	28
TOTAL : 76 interventions			**876**	**784**	**1660**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils (1660 élèves : 876 filles, 784 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1061	68,14%	443	28,45%	53	3,40%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1373	87,90%			189	12,10%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1319	84,71%			238	15,29%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1182	75,92%			375	24,08%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,85					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (915 élèves : 495 filles, 420 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	601	68,53%	251	28,62%	25	2,85%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	781	88,55%			101	11,45%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	753	85,86%			124	14,14%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	656	74,38%			226	25,62%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evaluation pour l'outil « En quête de justice » (106 élèves : 51 filles, 55 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	83	82,18%	18	17,82%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	89	88,12%			12	11,88%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	98	97,03%			3	2,97%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	70	72,92%			26	27,08%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,97					

Evaluation pour l'outil « Je(u) suis citoyen » (22 élèves : 11 filles, 11 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	10	47,62%	9	42,86%	2	9,52%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	90,48%			2	9,52%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	17	80,95%			4	19,05%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	17	80,95%			4	19,05%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,24					

Evaluation pour l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre » (229 élèves : 112 filles, 117 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	157	68,56%	66	28,82%	6	2,62%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	200	87,34%			29	12,66%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	183	79,91%			46	20,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	178	77,73%			51	22,27%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evaluation pour l'outil « Que ferais-tu si ? » (210 élèves : 115 filles, 95 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	116	68,64%	49	28,99%	4	2,37%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	150	88,76%			19	11,24%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	142	84,02%			27	15,98%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	141	83,43%			28	16,57%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,89					

Evaluation pour l'outil « Questions de violences » (159 élèves : 79 filles, 80 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	94	58,75%	50	31,25%	16	10,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	134	83,75%			26	16,25%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	126	78,75%			34	21,25%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	120	75,00%			40	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,55					

5. Déroulement

a. Marseille

« Kiffer/Qui fait l'autre ? »

Collège Clair Soleil

Une intervention a été effectuée auprès d'une classe de 3ème. L'action s'est bien déroulée. Les élèves se sont montrés à l'écoute et participatifs. Ils ont été réactifs sur le thème abordé et avaient de bonnes connaissances.
Outre les notions classiquement abordées, nous avons défini la provocation à la haine raciale et le génocide.
Suite aux remarques des élèves, nous avons envisagé le droit des enfants à travers la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
Par ailleurs, lorsque nous avons traité la question des relations sexuelles, les jeunes s'interrogeaient sur la légalité de la prostitution. Les juristes ont alors pris le temps de répondre à leurs interrogations (proxénétisme, racolage, atteinte à la pudeur…).

Collège Massenet

Nous avons été très bien accueillis au sein de l'établissement et plus particulièrement par l'infirmière, Madame BARATIN, qui a introduit les actions.

Les interventions se sont bien déroulées. Les élèves étaient agréables et participatifs. Les élèves ont rencontré l'ADEJ lors de l'action Droit et internet en janvier 2016. Certains avaient de bons souvenirs.
Au cours de nos échanges avec les jeunes, nous avons envisagé les modes d'acquisition de la nationalité française et la notion d'apatride.
De même, le principe de laïcité a également été défini.
Lorsque nous avons envisagé la notion de consentement dans toutes formes de relations, nous nous sommes attardés sur le mariage. En effet, il a été nécessaire d'abord de distinguer le mariage civil du mariage religieux, avant de définir le mariage blanc.
Enfin, la majorité sexuelle a fait l'objet d'un long développement. Les élèves ont également profité de la présence de l'infirmière pour poser des questions plutôt d'ordre biologique.

« Droit et Internet »

Collège Anatole France

Les classes se sont montrées intéressées et participatives. Une classe a été un peu plus dissipée, les élèves avaient du mal à s'écouter les uns les autres et il a été difficile de progresser. D'ailleurs, la CPE et l'infirmière ont assisté à cette intervention.
Pour une des classes, on nous a appris seulement en fin d'intervention qu'il s'agissait d'une classe FLE (Français langue étrangère), mais l'action s'est bien déroulée.
Lors de la troisième action, il y avait de nombreux absents car une partie de la classe était en voyage scolaire en Italie.
Les élèves ont posé beaucoup de questions, notamment sur la justice.
Par ailleurs, l'actualité récente des attentats a suscité des questions, notamment sur les modalités d'application de l'état d'urgence et l'apologie d'actes terroristes.

A chaque fois, les juristes ont pris le temps d'expliquer les notions, en s'adaptant aux élèves.

Un rapide point sur la justice pénale des mineurs a également été fait afin de répondre à leurs interrogations notamment sur le dépôt de plainte par un mineur. Une jeune fille nous explique qu'un de ses amis, victime de viol, qui refusait d'en parler, s'est suicidé. Nous avons alors d'abord rebondi sur le droit des victimes afin d'expliquer les différentes possibilités d'interventions qu'elles soient sociales, psychologiques et ou judiciaires, pour ensuite exposer rapidement mais plus spécifiquement, les fondements et principes qui gouvernent la protection de l'enfance.

Cette intervention a donc permis de dissiper certaines idées reçues à propos de la justice des mineurs, de la protection de l'enfance ou encore de la question de l'anonymat sur internet.

Collège Pont de Vivaux

Nous avons été très bien accueillis par Madame Lombardi ainsi que par l'équipe pédagogique.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées et les élèves ont posé de nombreuses questions. Il a été même parfois difficile de les canaliser.
Lors de la première intervention, tous les élèves n'ont pas pu être présents car ils étaient à la répétition de la chorale.
Dans une des classes, nous avons appris qu'il y a eu une bagarre et que les élèves ont été filmés. En s'appuyant sur cet exemple, un point a été fait sur l'interdiction des images de violence et la non-assistance à personne en danger.
Par ailleurs, lors de nos échanges, une jeune fille nous a raconté comment une de ses copines a rencontré sur un site Internet un garçon, qui par la suite, s'est rendu dans son lycée et a publié leurs différentes conversations. A partir de là, nous avons défini la notion de vie privée et du secret des correspondances.

A cette occasion, ils ont compris l'intérêt d'être vigilants quant au fait de mettre en ligne autant leurs données personnelles que leurs photos.

De façon générale, l'intervention leur a permis de se rendre compte qu'Internet n'est pas un espace de liberté où tout est permis et qu'il n'est qu'un prolongement de la « vie réelle », soumis au respect des lois. Ici aussi, il est intéressant de noter une prise de conscience générale de leur part quant à la dimension protectrice de la loi.
En conclusion, il semble que les objectifs de cette intervention aient été atteints.

En dehors de la thématique, dans une classe, nous avons relevé de nombreuses questions sur la maltraitance, la séparation des parents, le mode de garde et les visites médiatisées. Nous en avons fait part à l'infirmière afin d'envisager éventuellement une action sur ce thème, notamment l'action « Que ferais-tu si ? »

Collège Massenet

Nous avons été très bien accueillis. Les actions se sont déroulées de manière classique et les élèves se sont montrés intéressés et à l'écoute.
Suite à l'actualité récente des attentats perpétrés contre le journal Charlie Hebdo, nous avons plus longuement développé la liberté d'expression et ses limites. Afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des élèves, nous avons défini le blasphème.
Dans une classe, nous avons détaillé les critères du racisme, en insistant sur la distinction entre religion, origine et nationalité.
Outre les notions classiquement abordées, nous nous sommes attardés sur le droit à l'image et notamment le droit à l'oubli (questions sur les photos prises en soirée et qui sont publiées par la suite).
Nous avons également défini les sanctions liées aux violences, et plus particulièrement les violences conjugales. Certaines élèves avaient dû mal à concevoir qu'un homme puisse être victime de ce genre de comportement.
Dans une classe, lorsque nous avons parlé des sites dédiés aux personnes de plus de 18 ans, et plus précisément les sites de rencontres, les jeunes s'interrogeaient sur la majorité sexuelle. Par la suite, nous avons également défini le mariage civil et distingué ce dernier du mariage religieux.
Par ailleurs, lorsque nous avons envisagé le harcèlement, une jeune fille est sortie de la classe en larmes, suivie par deux de ses camarades. Nous apprendrons qu'une de leur amies s'est suicidée l'année précédente suite à des faits de harcèlement. Il s'agissait d'une affaire dramatique qui avait été très médiatisée à Marseille.
Enfin, les jeunes ont posé de nombreuses questions sur la justice pénale (garde-à-vue des mineurs, aménagements de peine, légitime défense…) et les conditions carcérales. Nous avons à chaque fois pris le temps de répondre à leurs interrogations.

Concernant les interventions ayant lieu en décembre, l'organisation a été un peu plus compliquée. En effet, deux actions ont débuté avec du retard : les juristes tiennent encore à s'excuser de leur léger retard dû à la circulation, et suite à des problèmes internes (professeur absent, classe absente…), l'action a démarré avec vingt minutes de retard. Et pour la dernière intervention réunissant deux classes à petit effectif, une de ces dernières n'a pas pu assister à la première partie de l'intervention. Leur professeur étant absent, les élèves sont sortis de l'établissement.
Malgré ces désagréments, les interventions se sont bien déroulées.

Collège Gaston Defferre

Nous avons été bien accueillis au sein de l'établissement. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Les classes se sont montrées intéressées et participatives.

La très grande majorité des élèves avait déjà rencontré l'ADEJ l'an dernier pour l'action « Que ferais tu si ? » sur la maltraitance et se souvenait des intervenants. Sûrement en lien avec ce premier contact, les élèves ont posé des questions sur la maltraitance, nous avons donc fait un rapide rappel sur ce point.

Lors de chacune des interventions, les jeunes nous ont interrogés sur la liberté d'expression. Les juristes ont pris le temps d'expliquer cette notion et ses limites en définissant également le racisme et la différence avec la discrimination. En abordant le racisme, dans plusieurs classes, en dissociant les notions de religion, origine et nationalité, nous avons également dû expliquer le principe de laïcité.

En abordant le thème des réseaux sociaux, nous avons défini ce qu'était une adresse IP afin de faire comprendre aux jeunes que même sur internet, les utilisateurs ne sont pas anonymes. Cela a permis de leur faire comprendre qu'en cas de problème, notamment de harcèlement, il était possible d'agir et qu'il n'y avait pas d'impunité sur internet.

Nous avons alors déterminé ce qu'était le harcèlement et l'avons distingué du racket. Nous avons ensuite communiqué le numéro de la ligne téléphonique mise en place par le gouvernement (3020) et fait un point sur les personnes ressources au sein de l'établissement en rappelant que certaines étaient soumises au secret professionnel (infirmière, assistante sociale, psychologue).

A ce sujet, dans l'une des classes rencontrées, nous avons été alertés sur une situation de harcèlement interne à la classe.
Par ailleurs, à l'issue de l'intervention, une élève est venue solliciter la juriste sur sa situation personnelle.
Le caractère inquiétant de ces situations a conduit l'ADEJ à les signaler à l'infirmière du collège.

Les élèves ont également posé beaucoup de questions sur la Justice, notamment concernant la Justice pénale des mineurs, la garde à vue, le dépôt de plainte et les différentes peines (amende, dommages et intérêt, prison ferme, sursis). A chaque fois, les juristes ont pris le temps de répondre à leurs questions.

Par ailleurs, en abordant le droit à l'image, et plus particulièrement sur l'interdiction de la diffusion des images de violences, nous avons expliqué la notion de non-assistance à personne en danger et distinguer les différences entre droit à l'image et droit à l'information.

« Que ferais-tu si ? »

Collège Jean Moulin

Initialement six actions ont été programmées pour les 17 et 24 mai, mais seules celles du 17 mai ont été réalisées. En effet, le 17 mai, nous avons été informés à notre arrivée de l'annulation des actions du fait de la grève des assistants d'éducation (AED). Par la suite, le calendrier ne nous a pas permis de reprogrammer les actions car les élèves n'étaient plus présents au sein de l'établissement.
Concernant les interventions maintenues, elles se sont déroulées tant bien que mal.
A chaque fois, nous avons relevé un nombre important d'absents. Cela s'explique par un fort taux d'absentéisme d'une part, et par le mouvement de grève nationale d'autre part.
Pour la première action, nous n'avons eu qu'une partie des élèves avec une demi-heure de retard, leur professeur étant absent.
A l'issue de cette intervention, une jeune fille nous a demandé de faire une interview pour le journal du collège. Nous avons volontiers pris le temps de répondre à ses questions.
Enfin, concernant la dernière classe rencontrée, nous avons eu des difficultés à avancer. Le groupe était dissipé, ils avaient du mal à s'écouter et il a été nécessaire de faire une mise au point. Ils posaient beaucoup de questions sans lien avec le thème. Nous nous sommes adaptés aux

difficultés et avons pris le temps de répondre, notamment sur la question des mineurs isolés étrangers et leur statut. Etant donné le manque de concentration des élèves, malgré leur petit nombre, il a été nécessaire de visionner le film une deuxième fois.
L'intervention n'a pas été réalisée dans son ensemble, car nous n'avons pas eu le temps d'aborder toutes les formes de maltraitance.
Par ailleurs, sur les trois classes rencontrées, nous n'avons eu le temps de distribuer les questionnaires d'évaluation qu'à une seule classe.

Collège Joseph Viala

Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Les élèves ont été participatifs et avaient de bonnes connaissances générales, sauf une classe qui semblait plutôt timide.
Dans une classe, trois élèves de niveau 6ème ont été ajoutés car leur professeur était absent, ils n'ont pas eu de difficultés à suivre l'intervention.
Suite aux interrogations des élèves, nous avons défini la majorité sexuelle.
Par ailleurs, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, nous avons insisté sur la définition et la distinction entre l'homophobie et l'orientation sexuelle.
Enfin, nous avons traité de la justice pénale, et plus particulièrement la responsabilité pénale des mineurs auprès des quatre groupes. Nous avons précisé le rôle du Juge des Enfants tant sur le volet civil (différents types de placement, distinction internat et foyer, l'intérêt de l'enfant…) que pénal.
Nous avons détaillé les différentes catégories d'infractions et le fonctionnement du casier judiciaire.

« L'audience est ouverte »

Collège Gaston Defferre

L'action s'est bien déroulée. Les élèves étaient agréables, intéressés et très participatifs.
Ils ont posé de nombreuses questions sur la justice, notamment sur le concours d'infractions et le cumul des peines.
En parallèle, nous avons abordé la protection des œuvres intellectuelles, à travers le téléchargement illégal que nous avons distingué du piratage.
Les jeunes n'ont pas pu remplir les questionnaires car n'ayant pas cours, ils n'avaient pas leurs affaires.

« Questions de violences »

Collège Henri Barnier

Sur les 7 classes rencontrées, les actions se sont plus ou moins bien déroulées suivant les groupes. En effet, dans certaines classes les élèves étaient totalement irrespectueux. Nous avons par exemple interrompu une action 10 minutes avant la fin en raison de ce comportement et dans une autre classe, les juristes, qui se sont retrouvés sans personnel de l'établissement dans la salle, l'infirmière ayant dû répondre à une urgence, ont dû exclure un jeune après que ce dernier ait giflé un camarade. Pour des questions de responsabilité, nous rappelons donc que la présence d'un membre de l'établissement est impérative.

Les interventions ont été animées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

Dans la majorité des classes, les élèves ont posé énormément de questions sur la justice (sur les différentes catégories d'infractions, les différentes formes de peines, le parcours de la plainte…). Il pourrait être opportun de proposer une action sur ce thème à l'avenir.

Suite aux questions des élèves, les juristes ont expliqué la notion de liberté d'expression et ses limites (insultes, menaces, diffamation, racisme).

En réaction aux vidéos projetées, un point a été fait sur l'autorité parentale et la place des grands frères/grandes sœurs. De même, en développant cette notion, des élèves ont posé des questions sur la maltraitance et sur la protection de l'enfance.

Concernant la vidéo sur l'agression sexuelle, les juristes ont insisté sur la notion de consentement. En distinguant le viol de l'agression sexuelle, des jeunes se sont interrogés sur le mariage forcé et ce qu'il était possible de faire face à ces situations.
Tout au long des interventions, il a été nécessaire de dissocier le Droit et la morale. En effet, pour certains jeunes, si une action, même permise par la loi, contrevient à leur mœurs, il est interdit de le faire pour tout le monde.

De même, nous avons explicité le rôle du témoin, que la majorité des jeunes définissent comme une « balance ».

b. Bouches-du-Rhône

« Droit et Internet »

Collège Henri Wallon à Martigues

Les actions au sein du collège se sont déroulées de manière classique, même si la dynamique d'intervention variait d'une classe à l'autre. Certaines classes se sont montrées participatives, tandis que pour d'autres les élèves étaient plutôt mutiques, mais dans l'ensemble ils ont, semble-t-il, apprécié le module proposé.
Cependant, pour deux interventions, nous avons débuté l'action avec du retard suite à un problème de communication interne, les professeurs ayant oublié notre présence.
Les deux dernières actions ont été introduites par le Principal du collège, qui a assisté à une partie de l'action.

Dans pratiquement toutes les classes, nous avons abordé la quasi-totalité des thèmes proposés.
Au cours de nos échanges, nous avons traité le harcèlement et l'atteinte à la vie privée. À travers l'exemple de l'affaire Alicia Durand, l'adolescente qui avait agressé une jeune fille et diffusé la vidéo sur la toile, nous avons pu voir les conséquences des vidéos de violence.
Ensuite, les élèves s'interrogeaient sur des infractions courantes spécifiques à Internet telles que le piratage, l'intrusion dans un système automatisé de données ou encore l'usurpation d'identité.
Enfin, ils étaient particulièrement intéressés par la justice pénale et notamment celle des mineurs. A cette occasion, nous avons défini les notions de recel, de légitime défense et celle de non-assistance à personne en danger.

Collège Gérard Philippe à Martigues

Nous avons été bien accueillis par l'équipe pédagogique. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées et semblent avoir été profitables aux élèves. Ceux-ci se sont montrés participatifs et intéressés, sauf dans deux classes où il a été nécessaire de faire plusieurs rappels à l'ordre. Notamment, dans une des classes, où un groupe de filles n'a cessé de bavarder, elles n'étaient pas intéressées car la classe avait déjà bénéficié d'une intervention sur le harcèlement.

A notre arrivée dans l'établissement pour le dernier jour d'actions, l'assistante sociale nous a signalé que dans la première classe que nous allions rencontrer, un problème de photos d'une jeune fille leur a été rapporté la veille. En effet, une jeune fille aurait envoyé des photos d'elle nue à son petit copain, qui les aurait à son tour partagées. La jeune fille a changé de classe récemment suite à un problème de harcèlement. En conséquence, à la demande de l'établissement, nous avons insisté sur le droit à l'image et sur l'interdiction de diffusion de certains contenus tels que les images pédopornographiques et les images de violence.

Suite à la question d'un élève, nous nous sommes également attardés sur les sites illicites tels que les sites pédopornographiques ou de vente de produits illégaux, notamment les armes et les stupéfiants.
Nous avons par ailleurs évoqué, à travers divers exemples, la protection des données personnelles et la possibilité de saisir la CNIL.
Enfin, dans toutes les classes nous avons traité la liberté d'expression et ses limites, tout en distinguant le racisme de la discrimination, notions souvent confondues.
Concernant la liberté d'expression et en réaction aux attentats de janvier 2015, dans une des classes, une parenthèse a été faite sur « Charlie Hebdo » et le blasphème.

Collège Ampère à Arles

Nous n'avons effectué qu'une action auprès d'une classe de 4ème. L'intervention a débuté avec vingt minutes de retard car nous attendions les élèves dans une salle alors que l'enseignante était dans une autre salle.
Les élèves se sont montrés intéressés même si les garçons étaient plutôt agités. Malgré le retard pris, nous avons pu voir les thèmes des réseaux sociaux et le volet sur le téléchargement.

Collège Matraja à Sausset-les-Pins

Nous avons été très bien accueillis par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le principal adjoint a pris le temps de nous accueillir pour le second jour d'intervention. Par ailleurs, l'assistante sociale a assisté à une des actions car elle exerce dans un autre établissement dans lequel nous devions intervenir quelque temps après.
Les élèves ont été agréables, intéressés et participatifs même si parfois certains semblaient immatures et d'autres plutôt naïfs.
Concernant le contenu des actions, nous avons remarqué que très peu d'élèves disposent d'un compte Facebook, contrairement à la majorité des jeunes rencontrés. Un élève nous a même dit qu'il n'était jamais allé sur internet.
Par ailleurs, certains d'entre eux avaient des préjugés sur la ville de Marseille, en particulier à propos des quartiers Nord. En effet, ils nous expliquent : « A Marseille, si on est pauvre, on est délinquant et faute de moyens pour s'abonner à internet, ils volent les câbles pour se connecter. »
Lorsque nous avons abordé les sites réservés aux plus de 18 ans, et plus particulièrement les sites de rencontres, nous avons été amenés à définir la pédophilie et la notion de majorité sexuelle. Nous avons également relevé une confusion dans leur esprit quant aux différentes orientations sexuelles.
Enfin, sur le thème du téléchargement, souvent les élèves avaient du mal à comprendre la distinction entre le téléchargement légal et illégal. Nous nous sommes alors attardés sur les droits d'auteurs et les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Collège Pasteur à Istres

Nous avons été bien accueillis au sein de l'établissement. Les interventions se sont très bien déroulées et les élèves ont été intéressés et participatifs. L'infirmière a assisté aux deux actions.

Lors de la première intervention, les échanges ont été très intéressants, notamment sur l'égalité hommes-femmes sur le plan professionnel ou sportif. Les élèves ont même dénoncé des clichés, par exemple, une jeune nous dit qu'elle fait du foot et que souvent « on pense que ces filles sont masculines ! ».

Partant de là, nous avons été amenés à déconstruire les préjugés sur l'homosexualité, notamment sur le fait que selon certains élèves les homosexuels ne sont pas « dans la normalité. » Nous leur avons expliqué qu'au même titre que les propos racistes, les propos homophobes étaient sanctionnés.
Par ailleurs, afin de dissiper toute confusion dans leur esprit, il a été nécessaire de définir et distinguer les notions de transsexuels et de travestis.
Concernant la seconde intervention, nous avons ajouté la nouvelle saynète de la BD qui porte spécifiquement sur la diffamation et le harcèlement. En effet, dans cette classe, au cours de l'année, un élève a subi ce genre de comportement de la part de ses camarades. Les élèves nous ont fait part eux-mêmes de ce problème. Suite à leurs propos, nous sommes alors revenus sur la diffamation et l'atteinte à la vie privée.
De la même manière, à cette remarque « il y a des choses ce n'est pas bien de les dire », il a été nécessaire de leur expliquer que parfois la morale et la loi ne posent pas les mêmes règles. En effet, ce que la morale réprouve, la loi peut l'autoriser.
Lorsque nous avons abordé la saynète sur le consentement et les relations sexuelles, suite aux interrogations des élèves, il a été nécessaire de définir les notions de viol et d'agression sexuelle. Partant de là, nous avons également abordé les violences conjugales.

Collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence

Nous avons été très bien accueillis par la CPE du collège et l'ensemble de l'équipe pédagogique.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. Cependant, concernant deux actions, les professeurs avaient oublié notre présence et nous avons eu les élèves avec du retard. La CPE a pu assister à la première partie d'une intervention.
Les élèves étaient calmes et à l'écoute, même si dans certaines classes, il a fallu solliciter leur participation. Ainsi, ils ont bien compris les notions abordées, ce qui nous a permis d'avancer.

En matière de contenu, outre les notions classiquement abordées, nous avons traité plusieurs points suite à leurs questions. Ainsi, nous avons expliqué qu'en cas de divorce des parents, l'autorité parentale restait conjointe, sauf décision contraire du Juge aux Affaires Familiales.

Par ailleurs, lorsque nous avons abordé la saynète portant sur les relations sexuelles, il a été nécessaire de définir le transsexualisme. De même, les élèves s'interrogeaient sur la prostitution et plus particulièrement si un homme pouvait pratiquer cette activité « gigolo ».
Un débat intéressant s'est instauré dans une classe sur les clichés hommes-femmes, notamment dans le domaine professionnel. Les élèves ont ainsi eux-mêmes multiplié les exemples pour déconstruire les stéréotypes.

Enfin, dans toutes les classes, il a été nécessaire de traiter la justice pénale des mineurs.
L'action semble avoir atteint ses objectifs.

« Je(u) suis citoyen ! »

Collège Château double à Aix-en-Provence

L'action a été effectuée auprès d'une classe de 5ème.
Nous avons débuté l'intervention avec plus de dix minutes de retard car nous avons dû attendre l'arrivée des élèves et de leur professeur.

Au début, les élèves se sont montrés à l'écoute et participatifs. Ils ont choisi de débattre sur la « loi interdisant le port des signes religieux à l'université ». Lorsqu'ils se sont mis à travailler sur les arguments, certains n'étaient pas intéressés et bavardaient. Il a fallu faire plusieurs rappels à l'ordre, ce qui a quelque peu perturbé le bon fonctionnement de l'action, ce qui était dommageable, étant donné que le reste de la classe s'est prêtée volontiers au jeu et avait des arguments intéressants. Du fait du manque d'implication de certains élèves, cela a nui au « débat parlementaire » et au vote de la loi.

Par ailleurs, le professeur présent à la seconde heure, s'est absenté pendant une demi-heure, aussi nous tenons à rappeler que pour des raisons de responsabilité, la présence d'un membre de l'équipe éducative est exigée.
Malgré ces contraintes, nous avons pu aborder certaines notions suite aux questions des élèves. En effet, suite à la définition de la liberté d'expression, nous avons envisagé ses limites telles que les injures privées et publiques. Ensuite, nous avons distingué les notions de racisme et de discrimination.

De la même manière, nous avons traité de la législation applicable en matière de droit à l'image car un élève nous a demandé : « Si on reçoit des images dénudées d'une fille et qu'on fait tourner, on est responsable ? ». Nous avons donc expliqué les infractions liées à la pédopornographie.

« En quête de justice »

Collège Ubelka à Auriol

Nous tenons à nous excuser à nouveau de notre retard, car nous avons eu des difficultés à trouver le collège.
Nous avons été très bien accueillis au sein de l'établissement. Les élèves ont été intéressés, à l'écoute et plutôt participatifs malgré leur timidité. Ils avaient étudié le thème de la justice en cours et ils avaient de bonnes connaissances. A la demande du professeur, ils ont pris des notes.
L'action s'est donc déroulée de manière classique et semble avoir atteint ses objectifs.

Collège Sacré Cœur à Aix-en-Provence

Les actions se sont dans l'ensemble bien déroulées. Nous avons rencontré des élèves de niveau 4ème. Lors d'une intervention, en raison des voyages scolaires prévus, la classe n'était pas au complet et la référente a ajouté quelques élèves afin qu'ils bénéficient également de l'action.

Les élèves avaient étudié la thématique de la justice, qui est prévue au programme scolaire des 4èmes, nous avons donc pu avancer plus vite. Cela nous a permis de compléter leurs connaissances et d'approfondir certaines notions, notamment en diffusant une seconde vidéo, qui n'est initialement pas prévue dans cet outil.

Nous avons également développé la question de la réclusion criminelle à perpétuité et les mesures de sûreté. Suite à ces développements, nous sommes revenus à titre d'exemple, sur les affaires Patrick Henry, condamné à la peine maximale en France et El Chapo, le mafieux mexicain.

« Que ferais-tu si ? »

Collège Jas-de-Bouffan à Aix-en-Provence

Nous avons été très bien accueillis au sein de l'établissement. Les actions se sont déroulées de façon classique.

Dans l'ensemble, les élèves étaient agréables et ont posé beaucoup de questions, notamment sur les tenants et les aboutissants de l'autorité parentale (Pourquoi l'autorité parentale ? Quelles en sont les limites ?…). Parfois, certains ont évoqué spontanément des situations personnelles.

Concernant la maltraitance, ils se sont interrogés sur ses différentes formes, notamment sur l'atteinte à la moralité ou à la santé. D'autres ont perçu, comme c'est souvent le cas, le placement d'un enfant maltraité comme une sanction.
Nous avons alors précisé le rôle du Juge des Enfants et la prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant.
A cette occasion, les jeunes ont souvent évoqué aussi les violences conjugales.

Par ailleurs, les juristes ont dû insister sur certaines notions qui apparaissaient confuses pour les jeunes. Ainsi, nous avons dû multiplier les exemples afin qu'ils fassent la distinction entre la légitime défense et la vengeance. Il en a été de même pour distinguer les notions de religion, d'origine et de nationalité.

Enfin, les élèves se sont montrés particulièrement intéressés par les principes de la justice pénale applicable aux mineurs. Ici, suite à leurs propos, nous avons envisagé l'articulation entre le droit pénal et civil. De même, un point sur le harcèlement et les différentes formes que peut prendre ce comportement, notamment les appels malveillants, a été fait.

Au début d'une des interventions, l'enseignante a fait une mise au point avec les élèves et nous a signalé qu'il s'agissait d'une classe difficile avec un niveau assez faible. Nous nous sommes alors adaptés aux difficultés. Il est apparu que les élèves étaient intéressés et ont posé des questions pertinentes.

Cependant, vers la fin de l'intervention, une des enseignantes a fait appel au principal afin de faire une mise au point avec les élèves. Nous avons été surpris car si certains se sont dissipés, l'intervention s'est tout de même bien déroulée.

En définitive, au terme de l'ensemble des actions réalisées, il nous semble que le module a pleinement atteint ses objectifs.

« Questions de violences »

Collège Robert Morel d'Arles

Nous avons été très bien accueillis par Madame Pluquet, la principale de l'établissement.

Deux actions étaient prévues, mais une seule a été effectuée, en effet la seconde a été annulée après une heure d'attente et de recherche de la classe. Il s'est avéré que l'enseignant avait oublié notre présence et que par la suite il a refusé d'aménager son temps de cours pour permettre la réalisation de l'intervention. Au vu du calendrier et à l'approche des vacances scolaires d'été, il n'a pas été possible de reprogrammer l'action.

Concernant la classe rencontrée, les élèves étaient participatifs et intéressés. Ils ont posé beaucoup de questions sur la justice pénale des mineurs. Les juristes ont, à chaque fois, pris le temps de répondre à leurs interrogations.

V. Projets spécifiques

A. Ateliers d'implication civique (Marseille)

1. Description

A la demande de la PJJ des Bouches du Rhône, l'ADEJ avait créé un support pédagogique (Powerpoint) afin de proposer des interventions collectives dans le cadre d'un nouveau dispositif de mesures alternatives aux poursuites.

Il s'agit de la présentation d'un diaporama, contenant des photos symboliques (Tribunal, avocats…) et des informations données sous forme de tableaux et schémas : cela permet de susciter l'interaction des participants, et de fournir une information au plus près des représentations et stéréotypes qu'ils peuvent avoir et de leurs expériences de vie respectives (environnement social, économique, urbain, familial…)

2. Objectifs

Outre les objectifs décrits dans les circulaires du Ministère de la Justice, l'ADEJ propose de décliner deux principaux objectifs.

- **Compréhension par le mineur du fonctionnement Républicain et social**, afin qu'il prenne conscience qu'il est une composante de la société, qu'il a la possibilité d'exercer sa citoyenneté et qu'il va évoluer tout au long de sa vie dans cette société : société qui a un mode de fonctionnement propre qu'il doit maîtriser pour bénéficier des droits et devoirs qu'elle confère et exercer ses libertés.
- **Compréhension par le mineur du système judiciaire**, afin qu'il puisse mettre en perspective sa situation au vu de la Justice d'une façon générale, qu'il comprenne le sens de l'alternative aux poursuites, qu'il ait conscience des conséquences d'une infraction commise et qu'il s'identifie comme acteur indirect (législation) et potentiellement direct de la Justice.

3. Contenu

- Introduction générale sur la justice et sur sa place dans notre société
- L'exercice des droits et devoirs
- Les infractions et leurs conséquences (victimes/auteurs/société)
- Etude de cas

Durée : 3h

4. Interventions

Date	Age	Filles	Garçons	Total
20-janv-16	14-18 ans	3	5	8
2-mars-16	15-17 ans	2	4	6
6-avr-16	14-17 ans	0	7	7
18-mai-16	15-17 ans	5	4	9
15-juin-16	14-17 ans	1	7	8
13-juil-16	13-17 ans	3	11	14
21-sept-16	12-18 ans	4	9	13
19-oct-16	13-18 ans	1	8	9
30-nov-16	15-18 ans	3	6	9
14-déc-16	15-17 ans	0	5	5
TOTAL : 10 interventions		**22**	**66**	**88**

5. Déroulement

Même si les objectifs sont toujours traités au sein des différents ateliers d'implication civique (AIC), le déroulement de chaque session s'avère spécifique. Ainsi, chaque atelier fait l'objet d'un bilan à part entière.

De façon générale, dans un premier temps, les jeunes participants sont en retrait et ne veulent pas s'impliquer. Nous nous sommes rendu compte qu'ils pouvaient nous assimiler à des fonctionnaires de police ou à des magistrats, ce qui ne facilitait pas la prise de contact. Nous devons donc insister sur notre métier et notre rôle afin de créer un climat propice à l'échange. Selon les ateliers, les intervenants parviennent plus ou moins à susciter l'échange en envisageant des notions qui, généralement, interpellent et intéressent les jeunes.

Ainsi, les juristes commencent toujours l'atelier en re-contextualisant celui-ci. Les jeunes se montrant alors plus réceptifs sur les notions de justice pénale, cela permet, sinon d'impulser un échange, au moins de susciter leur intérêt.

Afin de faire le lien avec le parcours judiciaire personnel de ces jeunes, les juristes mettent en avant les dispositifs d'alternatives aux poursuites et notamment l'AIC dont ils font l'objet, afin qu'ils ne fassent plus la confusion entre l'absence de condamnation et l'absence de réponse pénale. Ils comprennent généralement que l'AIC constitue une réponse pénale même si cela n'est en aucun cas une peine. En effet, pour eux l'absence de poursuites et donc de condamnation équivalait à une impunité pure et simple.

Sur chaque atelier, les juristes expliquent les différentes formes que peut prendre une peine de prison (ferme, sursis simple ou avec mise à l'épreuve, alternatives à l'emprisonnement). La notion de récidive est définie et ses conséquences sont expliquées. Cela permet d'expliquer le rôle du casier judiciaire et le principe de non-automaticité de son effacement. Les juristes distinguent l'amende des dommages et intérêts et donc rappellent la différence entre responsabilité civile et responsabilité pénale. Souvent, la distinction entre un avocat commis d'office et un avocat pris en charge par l'aide juridictionnelle est expliquée.

De façon un peu plus spécifique, mais récurrente dans plusieurs AIC, la circonstance aggravante de commission de l'infraction en « réunion » est distinguée de l'infraction autonome de « bande organisée ». De même, nous revenons souvent sur les droits des personnes gardées à vue, qui aux dires des jeunes ne seraient pas toujours respectés par la police.

Dans un second temps, les juristes envisagent les notions plus centrées sur la citoyenneté, l'élaboration de la loi, les buts de cette dernière, les notions de droits et d'obligations etc., en faisant toujours le lien avec « le pénal ». Pour cela, ils s'efforcent de toujours rebondir sur les propos ou les réactions des participants afin de maintenir une certaine dynamique.
La liberté d'expression et ses limites suscitent souvent des interrogations notamment au regard de certains évènements d'actualité comme les attentats à Charlie Hebdo, les propos de certaines personnes publiques (humoristes ou politiques).

Atelier du 20/01/2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	62,50%	2	25,00%	1	12,50%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	87,50%			1	12,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,38					

Nombre de filles	3
Nombre de garçons	5
Total	8

Sur les 10 jeunes convoqués, 8 étaient présents, dont l'un est arrivé avec 40 minutes de retard. Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, a accueilli les jeunes en leur expliquant les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place ; nous avons ensuite débuté l'atelier.

Nous avons animé l'intervention de manière classique. Dans l'ensemble, les jeunes sont restés calmes et à l'écoute mais assez peu participatifs, à l'exception de trois d'entre eux.

C'est en abordant le thème de la justice que nous avons commencé à être sollicités. En expliquant le principe de la justice pénale des mineurs, nous avons eu des questions sur le régime de la garde à vue, le contrôle judiciaire, le principe de l'individualisation de la peine et ses différentes formes : condamnation à perpétuité, mesure de sûreté, détention provisoire et liberté conditionnelle, ainsi que les différences entre le sursis et le sursis avec mise à l'épreuve. Nous avons également traité du dépôt de plainte.

Par la suite, en abordant les droits de l'enfant et les principaux droits prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nous avons expliqué le principe de la liberté d'expression, dont nous avons défini les limites, notamment avec l'interdiction d'insulter, de menacer, ou de tenir des propos racistes. A cette occasion les jeunes ont également parlé du tragique attentat survenu en janvier 2015 dans les locaux du journal Charlie Hebdo.

Atelier du 02/03/2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	50%	3	50%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	4	66,66%			2	33,33%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,83					

Nombre de filles	2
Nombre de garçons	4
Total	6

Sur les 9 jeunes convoqués, 7 étaient présents au début de l'atelier, il en restait 6 après la pause. En effet, malgré nos avertissements et ceux de Mme CABASSE, une jeune n'est pas revenue après la pause.

Concernant cet atelier, Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, a accueilli les jeunes et a assisté à la première partie de l'intervention.

Dans l'ensemble, les jeunes sont restés calmes et à l'écoute mais assez peu participatifs lors de la première partie de l'atelier, et un peu plus après la pause.

Nous avons animé l'intervention de manière classique, et c'est au fil de la présentation qu'ils ont commencé à poser des questions, notamment lorsque nous avons détaillé le thème de la justice.

Par la suite, en abordant les droits de l'enfant, ils nous ont interrogés sur le placement d'enfant par l'Aide Sociale à l'Enfance.
De même, ils s'interrogeaient sur l'attribution et les possibilités de changement du nom et/ou prénom d'une personne.

Il ressort des questionnaires que les jeunes se sont montrés réceptifs à l'atelier et que les objectifs de l'action semblent atteints. En revanche, nous regrettons qu'une jeune n'ait pas assisté à l'intégralité de l'action.

Atelier du 06/04/2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	71,43%	2	28,57%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	7	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,57					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	7
Total	7

Sur les 9 jeunes convoqués, 7 étaient présents.

Pour s'adapter aux nouveaux horaires du tribunal, ceux de l'atelier ont été modifiés pour se dérouler de 13h30 à 16h30. Avec la fouille de la sécurité et le temps d'installation, l'atelier ne commence qu'à partir de 13h45.

Mme CANADAS de l'UEAT a accueilli les jeunes en leur expliquant les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

Il est à noter que cet atelier s'est particulièrement bien déroulé, le groupe était à l'écoute et participatif, ce qui a donné lieu à de bons échanges entre les jeunes et les juristes.

En abordant le thème de la justice, outre les développements habituels, nous avons traité des délais de traitement des affaires judiciaires, de la comparution immédiate, de la légitime défense et des alternatives aux poursuites et à l'incarcération.

Sur le thème de la citoyenneté, nous sommes revenus sur le recensement et la journée Défense et citoyenneté. Les jeunes ont également voulu aborder le principe d'égalité en partant de la devise de la France. A cette occasion, la liberté de manifester a été abordée, notamment dans le contexte des manifestations contre la « loi travail ».
Dans l'échange, un jeune nous a parlé des violences policières et nous avons alors expliqué le cadre légal d'intervention des forces de l'ordre. Aussi, nous avons abordé le contexte particulier de l'état d'urgence.

Il ressort des questionnaires que les jeunes se sont montrés réceptifs à l'atelier et que les objectifs de l'action semblent atteints.

Atelier du 18 mai 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	6	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,67					

Nombre de filles	5
Nombre de garçons	4
Total	9

Sur les 12 jeunes convoqués, 9 étaient présents. Parmi eux, trois jeunes filles sont arrivées avec dix minutes de retard. L'atelier a commencé à 13h45, le temps que tout le monde passe le filtre de sécurité.

En l'absence de Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, un éducateur a procédé à la présentation de l'atelier. Il a accueilli les jeunes en leur expliquant les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place. Nous avons ensuite débuté l'atelier seulement aux environs de 14h.

Dans l'ensemble, les jeunes sont restés calmes et à l'écoute mais assez peu participatifs, à l'exception de trois jeunes filles.

Cependant, il a été nécessaire de faire plusieurs rappels à l'ordre aux trois retardataires, qui ne cessaient de bavarder. Nous avons alors séparé deux jeunes filles, qui malgré cela ont continué à communiquer. Nous avons à nouveau clarifié le cadre de l'atelier. Nous tenons à rappeler tout l'intérêt de ne pas convoquer des co-auteurs au même atelier.

Concernant le contenu de l'intervention, lors de la première partie, nous avons abordé la notion de liberté d'expression et ses limites. Il a été nécessaire de distinguer homophobie et homosexualité afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des jeunes. Certaines jeunes filles avaient du mal à comprendre l'existence de ce type de relation.

Après la pause, les jeunes sont revenus avec plus de 10 minutes de retard : les mêmes jeunes filles, retardataires au début de l'atelier, l'étaient à nouveau. À leur retour au passage de Sécurité, elles se sont fait remarquer et ont été exclues par la Sécurité. En effet, elles ont été rappelées à l'ordre par la Police, et ils ont échangé des mots peu amènes. Nous avons essayé

de calmer les jeunes, mais deux d'entre elles ont continué à être virulentes. L'une d'elles était plus en retrait mais elle a suivi ses amies.

Nous les avons accompagnées vers la sortie et immédiatement prévenu le SEAT. L'éducateur est aussitôt arrivé et a tenté de les réintégrer au sein du tribunal. La police a maintenu l'exclusion.

Nous avons repris seulement à 15h45. L'ambiance était un peu tendue mais les jeunes se sont montrés plus participatifs.

L'agent de sécurité est venu nous voir pour nous signaler que deux jeunes exclues étaient revenues les menacer. Par la suite, la greffière en chef, Madame JANKOV, est également venue faire le point sur cet incident.

Malgré cela, nous avons animé l'atelier en débordant sur le temps imparti mais il n'a pas été possible de voir tout le contenu de l'atelier.

Atelier du 15 juin 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	50,00%	4	50,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	6	75,00%			2	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,38					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	7
Total	8

Sur les 12 jeunes convoqués, 10 étaient présents. Parmi eux, deux jeunes étaient convoqués pour répondre à une condamnation de stage de citoyenneté. Or, l'atelier n'est pas prévu pour ce cas de figure. C'est pourquoi il a été décidé qu'une juriste de l'ADEJ animerait l'atelier et qu'une autre se chargerait de s'entretenir avec ces deux jeunes. Ces derniers avaient plusieurs affaires en cours et ne savaient pas pour quelle affaire ils étaient convoqués. Madame CABASSE a assisté à l'intervention de la juriste.

Concernant les autres jeunes, l'atelier s'est déroulé de manière classique.
Suite au changement d'horaires du tribunal et donc de l'atelier, nous avons commencé avec quinze minutes de retard, le temps que tout le monde passe le filtre de sécurité.

Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, a procédé à la présentation de l'atelier, avant d'accompagner l'autre juriste. Elle a accueilli les jeunes en leur expliquant les raisons de leur convocation ainsi que le contenu du dispositif particulier mis en place.

Dans l'ensemble, les jeunes ont été calmes et à l'écoute. Ils se sont montrés participatifs au bout des dix premières minutes. Les échanges ont été intéressants et constructifs, même si deux d'entre eux paraissaient plus immatures.

Outre les notions abordées classiquement, les jeunes s'interrogeaient sur la notion de la majorité sexuelle. Par la suite, il a été nécessaire de définir et distinguer les notions d'agression sexuelle et de viol.

Comme souvent, les jeunes sont revenus sur le trafic de stupéfiants et les sanctions encourues par le guetteur.

Par ailleurs, suite à l'actualité récente, nous avons également abordé la question du terrorisme et de l'embrigadement des enfants soldats.

Enfin, lorsque nous avons abordé le régime de la garde-à-vue, les jeunes nous ont interpellés sur le traitement des empreintes génétiques et papillaires. Ils souhaitaient savoir s'il était possible de les effacer. Nous avons pris le temps de répondre à leurs interrogations, en évoquant notamment l'existence de la CNIL et son rôle.

Il ressort des questionnaires que les jeunes se sont montrés réceptifs à l'atelier et que les objectifs de l'action semblent atteints.

Atelier *« exceptionnel »* du 15 juin 2016

Deux jeunes de l'AIC étaient convoqués pour répondre d'une condamnation à un stage de citoyenneté. La seconde juriste s'est chargée de s'entretenir avec les deux jeunes cités dans le cadre d'un atelier « exceptionnel » de 14h à 16h.

Cette rencontre a été l'occasion pour eux de faire part de leurs réalités, mais aussi de leurs représentations sur le système judiciaire et sur la société dans son aspect normé de façon générale.
Ainsi, en partant de leur parcours pénal, notamment des infractions de violences volontaires aggravées par la circonstance d'être commises sur Personne Dépositaire de l'Autorité Publique ou sur Personne Chargée d'une Mission de Service Public, nous avons pu amorcer un échange intéressant et constructif sur l'intérêt et le rôle de la loi. Pour eux, la loi était forcément contraignante, synonyme de limite dans l'exercice de leurs libertés.

Après avoir envisagé la question des relations Police/Justice avec les justiciables et en particulier la problématique des violences policières, nous avons échangé longuement sur les conséquences de leurs parcours judiciaires sur leur insertion sociale et professionnelle future. En effet, ils étaient en formation professionnelle et, ayant encore plusieurs affaires en cours, ils s'interrogeaient sur les conséquences des mentions de condamnations sur leurs casiers judiciaires.

A force d'exemples et de mises en perspectives, ils ont pu comprendre et assimiler le rôle protecteur de la loi en ce qu'elle peut effectivement limiter ou encadrer nos libertés, mais uniquement dans l'optique de protéger la société.

Atelier du 13 juillet 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	7	50,00%	6	42,86%	1	7,14%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	12	85,71%			2	14,29%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	13	92,86%			1	7,14%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	13	92,86%			1	7,14%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,86					

Nombre de filles	3
Nombre de garçons	11
Total	14

Sur les 14 jeunes convoqués, tous étaient présents. Quelques-uns étaient accompagnés par leurs parents, qui semblaient plutôt inquiets. Nous avons pris quelques minutes pour leur expliquer le déroulement de l'atelier, notamment en précisant l'horaire.

Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, a assisté à l'intégralité de l'intervention et un éducateur s'est joint à nous pour la seconde partie.

Cet atelier s'est particulièrement bien déroulé, le groupe était à l'écoute et participatif, ce qui a donné lieu à de bon échanges entre les jeunes et les juristes. Seul un jeune homme ne semblait pas très intéressé, sauf au moment où nous avons traité la liberté d'expression et ses limites, en particulier les injures.

Dans un premier temps, nous avons envisagé le processus d'élaboration de la loi. Plusieurs jeunes avaient de bonnes connaissances sur ce point.

Lorsque nous avons détaillé la nature de certaines infractions, nous nous sommes attardés sur l'interdiction de cracher et de laisser les déjections canines. Certains jeunes étaient interloqués par le montant de l'amende. Il a été nécessaire de revenir sur les règles du vivre ensemble et notamment dans les espaces publics. Concernant l'intérêt des amendes, nous avons expliqué l'utilisation de la recette publique afin de de mieux comprendre le système de solidarité.

Les jeunes s'interrogeaient beaucoup sur le milieu carcéral (activités, visites, parloir conjugal…) et le traitement des infractions commises au sein des prisons (violences physiques et sexuelles). Afin de dépasser certaines représentations erronées, il a été nécessaire de leur expliquer que les lieux de privation de liberté ne sont pas des zones de non-droit.

Atelier du 21 septembre 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	30.77%	6	46.15%	3	23.08%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	12	92.30%			1	7.70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	11	84.62%			2	15.38%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	11	84.62%			2	15.38%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6.54					

Nombre de filles	4
Nombre de garçons	9
Total	13

Sur les 14 jeunes convoqués, 13 étaient présents. Mme CABASSE, responsable de l'UEAT, a procédé à la présentation de l'atelier.

Dans l'ensemble, les jeunes sont restés calmes et à l'écoute mais assez peu participatifs lors de la première partie de l'atelier, et un peu plus après la pause.

Nous avons animé l'intervention de manière classique, et c'est au fil de la présentation que certains ont commencé à poser des questions.

Comme souvent, nous avons abordé la liberté d'expression et ses limites, notamment suite à la remarque d'un jeune « Pourquoi on parle de liberté d'expression alors qu'on ne peut pas tout dire ? »

En abordant la justice pénale, les jeunes se sont montrés un peu plus impliqués.

Nous avons envisagé les différentes catégories d'infractions, et plus spécifiquement la notion de circonstance aggravante et son incidence sur la peine encourue.
Dans la continuité de nos échanges, nous nous sommes attardés sur la possibilité de requalifier les faits dans certaines affaires.

Nous avons aussi expliqué que, dans le cadre d'une procédure pénale, les droits de la défense sont reconnus à la personne poursuivie ou soupçonnée d'avoir commis une infraction, à toutes les étapes de la procédure judiciaire.

Certains jeunes s'interrogeaient sur l'accès aux données personnelles, notamment des fichiers de police et le rôle de la CNIL. Un jeune a demandé à cette occasion s'il était possible de récupérer les clichés pris au moment du placement en garde-à-vue.
Enfin, nous avons abordé les conditions de vie dans le milieu carcéral, en précisant que les lieux de privation de liberté ne constituaient pas des zones de non-droit.

En conclusion, les jeunes semblent avoir saisi le rôle de la loi et de la justice, et malgré un début laborieux, il apparaît donc que cet atelier a atteint ses objectifs.

Atelier du 19 octobre 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	66,67%	3	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	7	77,78%			2	22,22%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,00					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Sur les 12 jeunes convoqués, 9 étaient présents à 13h30, un dixième s'est présenté avec une demi-heure de retard. A la pause, une jeune n'est pas revenue malgré les avertissements de l'UEAT et des juristes de l'ADEJ.

Nous avons animé l'intervention de manière classique. Dans l'ensemble, les jeunes sont restés calmes et à l'écoute, mais assez peu participatifs.

Comme à l'accoutumée, c'est en abordant le thème de la justice que nous avons commencé à être sollicités. En expliquant le principe de la justice pénale des mineurs, nous avons eu énormément de questions sur le régime de la garde à vue. Beaucoup nous ont signalé ne pas avoir reçu la signification de leurs droits et ne pas avoir apprécié les conditions de leur garde à vue, notamment les geôles du commissariat.

En continuant le thème de la justice, les jeunes ont été étonnés du quantum des peines et du montant maximal de certaines amendes. En leur répondant, nous avons également rappelé que la peine de mort a été abolie en France.

Enfin, nous avons abordé les conditions de vie dans le milieu carcéral.

En conclusion, les jeunes semblent avoir saisi le rôle de la loi et de la justice, et malgré un début laborieux, il apparaît donc que cet atelier a atteint ses objectifs.

Atelier du 30 novembre 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	8	88,89%	1	11,11%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,78					

Nombre de filles	3
Nombre de garçons	6
Total	9

Sur les 11 jeunes convoqués, 9 étaient présents.

Il est important de souligner que cet atelier s'est particulièrement bien déroulé. Il a été difficile au début de lancer la dynamique du groupe, mais dès que les jeunes ont compris le principe de l'atelier, les échanges ont été très riches, ce qui est rare dans le cadre de cette intervention.

L'intervention a été animée de façon classique, avec un approfondissement de certaines notions suite aux échanges avec les jeunes.

Nous avons commencé par définir la liberté d'expression ainsi que ses limites. En expliquant le racisme, il a été nécessaire de distinguer l'origine de la nationalité et de la religion. De même, nous avons dissocié le Droit et la morale.

En abordant le thème de la justice, les jeunes ont posé beaucoup de questions, notamment sur la justice pénale des mineurs, le rôle de l'avocat, du juge ou du Procureur de la République, ainsi que sur la vie carcérale, plus particulièrement dans un établissement pénitentiaire pour mineurs.

Ils nous ont fait part de certaines remarques désobligeantes de la part des policiers, et ont également mentionné des exemples de violences policières. En abordant le rôle de la Police, certains nous ont interrogés sur les différences entre la Police municipale et la Police nationale. Nous avons également traité du port d'arme, pour les policiers comme pour les citoyens.

Dans les échanges, la notion de non-assistance à personne en danger a été abordée. En revenant sur les limites de la liberté d'expression, d'eux-mêmes les jeunes ont parlé du harcèlement. Nous avons alors fait un point sur cette notion et rappelé quelles étaient les personnes ressources vers qui se tourner en cas de besoin.

Sur le thème de la citoyenneté, en parlant du Droit à la vie, nous avons dû expliciter cette notion et la distinguer de l'avortement et de l'abandon.
De même, nous avons traité de l'autorité parentale et du rôle des représentants légaux.

Il ressort de cet atelier que des échanges particulièrement riches ont eu lieu entre les jeunes et les intervenants, et il apparait que les objectifs de l'intervention sont remplis.

Atelier du 14 décembre 2016

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	80,00%	1	20,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	4	80,00%			1	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,60					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	5
Total	5

Sur les 6 jeunes convoqués, 4 étaient présents à 13h30, un cinquième est arrivé à 14h10.
Un jeune nous a informés que c'était le troisième atelier d'implication civique auquel il participait, ce qui nous a paru étonnant. Après vérification, il s'avère qu'il avait été convoqué à un atelier auquel il n'est pas venu, et qu'il a participé à celui du 21 septembre 2016. L'information a été transmise à l'UEAT.

L'atelier a été animé classiquement. Les jeunes se sont montrés très passifs jusqu'à la pause, un peu moins ensuite.

Nous sommes restés un long moment sur le principe de personnalisation de la peine et sur le rôle des différents acteurs du procès pénal (avocat, procureur, juge). Nous avons également abordé les différentes missions du Juge des Enfants dans son rôle de protection et de sanction.
De même nous avons éclairci le rôle de la P.J.J. et distingué les MECS des CEF ou CER (pour certains jeunes, le foyer est une sanction).

Par ailleurs, sur le thème de la citoyenneté, les jeunes nous ont interrogés sur la discrimination.

B. Forum de recrutement « Service civique » le 16 novembre 2016

Dans le cadre du projet « Club de droit » en partenariat avec le Défenseur des Droits, l'ADEJ accueille des jeunes en service civique pour l'année scolaire 2016/2017. Afin de maximiser la diffusion de nos offres de missions, nous avons participé au forum de recrutement du Service civique organisé par le CRIJPA de Marseille le 16 novembre 2016.

Le forum a eu lieu dans les locaux du CRIJPA le mercredi 16 novembre 2016 de 14h à 18h. La première heure, les candidats ont pu assister à une réunion d'information sur le service civique dans la mezzanine du CRIJPA, ce qui a en partie limité le nombre de visiteurs sur les différents stands. Par la suite, il y a eu plus de visites.

22 partenaires étaient présents pour environ 250 offres de Service civique.

Nous avons rencontré 16 jeunes à qui nous avons présenté la mission de service civique dans le cadre du projet « Club de droit. »

La Provence | Journal du 17/11/16

ENGAGEMENT CITOYEN

Le service civique recrute sur La Canebière

François Hollande avait proposé, en 2015, d'universaliser le service civique créé en 2010 en remplacement du service militaire, afin de recruter davantage de bénévoles et de valoriser l'engagement citoyen des jeunes. Objectif réussi, puisque *"environ 100 000 d'entre eux se sont porté volontaires en 2016, contre 60 000 entre 2010 et 2015 pour œuvrer dans une association"*, selon Giulia Profeta, chargée du forum organisé par le Centre régional information jeunesse de Provence Alpes hier après-midi sur La Canebière. Et le chiffre ne va pas cesser d'augmenter, puisque plusieurs dizaines de jeunes âgés en moyenne de 21 ans se sont rendus à l'événement afin de s'informer sur le sujet et écouter les témoignages d'anciens bénévoles. Nathan, un jeune homme de 17 ans, déscolarisé depuis un an et Haméariata, ont pu partager leur expérience. Au total, 22 partenaires du Crij étaient là pour représenter leur association et rendre compte de leurs actions. En voie de réorientation pour la plupart, ces jeunes sortis du système scolaire se sont déplacés pour trouver une cause à servir n'importe où dans le monde et dans un domaine qui les intéresse : la culture, le sport, la santé ou encore le social. Un large panel, donc, afin de recruter pour une période de six à douze mois un maximum de futurs bénévoles qui seront indemnisés à la hauteur de 570 € par mois. Motivés pour servir une cause noble, ces anciens étudiants peuvent aussi utiliser ce service civique comme tremplin pour l'emploi. Une expérience qui ne requiert pas de qualification particulière, si ce n'est d'avoir entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'être, surtout, très motivé.

Ch.B.

C. Actions diverses Bouches-du-Rhône

1. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Lycée Louis Aragon – Les Pennes Mirabeau	Tribunal mode d'emploi	CAP1 Fleur	9	2	11
		CAP1 Fleur	10	1	11
Collège Robespierre – Port St Louis du Rhône	Droit et Internet	6è B	12	10	22
		6è D	12	10	22
		3è 1	14	9	23

Actions FIPD

Collège Robespierre – Port St Louis du Rhône	Droit et Internet	6è C	8	16	24

2. Déroulement

« Droit et Internet »

Au collège Robespierre de Port Saint Louis du Rhône, les interventions ont été réalisées dans le cadre d'une convention passée avec l'établissement. Une des interventions a été prise en charge par les fonds FIPD.

Nous avons été bien accueillis au sein du collège. Dans l'ensemble, les élèves se sont montrés participatifs et intéressés par l'action que nous avons effectuée.

Les interventions se sont déroulées dans un contexte un peu particulier puisqu'à la demande de l'établissement le planning initialement prévu a été modifié. En effet, il était prévu que nous ne rencontrions que les classes de 6ème, mais suite à la découverte par l'établissement d'une situation de harcèlement dans une classe de 3ème, il nous a été demandé de faire une action avec cette classe au lieu de la 6ème prévue, en axant principalement les thèmes autour du harcèlement, chose que nous avons faite. Nous avons donc rencontré trois classes de 6ème et une de 3ème.

Concernant les classes de 6ème :

A notre arrivée, l'assistante sociale et la documentaliste nous ont présenté le travail effectué par les élèves sur le harcèlement. En effet, après notre intervention l'année précédente auprès des délégués de classe, les élèves avaient réalisé un Powerpoint, mis en ligne sur le site du collège.
Dans l'ensemble, les élèves étaient intéressés et participatifs. Nous avons traité à peu près les mêmes thèmes avec les trois groupes (Facebook, Skype, Twitter et, pour deux classes, les sites réservés aux plus de 18 ans), ce qui nous a permis d'aborder le droit à l'image, la vie privée et l'utilisation des données personnelles sur les réseaux sociaux.

Les jeunes ont semblé comprendre assez vite les notions abordées, même si certains paraissaient un peu naïfs, en étant persuadés de la véracité des vidéos qu'ils pouvaient voir sur internet. Nous leur avons rappelé l'importance de comparer les sources en cas de doutes.

Suite aux différentes questions au cours des interventions, nous avons expliqué la justice pénale des mineurs, le dépôt de plainte et les risques encourus en cas de dénonciation calomnieuse.

Concernant la classe de 3ème 1

Suite à un problème de harcèlement dans cette classe, la direction a décidé de sensibiliser les élèves sur ce type de comportement. Le principal et le principal adjoint sont intervenus pour expliquer aux élèves les raisons de notre intervention.

Au regard du contexte, les jeunes étaient assez mutiques et l'ambiance un peu tendue. Par la suite la classe s'est montrée participative, intéressée et a fait preuve d'une bonne compréhension.

Pour traiter au mieux du harcèlement, nous avons traité des thèmes des réseaux sociaux, de la vie privée et du droit à l'image. Les élèves ont semblé réceptifs au message.

En fin d'intervention, l'assistante sociale et le CPE sont intervenus pour faire un point avec les élèves sur les conséquences de leurs actes et ce qu'ils avaient retenu de l'action.

« Tribunal : mode d'emploi »

Au **lycée EREA Louis Aragon des Pennes Mirabeau**, ce module a été réalisé avec une classe de CAP Fleuristes. La première séance avait été réalisée en décembre 2015. L'audience correctionnelle et le retour sur celle-ci ont eu lieu en février et mars 2016.

Les élèves se sont montrés particulièrement intéressés par le fait d'assister à une audience au tribunal ainsi que par les affaires qui y étaient traitées.

Lors de la séance de restitution des audiences, nous sommes revenus sur la présentation de l'ordre de passage des différents intervenants au cours de l'audience, et la différence entre l'aide juridictionnelle et un avocat commis d'office. Nous avons ensuite fait un point sur les différentes affaires.

Deux dossiers ont particulièrement retenu l'attention des jeunes : l'une concernait un père qui avait frappé son enfant pour avoir mangé des bonbons sans son accord, et l'autre des violences conjugales après la séparation du couple.

Pour la première affaire et suite aux questions des élèves, nous avons expliqué le rôle de l'administrateur ad hoc, le signalement auprès du juge des enfants et l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

Pour la seconde, en réaction à l'incrédulité de certains élèves par rapport à cette situation de violences conjugales, les intervenants en ont expliqué les mécanismes, notamment celui de l'emprise, et rappelé l'interdiction de toutes formes de violences envers qui que ce soit, encore plus quand il s'agit de son conjoint. Avant leur séparation, le couple s'était marié religieusement ; pour éclaircir la situation, nous avons expliqué que le mariage religieux ne pouvait avoir lieu en France qu'après le mariage civil et, suite aux questions des jeunes, avons rappelé qu'il était différent du mariage forcé. Nous avons également abordé la notion de dot.

D. Club de droit à l'ASCC La Castellane

Structure	Outils	Age	Filles	Garçons	Total
ASCC La Castellane (Marseille)	Club de droit	.	0	0	0
		10-15 ans	3	6	9
		12 ans	2	0	2
		9-12 ans	2	1	3
		11-14 ans	0	8	8
		9-14 ans	0	3	3
		9-14 ans	1	6	7
TOTAL			**8**	**24**	**32**

Le Club de droit est un projet expérimental, en partenariat avec le Défenseur des Droit, avec lequel nous avons signé une convention, l'Association Sportive et Culturelle de la Castellane et la Politique de la Ville des 15/16éme arrondissements de Marseille.

Il fonctionne sur la base de séances collectives d'information juridique sur des thèmes choisis par les jeunes, en fonction des besoins qu'ils relèveront sur leur territoire de vie. L'animation est assurée par un juriste de l'ADEJ et les volontaires du service civique, en lien étroit avec les représentants locaux du Défenseur des droits.

Les informations transmises aux jeunes seront ensuite retransmises aux habitants de leur quartier, via des supports choisis et élaborés par ces derniers, avec l'appui des volontaires du service civique : affiche, vidéo, bulletins d'information, mur d'expression…

Le projet est mené sur l'année scolaire 2016-2017 et les séances ont lieu tous les mercredis après-midis au local de l'Association Sportive et culturelle de la Castellane. Le club de droit a démarré en novembre 2016 et 6 séances ont été réalisées.

Déroulement

La mise en œuvre de ce club s'est révélée difficile mais possible, et est apparue utile. En effet, la difficulté essentielle est de mobiliser des jeunes, d'autant plus que la plupart sont en activité le mercredi après-midi. C'est seulement au terme de nombreuses séances, que nous sommes parvenus à constituer un groupe de jeunes.

Cependant, les jeunes rencontrés ont semblé intéressés et ont été participatifs. Ils nous ont fait part de leur souhait de réaliser des interviews. En ce qui concerne la tranche d'âge des participants, pour le moment, nous avons des jeunes âgés de 9 à 15 ans. Les plus grands seront certainement intéressés par la suite grâce aux réalisations des plus jeunes.

Au fil des séances et selon les interrogations des jeunes, divers thèmes ont pu être traités. A chaque fois, il a été nécessaire d'adapter l'introduction de l'ADEJ et le contenu de la séance en fonction du temps et des jeunes.

Au cours de nos échanges, nous avons défini le principe d'égalité à travers différentes illustrations. Nous nous sommes souvent attardés sur la notion de laïcité et son application, et le principe de solidarité mis en place en France (Sécurité sociale, CAF, impôts…).

La liberté d'expression et ses limites (injures, propos racistes, harcèlement, menaces) a longuement été développée. Ainsi, il est apparu nécessaire de distinguer la notion de racisme et de discrimination afin de dissiper toute confusion dans leur esprit. En évoquant la discrimination, l'animateur et les jeunes attirent notre attention sur un jeune du quartier qui a été victime de discrimination à l'embauche. Il s'est vu refuser un emploi car il habite à la Castellane

Concernant, le thème de la justice, nous avons détaillé les différentes catégories d'infractions. A cette occasion, les jeunes nous ont interrogés sur la légalité des fouilles pratiquées par les contrôleurs de bus et la police. La plupart des jeunes nous expliquent que les contrôleurs ont pour habitude de les fouiller pour s'assurer de leur identité. Nous avons pris le temps de répondre à leurs interrogations. Nous avons également abordé la justice pénale des mineurs et l'établissement pénitentiaire des mineurs. Un jeune était très étonné d'apprendre qu'il existait des juridictions spécialisées pour les mineurs et même des avocats d'enfant.

Suite aux interrogations d'un groupe, nous avons traité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ils ont été sensibles au sujet et nous expliquent avoir été interpellés par les images d'enfants soldats et de guerre. Ils nous citent l'exemple d'un manga qui illustre la situation des enfants soldats.

Du fait de l'actualité récente, notamment en Syrie, les jeunes ne comprenaient pas « pourquoi la Syrie est en guerre et contre qui ? ». Il a été nécessaire de distinguer les situations de guerre et de conflit interne. Les jeunes ont également évoqué les actes terroristes, nous avons donc fait un point sur la législation en la matière.

Afin d'éviter toute confusion dans leur esprit, les notions d'origine, nationalité et religion ont été définies et distinguées.

La notion d'autorité parentale et son application ont été définies. Nous nous sommes attardés sur le « droit de correction » et ses limites. Il a été également nécessaire de définir la maltraitance et d'expliquer l'utilité du numéro 119. Nous avons également abordé le droit à une filiation et le cas de l'accouchement sous X.

Après avoir vu ces notions et relevé la nécessité de connaitre ses droits et ses obligations, nous avons envisagé avec eux, d'abord, la façon d'interroger les besoins en terme d'information des habitants de leur quartier, puis de relayer les informations sur leur territoire et enfin les réalisations possibles.

La première réalisation des jeunes a été l'écriture du questionnaire pour les habitants du quartier. Les jeunes souhaitent poser les questions suivantes :

- C'est quoi, le droit, pour vous ?
- A partir de quel âge on a des droits ?
- Est-ce que le professeur peut frapper ses élèves ? Sinon, quoi faire ?
- Est-ce qu'on a le droit d'insulter les autres ?
- Si on se drogue, on risque quoi ?
- Est-ce que le cannabis est légal ?
- Citez-nous des droits des enfants ?

A cette occasion, a également émergé l'idée de réaliser une frise sur l'évolution des droits de l'enfant et des évènements historiques importants.

Par ailleurs, le matériel vidéo (Gopro et ses accessoires) a été acheté et présenté aux jeunes. Ils ont été agréablement surpris et ont apprécié le fait « qu'on ait tenu notre promesse ».

Nous poursuivrons notre récit en 2017.

3ème partie :

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

A. Formation de volontaires en Service civique à l'ADEJ

A l'occasion du projet Club de droit en partenariat avec le Défenseur des Droits, l'ADEJ a accueilli des volontaires en service civique. Afin de leur présenter la structure et le cadre de leur mission, nous avons réalisé une session de formation à laquelle deux d'entre eux ont participé.

Durée : 2h
Public : 2 personnes en Service civique à l'ADEJ (1ère session)

I. Accueil et présentation de l'ADEJ

- Présentation de l'ADEJ
- Les actions de l'ADEJ

II. Qu'est-ce que le Droit ? Qui le crée ? Qui le Protège ?

- Définition du Droit
  - Droit objectif
  - Droit subjectif
- Les sources du Droit
  - La loi, rôle et mécanismes de création
  - Les autres sources du Droit
- Les institutions judiciaires françaises et internationales
- L'accès au Droit
  - Principaux moyens d'accès au Droit
  - Ce que disent les textes

III. Les principaux textes juridiques expliqués et diffusés par l'ADEJ

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante
- La loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance

IV. Présentation des principaux outils animés par l'ADEJ

B. Formation laïcité pour la CAF et les centres sociaux de Meurthe-et-Moselle

La démarche

Les centres sociaux de Meurthe-et-Moselle ont la particularité d'avoir des statuts juridiques différents et des gestions administratives qui varient d'une structure à l'autre.

Afin d'harmoniser les pratiques, les centres sociaux, avec l'appui de la Caf de Meurthe-et-Moselle, ont souhaité travailler sur l'application de la laïcité, en cohérence avec leurs objectifs communs.
La diversité des centres sociaux a pour conséquence une application de la laïcité différente en fonction des membres du Conseil d'Administration, des salariés, des bénévoles et des usagers.

2015 *Juillet à septembre*	**Démarche d'enquête auprès des 10 centres sociaux de Meurhe-et-Moselle**
Analyse et restitution de l'enquête	**2015 / 2016** *Novembre à mars*
2016 *24 mars*	**Présentation des résultats de l'enquête et des pistes de travail**
Ateliers «laïcité» pour les équipes de professionnels et de bénévoles des centres sociaux	**2016** *Avril à juin*
2016 *Juillet à décembre*	**Elaboration du guide pratique du principe de laïcité et de la charte des centres sociaux de Meurthe-et-Moselle**
Présentation finalisée et diffusion du guide aux partenaires	**2016 / 2017** *Décembre à janvier*

Ce travail a eu pour objectifs :

- D'élaborer une définition commune à l'ensemble des centres sociaux
- D'apporter des connaissances et outils aux professionnels et bénévoles pour faciliter l'application de la laïcité et mieux accompagner les usagers

Il s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Dans un premier temps, des questionnaires ont été diffusés aux centres sociaux, professionnels et bénévoles des associations d'usagers, pour recenser leurs difficultés à appliquer la laïcité. La restitution a permis de dresser certains constats et d'apporter des éléments de contexte sur le principe de laïcité.
- Ensuite, deux groupes de travail, composés de salariés et bénévoles du Conseil d'Administration, ont bénéficié d'apports théoriques sur la laïcité (contexte historique, loi, évolutions...). Ils ont pu délimiter les contours d'application de la laïcité à travers des cas concrets.
- Une 3ème phase a permis de travailler à une définition commune à tous les centres sociaux autour de la laïcité pour mieux accompagner les publics multiconfessionnels et multiculturels qui fréquentent les structures.

Les réflexions et les nombreuses contributions ont permis d'aboutir à l'élaboration de ce guide.
Ces travaux, animés par Mme Shanti Kaiser, formatrice et directrice de l'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes ont mobilisé vingt deux personnes (salariés et administrateurs) d'avril à juin 2016.

En parallèle, cette démarche est venue conforter la mise en place de la fédération des centres sociaux de Meurthe-et-Moselle et a contribué à l'écriture de la charte de la laïcité commune aux structures impliquées.

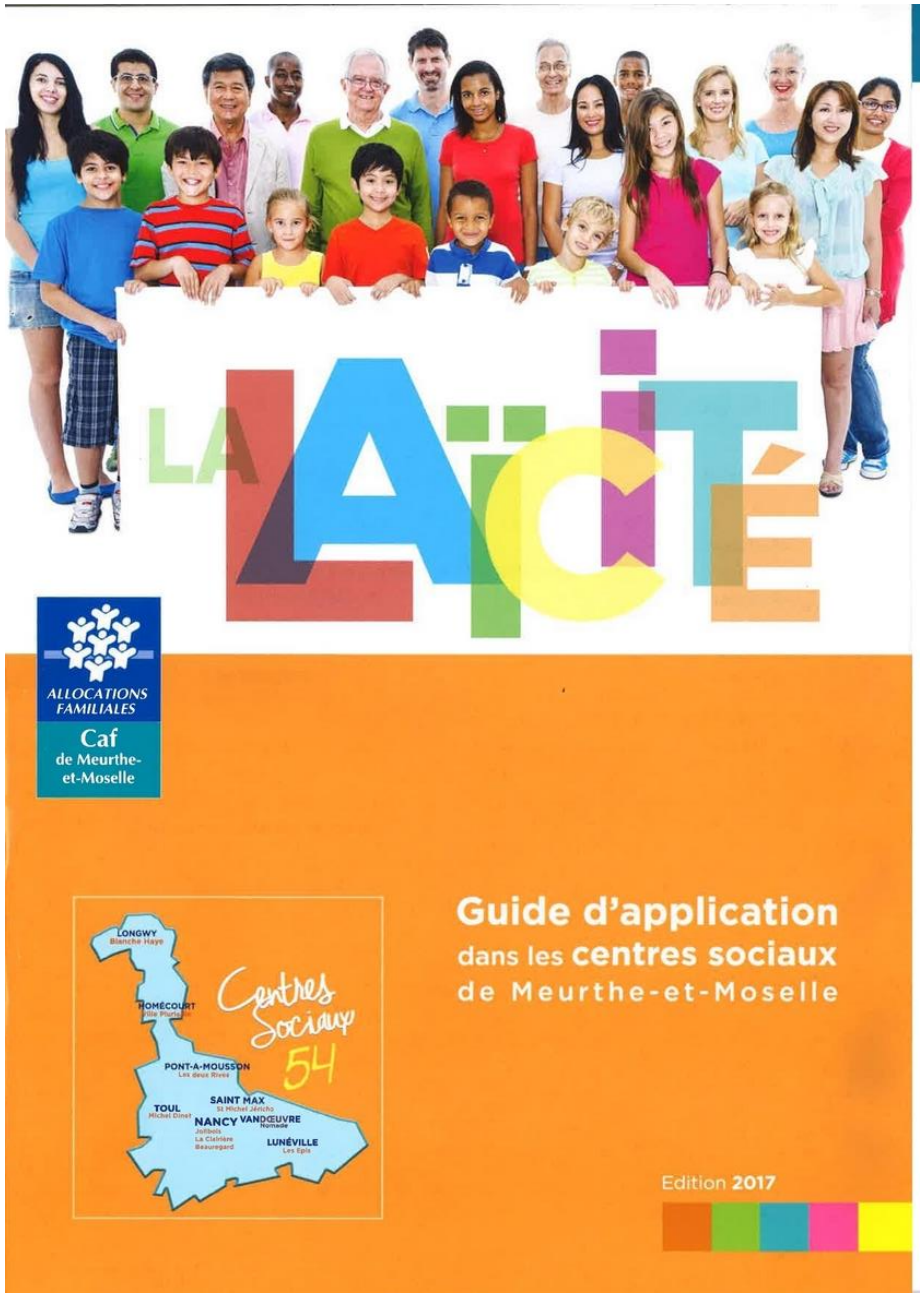

SOMMAIRE

Éditorial — *Page 3*

Les centres sociaux de Meurthe-et-Moselle — *Page 5*

Définition de la laïcité — *Page 7*

La démarche — *Page 9-11*

Le cadre juridique — *Pages 13-18*

Les fiches pratiques — *Pages 19-20*
- Les locaux et l'organisation des activités — *Pages 21-27*
- Les administrateurs — *Pages 29-34*
- Les salariés — *Pages 35-41*
- Les bénévoles — *Pages 43-46*
- Les usagers — *Pages 47-53*

Remerciements — *Page 55*

Charte de la Laïcité des centres sociaux de Meurthe-et-Moselle
(Document au milieu du guide)

4ème partie :

ADMINISTRATEURS AD HOC

En 2016, nous avons été désignés administrateurs ad hoc pour 19 dossiers (soit 22 mineurs de 6 mois à 17 ans). 3 de ces dossiers sont clos.

- 3 dossiers ont été orientés au stade de l'enquête de police.
- 15 dossiers ont été orientés dans le cadre d'une procédure pénale (9 en procédure correctionnelle, 6 en procédure criminelle).
- 5 dossiers relèvent de l'assistance éducative.

N°	Dossier clos	Désignation enquête de police	Désignation procédure pénale	Désignation assistance éducative
2016-1	**X**		**X Corr.**	
2016-2			**X Corr.**	
2016-3	**X**		**X Corr.**	
2016-4		**X**	**X I Crim**	
2016-5			**X I Crim**	**X**
2016-6			**X Corr.**	
2016-7	**X**		**X Corr.**	
2016-8			**X Corr.**	**X**
2016-9				**X**
2016-10				**X**
2016-11		**X**		
2016-12			**X Corr.**	
2016-13		**X**	**X I Crim**	
2016-14			**X I Crim**	
2016-15			**X Corr.**	
2016-16			**X I Crim**	
2016-17			**X I Crim**	
2016-18				**X**
2016-19			**X Corr.**	
TOTAL	**3**	**3**	**15** (9 Corr/6 Crim)	**5**

5ème partie :

LES PERSPECTIVES POUR 2017

La poursuite de Droit au Quotidien

En 2017, l'association poursuivra son action Droit au Quotidien auprès des jeunes. Pour adapter le contenu des interventions en fonction de notre public, les actions assurées dans le cadre de Droit au Quotidien seront définies en concertation avec les équipes pédagogiques et les personnels communaux des différents territoires sur lesquels nous interviendrons.

Ainsi, nous reconduirons les actions effectuées dans le cadre des actions éducatives du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. De même, nous poursuivrons le travail réalisé en lien avec les services du Contrat de Ville, CLSPD ou CISPD des communes de Bouc Bel Air, Simiane, Cabriès, Vitrolles, Martigues, Miramas, Port de Bouc, Les Pennes Mirabeau, Gardanne, Aix-en-Provence et bien sûr Marseille.

Malheureusement, les interventions dans le cadre des actions éducatives du Conseil Régional ne pourront pas être mises en œuvre, la Région ayant décidé de ne pas renouveler le dispositif Changement à la majorité.
Cependant nous espérons nous inscrire dans le nouveau dispositif qui sera proposé aux lycées. Nous avons par ailleurs proposé d'intervenir en appui juridique des jeunes investis auprès du Conseil Régional, via le Parlement Régional des Jeunes ou les dispositifs de médiateurs par exemple.

Nous n'interviendrons pas sur la commune de Port Saint Louis du Rhône en 2017, pour mieux préparer les interventions 2018 éventuellement.

Outre les actions conduites en milieu scolaire, nous poursuivrons également le travail réalisé dans le cadre extra-scolaire, notamment auprès des centres sociaux.

Nous finaliserons le support interactif en ligne sur Internet ayant pour thèmes les relations filles/garçons et la promotion de l'égalité à destination des écoles primaires, collèges et lycées.

Nous continuerons à répondre aux demandes de formation des partenaires qui nous solliciteraient, comme ce fut le cas les années précédentes.

La continuité des Ateliers d'Implication Civique

Nous poursuivrons les ateliers d'implication civique, dispositif d'alternatives aux poursuites pour les mineurs, par le biais de séances collectives d'information sur le monde de la justice.

De nouveaux projets

L'ADEJ exercera de nouveau ses fonctions d'administrateurs ad hoc en 2017.

Le projet Club de Droit, en partenariat avec le Défenseur des droits, devrait être reconduit, notamment le Club de Droit de la Castellane, en partenariat avec l'ASCC et la politique de la ville du 15ème /16ème.

Nous continuerons également à être réactifs face aux différentes demandes qui nous seront formulées par les établissements scolaires ou les centres sociaux, mais aussi à réfléchir à de nouveaux outils que nous pourrions proposer pour l'avenir.

ANNEXES

Date : ……

EVALUATION DE L'INTERVENTION DE L'ADEJ

Etablissement scolaire : …….. Classe : ……..

L'intervention vous a-t-elle intéressé(e) ?

□ Oui □ Moyennement □ Non

Pensez-vous mieux connaître vos droits ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?

□ Oui □ Non

Entourez la note que vous donneriez à l'intervention.
(0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Merci d'avoir bien voulu remplir cette fiche d'évaluation

Association A.D.E.J.
Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
5, cours Joseph Thierry - 13001 Marseille – Tél : 04.91.50.50.86 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

FICHE D'INTERVENTION
POUR LES ANIMATEURS DE L'A.D.E.J

Date : .....
Intitulé de l'action : .....
Animateurs : .....

Etablissement scolaire ou centre social : .....
.....

Classes accueillies : .....
Nombre d'élèves :.....
- garçons :.....
- filles : .....
Noms des accompagnateurs : .....
.....

Remarques des élèves : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques des animateurs : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....